

20
« Point de vue »
en 3 ans

\*\*\*

2010 - 2013



## La rubrique « Point de vue »

Cette rubrique du site <u>www.cirfip.org</u> a été créée, en 2010, sous l'impulsion de Danièle Weiss, avec l'appui de Florence Giust-Desprairies et de Philippe Allouis.

Elle propose aux membres de l'association de publier des textes sur des thèmes de leur choix autour d'objets qui intéressent la psychosociologie, en élaborant une pensée par l'écrit\*.

Les thèmes abordés concernent des réflexions sur la société contemporaine ou des résumés de manifestations (conférences, colloques) réalisées dans le cadre de l'association. Il peut s'agir aussi d'événements de la scène politique, sociale, artistique ou littéraire qu'il paraît utile d'analyser dans une perspective psychosociologique.

En trois ans, de 2010 à 2013, vingt textes ont ainsi été rédigés et présentés en lecture publique sur le site du CIRFIP. Ces vingt textes sont réunis en un document, pour en faciliter l'impression, la consultation et la diffusion.

Ce recueil permet d'apprécier la teneur, la qualité et la diversité de ces textes.

« Point de vue » offre ainsi aux membres du CIRFIP un lieu de publication original, dans les domaines de la psychosociologie, hors des contraintes académiques ou universitaires.

Danièle Weiss, avec l'aide de Benjamin Cartron, poursuit avec ténacité et persévérance ce patient travail de susciter l'envie d'écrire des textes et de soutenir l'audace de les publier.

Nous renouvelons donc l'appel aux membres du CIRFIP qui souhaitent faire connaître leurs « Point de vue ». Danièle Weiss est à l'écoute de leurs propositions.

Souhaitons que ce recueil de vingt textes ne soit qu'une première étape dans la vie de la rubrique « Point de vue ».

Olivier Gourbesville Président du CIRFIP Mars 2014

<sup>\*</sup> Ces textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Le travail éditorial consiste en la vérification qu'il n'y ait aucune diffamation et un aller-retour avec l'auteur sur des éléments de forme.

## Les 20 « Point de vue »

Point de vue (1) de Danièle Weiss du 16 novembre 2010 : L'étranger.	4
Point de vue (2) de Christiane Gilon du 10 février 2011 : Le souci du politique : Démocratie délibérative, démocratie participative.	6
Point de vue (3) de Danièle Weiss, du 28 avril 2011 : Techniques de communication et identité.	9
Point de vue (4) de Sandrine Chevinesse, du 3 juillet 2011 : Rester sujet de son histoire et de son devenir dans l'espace-temps carcéral.	11
Point de vue (5) de Willy Soudan, du 19 août 2011 : De l'intervention courte.	22
Point de vue (6) de Danièle Weiss, du 19 octobre 2011 : De bon matin : un film sur les « relations humaines » dans l'entreprise.	24
Point de vue (7) de Danièle Weiss, du 11 mars 2012 : Retour sur quelques réflexions à partir du colloque : Quartiers populaires.	26
Point de vue (8) de Lise Poirier Courbet du 11 avril 2012 : Catastrophe nucléaire ! Circulez, il n'y a rien à voir.	28
Point de vue (9) de Danièle Weiss, du 11 avril 2012 : MANAGER.	30
Point de vue (10) de Bernard Champagne d'avril 2012 : Les coopérations de territoires à l'épreuve d'engagements en tension et antagoniques.	31
Point de vue (11) de Danièle Weiss de septembre 2012 : Les mystères de Marseille.	36
Point de vue (12) de Danièle Weiss de septembre 2012 : La prison.	38
Point de vue (13) de Danièle Weiss d'octobre 2012 : Six personnages en quête d'auteur.	40
Point de vue (14) de Christiane Gilon de décembre 2012 : Patrimoine secret dans la cité.	42
Point de vue (15) de Danièle Weiss du 24 février 2013 : Dynastie.	45
Point de vue (16) de René Badache du 10 mars 2013 : Le Rosier arrosé.	46
Point de vue (17) de Danièle Weiss du 3 juillet 2013 : Gouverner, éduquer, psychanalyser.	52
Point de vue (18) d'Elwis Potier du 10 août 2013 : L'interprétation dans l'analyse de la pratique des travailleurs sociaux.	54
Point de vue (18bis) de François Lochot, du 25 octobre 2013 : sur « Le Point de vue d'Elwis Potier».	65
Point de vue (19) de Danièle Weiss du 25 octobre 2013 : Vienne : Dans l'antichambre de Freud.	69
Point de vue (20) de Marie-Louise Pellegrin, du 7 novembre 2013 : L'Interdisciplinaire et l'Interculturel.	72

3/73

#### "Point de vue" (1) de Danièle Weiss du 16 novembre 2010

## L'étranger



Suite au désormais célèbre discours de Grenoble du chef de l'Etat, Nicolas Sarkozy, stigmatisant les étrangers à partir des incidents de Grenoble, puis de Saint Aignan, en Juillet 2010, je propose dans ce billet quelques éléments de réflexion.

Dans un article du journal : Le Monde, daté du 24/08, l'historien, P. Weil rappelle les 4 piliers sur lesquels repose la nationalité Française :

1/ Le principe d'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine de race ou de religion (article 1 de la constitution.) 2/ L'utilisation de La langue française. 3/ La mémoire de la révolution de 1789 et la déclaration des droits de l'homme. Cet article a permis l'extension à l'universel et la nomination de la France comme la patrie des droits de l'homme. 4/ La laïcité est un principe souverain.

Le président de la République et le gouvernement doit incarner ces valeurs. Or des groupes de population sont actuellement jetés à la vindicte publique : Gents du voyage, Français «d'origine étrangère», parents d'enfants délinquants...

Le Chef de l'Etat en déclarant que la nationalité Française pouvait être retirée à toute personne d'origine étrangère ayant portée atteinte volontairement à une personne dépositaire de l'autorité publique, se positionne en dehors de la Constitution et de ses valeurs par la distinction : Français d'origine étrangère. Ce discours a des relents nauséeux du passé et crée une catégorie nouvelle de Français, sans dire à partir de combien d'années sur le territoire, on est déclaré Français à part entière !...

Dans un livre récent : la condition de l'étranger de Guillaume Leblanc, l'auteur souligne fort à propos que le mot étranger est une procédure de désignation, une construction, repérant un dedans et un dehors. On ne naît pas étranger, on le devient... Il y aurait des vies plus humanisées à l'intérieur de la frontière symbolique de la nation. L'étranger permet de faire nation.

La question qui se pose, pour une partie de ceux qui sont aux affaires politiques en ce moment, est de rassembler autour d'elle, une majorité suffisante pour emporter les élections alors que les sondages sont au plus bas. On pense alors qu'il suffit d'user des vieux stratagèmes en surfant sur des faits divers, l'émotion et la peur, d'où également les exclusions des Roms, censés troublés l'ordre public, boucs émissaires de l'échec d'une politique. Reprenons l'origine de l'événement qui a servi de base à la reconduite de ces familles, hors du territoire Français : Un manouche est tué par un gendarme, lors d'incidents à Saint Aignan. Les gens du voyage vont alors manifester bruyamment suite à ce décès, en saccageant la gendarmerie... Les Roms, citoyens européens, originaires de Roumanie ou de

Bulgarie, qui séjournent en France, sont désignés comme coupables de ces faits et sommés de quitter le territoire alors qu'ils n'étaient pour rien dans les actes commis.

Qu'appelle-t-on Gens du voyage ? Par cette désignation, on trouve des nationalités très différentes. Ils n'ont en commun que d'être des itinérants et l'ont toujours été depuis le XVIème siècle, à la différence des ouvriers migrants de l'Europe du début du XXème siècle, qui eux, n'ont pas tardé à se fixer dans les pays d'immigration. Dans les démocraties d'avant la guerre de 1914, les états en Europe ont voulu contrôler ces familles itinérantes, (les tziganes, les roumis, les manouches français, les forains). La France a utilisé un carnet anthropométrique, qui devait être présenté par chacune des personnes à la mairie pour séjourner dans un lieu. Un corps de police qui n'existait pas auparavant a été constitué à cet effet. Ce procédé a permis et malheureusement facilité la déportation de milliers de familles et leur extermination dans les camps de concentration au moment de la deuxième Guerre mondiale. Même si l'histoire ne se reproduit jamais à l'identique et que la démocratie d'idéologie néolibérale, dans laquelle nous vivons, est différente des idéologies de masse du siècle précédent, nous ne pouvons que souligner le danger des stigmatisations dans une société fragilisée par la crise.

Le choix d'un bouc émissaire a toujours servi au pouvoir pour maintenir la cohésion des groupes dans les entreprises ou dans la société. Le rejet du mauvais objet, représenté par l'étranger, l'Autre, est efficace pour obtenir l'adhésion de partisans à l'extrême-droite de l'échiquier politique. L'étranger fait peur et en particulier le bohémien : Il a le visage du voleur, et de tous les fantasmes qui lui sont associés (exemple : la figure de Carmen). Ces figures fonctionnent comme une aubaine quand il s'agit de retrouver des voix perdues suite à une mauvaise gestion économique et sociale.

Nous devons aussi mentionner la nouvelle loi sur l'immigration : La loi Besson, une loi supplémentaire, la 4ème en 5 ans, adoptée par l'Assemblée nationale le 12 Octobre. Elle réduit le droit des étrangers, placés dans les centres de rétention, en allongeant la durée du temps de la « détention » à 45 jours. De même, le juge des libertés ne peut rencontrer la personne qu'au bout de 5 jours, après le juge administratif, ce qui rend plus difficile la demande de mise en liberté.

Pour le droit à la santé: Il est proposé que les étrangers payent une taxe de 30 euros pour bénéficier de la sécurité sociale. La CMU (couverture mutuelle universelle) va être limitée aux maladies graves. On dit que les étrangers coûtent cher à la sécurité sociale, alors qu'ils sont peu nombreux à utiliser la CMU!

Le but de la société néo-libérale depuis les années 1980 est de permettre la libre circulation des capitaux et des richesses dans le monde. Ceci se produit au profit des plus fortunés, censés par l'investissement reproduire de la richesse pour tous ! Or les actionnaires et les dirigeants d'entreprise n'ont pas la même visée. Quand la finance non régulée conduit à la crise de société que nous connaissons, on voit les pouvoirs en Europe, restreindre la libre circulation des hommes venus d'ailleurs, poussés par la misère et le chômage que les décideurs des pays les plus riches ont contribué à créer en s'implantant chez eux. Un paradoxe qui doit nous conduire à une vigilance démocratique.

Danièle Weiss, le 16 novembre 2010

P.S Novembre 2013: Les Roms sont toujours stigmatisés.

Des propos racistes ont été proférés à l'encontre de Christiane Taubira : Ministre de la Justice.

Nous faisons l'hypothèse que certains discours politiques émis par une fraction de la droite populiste ont permis ce dévoilement de propos nauséabonds. Danièle Weiss

## Le souci du politique :

## Démocratie délibérative, démocratie participative.

Je pense que les rapports entre la démocratie délibérative et la démocratie participative sont de l'ordre de la dialectique entre un concept et sa pratique.

Le concept est magnifique, et la pratique n'est pas bien belle!

Je reprends pour clarifier les idées, les définitions données par Loïc Blondiaux en 2003 : « La démocratie délibérative, c'est un constat et trois principes. Le premier constat, c'est l'idée qu'aujourd'hui, la légitimité d'une décision ne repose plus seulement sur la nature de l'autorité de celui qui la prend. Ce n'est pas parce que c'est la volonté générale majoritaire qui a pris une décision qu'elle est légitime. C'est aussi la procédure qui a permis de produire la décision qui rend cette décision légitime.

Cette procédure doit respecter trois principes qui doivent être considérés comme des horizons normatifs :

- Le premier principe, c'est un principe d'inclusion.

Tous ceux qui sont touchés potentiellement par la décision peuvent participer au processus de délibération autour de la décision.

- Le deuxième principe, c'est un principe d'argumentation.

La discussion légitime, c'est celle qui procède d'un échange d'arguments. C'est la force du meilleur argument, selon l'expression de Habermas qui devrait l'emporter en théorie sur l'argument du plus fort.

- Le troisième principe, c'est un principe de publicité.

C'est la publicité qui rend la décision légitime. C'est la transparence de ce processus et la capacité de quiconque d'y entrer et d'y assister qui est tout à fait essentiel ».

Comme le dit Loïc Blondiaux, ces idées-là, terriblement ambitieuses, peuvent servir de guide dans l'action, mais il n'est vraiment pas facile de les mettre en œuvre, en tout cas en France. Je dis « en France » parce que dans beaucoup d'autres démocraties occidentales, les méthodes participatives et le tirage au sort sont plus répandus que chez nous, et ancrés dans l'histoire politique. Indemniser des citoyens tirés au sort pour délibérer à Paris, par exemple, c'est impossible. Je le sais car j'ai essayé de le faire. Ici, dans la gauche, nous lions politique et bénévolat, donc nous sélectionnons de facto les catégories sociales supérieures toujours surreprésentées dans les processus participatifs parisiens. Or ces mêmes catégories sont déjà dominantes parmi les élus.

Je considère que la démocratie délibérative est le point de mire de la démocratie participative.

Je pense que sous le vocable « démocratie participative », on peut classer en vrac des tentatives hétéroclites, plus ou moins abouties, maladroites et sincères. Parfois les intentions ne sont pas très claires, parfois les méthodes manquent de rigueur, parfois les deux. A Paris, nous avons un peu de tout en matière de participation. Dès 2002, le Maire Bertrand Delanoë faisait le constat suivant : « Le renouveau de la pratique démocratique désigne incontestablement l'une des attentes les plus fortes exprimées par les Parisiens. Recevoir une information claire et exhaustive sur chacun des sujets liés à la vie de la cité, exercer un véritable contrôle sur le rôle et l'action de l'exécutif parisien, influer réellement sur les orientations de la politique municipale : autant d'objectifs exigeants qui fondent une culture démocratique nouvelle et placée sous le triple signe de la transparence, de la concertation et de la proximité. La défiance de la population envers la classe politique est une réalité, les citoyens se sentant de plus en plus éloignés des décisions prises par les élus. En instaurant une nouvelle relation élus - citoyens, la démocratie participative se présente

donc comme un renfort à la démocratie représentative et non comme une alternative à celle-ci ».

Dans ces lignes, on ressent bien la tension entre démocratie représentative et participation des citoyens. B. Delanoé promeut la participation des citoyens (il parle d'influer « réellement sur les orientations ») et en même temps il se limite à des objectifs concrets moins exigeants pour les élus (transparence, concertation, proximité). A Paris, nous allons de démarches vraiment minimales de consultation parfois purement formelle, à des pratiques très élaborées de transformation de la parole des habitants en maîtrise d'usage, donc en élément incontournable du cahier des charges des maîtres d'œuvre à qui sont confiés des travaux d'urbanisme. Dans ce cas, nous sommes vraiment devant un pouvoir partagé entre élus et habitants face aux experts, qui habituellement détiennent la décision finale. Pour ma part, j'ai réalisé une « conférence citoyenne » dans les règles de l'art, qui m'a permis de vérifier que le tirage au sort permet effectivement de respecter les trois principes d'Habermas (inclusion, argumentation, publicité).

Mais ces actions participatives sont très controversées : les uns estiment que cela va trop loin (souvent des élus) et les autres que cela ne va pas assez loin (des citoyens). Nombre d'intellectuels, s'ils constatent la méfiance qui prévaut entre élus et citoyens, rejettent la plupart du temps la démocratie participative en agitant le danger du populisme et de la démocratie d'opinion. Le numéro de février 2011 de « Philosophie » en est un exemple récent : la rédaction s'émeut du fait que dans nos démocraties occidentales, le peuple a perdu le pouvoir, tout en tirant à boulets rouges sur les élus qui tentent d'instituer des pratiques participatives. Selon « Philosophie », S. Royal nous aurait entrainés vers un cauchemar politique, la dictature des voisins à l'instar de ce qui se passe dans les copropriétés. Je trouve la haine envers Ségolène Royal tout-à-fait caractéristique, et je crois qu'elle peut s'interpréter comme une expression de l'ambivalence envers l'enjeu de la démocratie délibérative, c'est-à-dire le renoncement qu'elle implique au fantasme de l'élu « compétent ».

Je pense que notre problème démocratique est si sérieux et si grave, que la recherche sur les pratiques participatives mériterait davantage d'attention bienveillante de la part des membres du CIRFIP. Je préfère les tentatives même imparfaites de participatif conduites par des élus, plutôt que la critique intellectuelle radicale qui nous rejette dans la voie sans issue d'une démocratie représentative captée par une oligarchie. Il y a, c'est hélas très vrai, plusieurs difficultés majeures à résoudre en matière de participatif: par exemple, la tendance à faire de la « com » qui recouvre le politique, la tendance des citoyens euxmêmes à repartir dans les fonctionnements représentatifs, et puis comme le disait R.Sainseaulieu [1], la fascination pour les leaders charismatiques. Les élus préoccupés par le danger du manque de légitimité institutionnelle dont parle E. Enriquez dans son ouvrage « De la horde à l'Etat », se débattent relativement seuls dans les difficultés pratiques, parce que la participation rompt avec la culture républicaine et révolutionnaire de notre pays (voir à ce sujet le travail d'Antoine Bevort [2] et celui d'Héloïse Nez cité plus longuement ci-après [3]). Et aussi parce que nous les psychosociologues, n'offrons pas notre appui, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de le dire au CIRFIP.

Pourtant, voilà un grand chantier scientifique, théorique et pratique, politique, qui ne progressera pas sans notre contribution. Pour le moment, ce sont des boîtes de communication qui occupent le « créneau ». . . Il faut reconnaître que, si le besoin existe, la demande des politiques et des citoyens envers les psychosociologues n'apparaissent pas, sans doute en partie (mais en partie seulement) en l'absence d'une offre.

En vous remerciant de votre attention à cette problématique

Christiane Gilon, sociologue socianalyste Conseillère d'arrondissement de Paris 3e, Déléguée à la prospective

Le 10 février 2011

- [1] Le goût de l'altérité, Eugène Enriquez, Desclée de Brouwer, 1997, page 131
- [2] Pour une démocratie participative, par Antoine Bevort éd. Presses de Sciences Po, 130 p., 12 euros
- [3] La démocratie participative inachevée-Genèse, adaptations et diffusions, Adels/Yves Michel, 244 p, mars 2010. Sous la direction de Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer, avec la collaboration d'Amélie Flamand et Héloïse Nez,

La démocratie participative, dont les racines sont anciennes, connaît un renouveau retentissant depuis une dizaine d'années. Elle semble s'institutionnaliser dans la durée, dans une dynamique qui se différencie du caractère contestataire des mouvements sociaux des années 60 et 70. Cet ouvrage analyse ses dynamiques de diffusion, le succès particulier de certains dispositifs, aléas de tel ou tel parcours, la multiplicité des expériences locales et l'inachèvement général d'un processus qui semble, pourtant, porté par des tendances lourdes. Comment expliquer, par exemple, la grande diversité des budgets participatifs, en Europe mais aussi à l'intérieur d'un même pays ? Pourquoi le recours au tirage au sort s'estil d'abord répandu en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Espagne, puis plus tardivement en France ? Comment comprendre le fait que, malgré les succès des expériences qui ont recours à cette procédure, celle-ci ne soit pas encore devenue une composante standardisée du fonctionnement démocratique ? Pourquoi une telle diversité des dispositifs participatifs liés aux enjeux urbains? Pour favoriser une meilleure compréhension de ces phénomènes, l'accent est ici mis sur deux aspects peu étudiés jusque-là dans une optique comparative : l'évolution dans le temps et la place des acteurs, individuels ou en réseau ? À travers quels réseaux d'acteurs, quelles institutions, se sont opérés des transferts? Retracer cette généalogie de la démocratie participative permet de mieux en comprendre la portée et les limites. Et donne des clés à ceux qui veulent la faire vivre aujourd'hui.

#### Techniques de communication et identité

De grandes affiches couvrent actuellement les couloirs du métro : On voit un appareil photo « dire » : Je suis fun. Sur une autre image : Je suis passionné. L'objet s'humanise et l'individu s'objectivise. Marx en 1850 mettait en garde contre la personnification des choses parallèlement à la chosification des hommes dans la société libérale capitaliste. Charles Melman dans son ouvrage : L'homme sans gravité, écrit<sup>1</sup> : « L'objet de la jouissance oriente l'existence du sujet. Le dernier arrimage, ou le seul que nous ayons aujourd'hui, et autour duquel toute la planète se met à graviter, c'est l'objet ! »

Les techniques informatiques de communication accentuent ce sentiment de perte d'identité et de chosification, en particulier dans les procédures administratives automatiques : Le médiateur de la République, Jean Paul Delavoye présente la société Française comme souffrant de burn out, de «lassitude et d'humiliation» : « Les citoyens se sentent abandonnés et démunis face à une administration hermétique, transformée en machine à broyer de tout ce qui n'entre pas dans les cases prévues. »² L'article souligne la dégradation du lien social sur lequel s'appuie l'enquête et donne entre autres, l'exemple des plates formes téléphoniques automatisées où un répondeur vous indique : tapez1, tapez 2... Il y a des risques alors que votre demande ne soit pas prise en compte du fait de l'absence de tout interlocuteur. La voix du répondeur « universel » peut ne pas répondre à votre demande particulière. Chacun d'entre nous a pu connaître de telles mésaventures. Les non-réponses suscitent : colère, exaspération, devant l'impuissance. Pour gagner du temps, au moindre coût, il s'agit pour les usagers d'en perdre beaucoup!

On assiste à une tension entre des systèmes informatisés impersonnels, généraux et une approche personnelle de la singularité du consommateur. C'est particulièrement sensible dans l'entreprise marchande qui utilise une plate forme téléphonique. Vous êtes appelé par un interlocuteur qui vous connaît ...Il fera tout pour vous satisfaire, c'est-à-dire : vous vendre le service et obtenir la satisfaction de l'actionnaire dont le capital financier augmente ! En réalité : le client au centre de l'entreprise est un euphémisme. Le téléacteur lit un discours sur un écran placé devant lui : « Bonjour, vous êtes bien, Monsieur, Madame, mademoiselle x, vous habitez à tel endroit, Eric à l'appareil, que puis je faire pour vous ? »³. Pris dans le discours du capitaliste, l'opérateur est réduit au silence comme sujet. Il ne doit jamais dire : non, au client. Pour une réclamation, il faut répondre : je vais vérifier et... merci d'avoir patienté. Le sourire est de mise, même s'il ne se voit pas ! Le téléacteur est un bon génie à l'écoute de son interlocuteur.

De son côté, la machine informatique, dont les logiciels sont en constante modernisation, vous réclame de façon autoritaire de payer avant la venue d'un huissier, même si vous vous êtes déjà acquitté! En effet, elle ignore qu'entre temps : votre numéro d'inscription, votre adresse a changé. Son injonction s'arrête aux données fournies.

L'anonymat du professionnel des plates-formes téléphoniques est préservé. Il se présente à vous sous un prénom d'emprunt.

Comme dans toutes les entreprises privées ou publiques, on demande à l'opérateur de s'auto-évaluer « Quel est ton ressenti ? Là, tu as pris as pris 2 minutes de trop avec ce client... » <sup>4</sup>

Le temps du message du « travailleur du langage » est un temps calculé et imposé par les normes de l'entreprise. L'opérateur doit y veiller. L'adage : le temps, c'est de l'argent est de plus en plus respecté, car dans le même instant : l'argent travaille en bourse. ! La pression sur les opérateurs est constante avec une multiplication de « débriefings » pour obtenir son adhésion. On assiste à une emprise du discours managériale sur le psychisme des individus qui doivent se montrer de plus en plus performants (ici sur le nombre d'appels répondus). Il est paradoxal et contradictoire de promouvoir l'autonomie du salarié avec les contraintes infligées.

Le contraste, entre l'amabilité obligée avec le client, et le discours de la direction envers les salariés de l'entreprise est grand. Dans le roman cité, le dirigeant utilise des verbes à l'infinitif dans sa communication avec les salariés : Il faut « Clarifier, renforcer, participer, donner du sens, simplifier, favoriser...Les propositions ressemblent à des prières, c'est comme une messe, des imprécations... «

Le narrateur, Eric, lutte contre : les mots sauvages, par la performance physique : Il s'astreint à courir tous les jours de plus en plus longtemps. Il est maître de ce corps, alors que les mots de la langue professionnelle lui échappent. Le corps en mouvement met sa pensée en réflexivité. Il ex-siste.

On apprend au fil de la narration qu'Eric a été électricien dans une grande entreprise avant d'être licencié. Dans cet univers : le corps, le geste et l'outil sont sollicités. L'employé est un artisan responsable de ses mouvements. Au sein de la plate-forme téléphonique, Eric est devenu un travailleur du langage, un langage prescrit aux besoins de l'entreprise et qui réduit le sujet à l'immobilité, à l'aliénation. Robert, un collègue, avait dit au nouveau venu : « Ce métier est le combat de la bouche contre la main, il faut se méfier du silence, ne jamais laisser ses mâchoires au repos.<sup>5</sup> »

Un jour Eric transgresse la Loi de l'entreprise : Il va à la rencontre de l'autre, le client, un handicapé, à qui l'entreprise réclame un paiement déjà effectué. Par ce déplacement et d'autres services dont il s'acquitte au près du jeune homme, en se servant de son habileté et de sa compétence manuelle, il sort de son invisibilité. La famille lui est reconnaissante même si pour ces personnes, il restera toujours sous son nom d'emprunt : Eric.

Danièle Weiss. Le 28 avril 2011.

1 C.Melman. L'homme sans gravité. Denoël. p.174

2 Libération du 23-03-11

3 Retour aux mots sauvages, roman de Thierry Bienstingel. Fayard 2010, p.252.

4 Extraits de l'émission sur les docks : les travailleurs du langage. France culture

5 o.c

# Rester sujet de son histoire et de son devenir dans l'espace-temps carcéral.

De l'impasse pénitentiaire sur le sens de la peine à la participation des personnes détenues à l'organisation de la vie en détention : utopie humaniste ou constat d'un retard ?

"Le détenu est sous l'œil du gardien, le gardien sous l'œil du directeur, la prison sous l'œil du peuple". Jeremy Bentham, Le Panoptique

1 - L'expression d'un paradoxe au sein de notre pensée pénale : exclure et intégrer.

L'évolution récente de la pensée pénale et des conditions de son application en France est prise dans un paradoxe : celui de concilier l'inconciliable. Le système pénitentiaire a pour vocation de garantir l'exécution de la peine prononcée, d'accompagner son parcours, tout en revendiquant sa participation, auprès de partenaires, à l'action de réinsertion et de prévention de la récidive. C'est en ces termes que l'Administration pénitentiaire, dans le cadre de sa dernière campagne de recrutement, présente le métier de surveillant : "un métier d'autorité et d'écoute", dans lequel il ne s'agit plus seulement de surveiller et de restreindre les personnes confiées par les autorités judiciaires, mais aussi de contribuer à une mission de "réinsertion". C'est la priorité que la récente réforme pénitentiaire met aussi en avant. Ainsi en même temps qu'elle enferme pour sanctionner un acte et protéger la société, la prison deviendrait le lieu possible d'une reconstruction de soi et d'une resocialisation progressive des individus, en vue de leur réintégration future dans le monde des hommes libres.

Le défi est visiblement ambitieux. Mais l'intention qui le sous-tend est-elle claire ? Car ce qu'impliquerait la relève effective d'un tel défi devra passer par une remise en cause profonde de ce qui est au fondement de notre système répressif et sécuritaire et organise le vivre-ensemble en univers carcéral. En effet comment imaginer que la reconstruction d'un individu ébranlé, d'abord par la commission de l'acte dont il s'est rendu coupable, puis ensuite, après le premier choc carcéral, par le vécu de l'exécution de la peine, ne passe pas par la préservation de tout ce qui garde à une personne sa dignité et son intégrité : à savoir les droits fondamentaux tels que le droit à l'expression, à une vie sexuelle, affective et familiale, et à un projet de vie.

Or, dans le chaos tant dénoncé¹ de la détention, et dans l'entrechoc des identités contrastées que la personne incarcérée endosse – la sienne, intime, puis celle de délinquant ou de criminel, ensuite, celle de détenu, et au sein de ce nouveau groupe auquel il est contraint de s'identifier, les différentes stratégies identitaires auxquelles il adhère pour survivre à l'emprise des autres ou du système – quelle peut bien être la garantie d'une possible reconstruction de soi ?

Une forme d'altérité radicale stigmatise le "détenu", l'incarcère par-delà l'emprisonnement des murs, hors de lui-même, le laissant dépris, voire dépossédé de ce qui, malgré un parcours parfois tortueux et douloureux en amont, fait qu'il était une personne, celle-ci étant facilement confondue avec l'acte incriminé.

Au XVIIe siècle, afin de préserver l'ordre social, on enfermait les "marginaux" à la Salpêtrière qui n'avait alors pas vocation de soigner, mais de châtier, redresser, corriger. L'hôpital et la prison se confondaient et c'est cette double institution qu'étudie dans l'indistinction John Howard (1777), le premier théoricien du pénitentiaire avec Cesare Beccaria (1764/2010) (Chenivesse, 2011). Rousseau prône un siècle plus tard "la guerre contre l'ennemi intérieur qui ne respecte pas le contrat social". Il engramme ainsi dans

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. en 2000 le Rapport de Assemblée nationale "La France face à ses prison" et celui du Sénat "Prisons : une humiliation pour la République", le Rapport d'activité 2009 du Contrôleur des Lieux de Privation de Liberté.

l'histoire de la pensée pénale un "schisme irréductible à l'intérieur de la lex, la loi pénale, et de la finalité qu'elle affiche : à la fois intégrer et exclure". Pour Durkheim (1960), la vraie fonction de la peine consiste à "maintenir intacte la cohésion sociale en maintenant toute sa vitalité à la conscience commune", ne servant que très secondairement à corriger le coupable, d'où "une priorité du prononcé de la peine sur les modalités de son exécution" (Chauvenet, 2010). Ainsi, consécutive au refus de la norme d'intégration, l'exclusion derrière de hauts murs lisses entretient l'illusion de l'ordre et chasse l'effroi d'une possible remise en cause de notre part humaine. Elle en révèle surtout les fragiles contours.

Ce qui fait du condamné un Autre bien distinct du reste de la population est donc bien de l'ordre d'une construction sociale. En retour, cette dernière rend compte d'une "communauté imaginaire", au sens où l'entend Claude Lefort (1978)², unie par l'illusion d'une "conscience commune" qui ne serait qu'idéologique, et à qui, face à l'irreprésentable du crime, serait destiné le prononcé de la peine. En ce sens, ce qui dans les fondements de notre pensée pénale légitime le droit de punir, à savoir la sanction d'un acte violent mettant en danger la société, glisse subtilement vers la réparation d'un tort, envers la victime, et avec elle, la société.

Coupée de la "société des humains", la personne tend donc à être confondue avec l'acte criminel et le champ de son identité s'en trouve d'autant plus réduit. Les termes "criminel"; "délinquant sexuel, "pédophile, "psychopathe", "détenu" sont autant de déclinaisons de cet Autre mis au rebut, différencié du reste de la communauté humaine pour sa "dangerosité", sa "monstruosité". Comme le souligne Antoine Faugeron (1981), ces termes mêmes relèvent d'un champ idéologique. Et pour l'auteur du délit ou du crime, l'écart risque de devenir grand entre l'acte incriminé et le contenu même de la peine, dont le sens reste souvent mal compris (Frize, 2004). En effet, elle cède sa fonction initiale de sanction à une vocation réparatrice pour la victime, et au-delà pour la société. C'est le Mal et l'individu qui l'incarne que l'on finit par juger plutôt que l'acte lui-même. Or, dans ce glissement sournois de la sanction d'un acte vers la réparation d'une faute, "quel espace reste-il pour penser à ce qu'on inflige à la vie d'un être ?"

#### 2 – L'idéologie de la sûreté illimitée et la guête de sacré.

Dans une société qui se vit comme toujours plus menacée, en écho à une politique toujours plus sécuritaire portée par l'idéologie d'une sûreté illimitée, dans une société qui demande à la victime de "représenter le sacré absent" (Cugno, 2009), c'est en effet le fait divers qui produit le criminel, plus que l'inverse. C'est par le biais de la peur, de ce fossé créé dans l'imaginaire collectif par l'irreprésentable et dont les médias orchestrent la mise en récit, que la société démocratique se trouve alors réduite à une "communauté d'émotions" (Salas, 2005).

Par ce biais également, le monopole du droit de punir – ou du moins la "volonté de punir" – s'étend par-delà la victime à la conscience commune d'un peuple qui s'y identifie dans sa quête illimitée de réparation et de sacré. Or cette exigence de réparation ne se substitue-t-elle pas en quelque sorte au Jugement dernier qui dans la pensée du Christianisme, tout comme dans les autres grandes religions, revient à Dieu, et à lui seul ?

La rétention de sûreté, créée par la loi du 25 février 2008, prévoit le maintien de personnes condamnées pour des crimes graves dans un établissement fermé, après avoir purgé leur peine d'emprisonnement, sur la base d'une évaluation expertale de leur « dangerosité » et du « risque de récidive ». Le principe de précaution qui vient redoubler dès lors le droit de punir ouvre ainsi sur une durée de rétention sans limite. Et la logique de soins qui, entre autres, le sous-tend nourrit insidieusement une "politique de neutralisation et d'élimination sociale "(Eric Kenia, 2011), tout en révélant un regard ambigu sur la dimension et la place du soin psychiatrique dans notre société.

\_

<sup>2</sup> Cité dans l'article d'A. Chauvenet.

Il semble que soient aujourd'hui confondues, à l'ombre de lois hypersécuritaires<sup>3</sup>, les notions de sanction, de réparation, de réinsertion et de vengeance. "La prison est une punition provenant de la société à l'égard d'une personne qui a transgressé ses lois. Mais ce n'est en aucun cas une vengeance de la société et ne doit pas le devenir", ", lit-on en 2005 dans le rapport d'Alvaro Gil-Robles, commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, sur le respect effectif des Droits de l'Homme en France. "C'est aussi pourquoi je suis fermement opposé à la peine de mort qui relève de la vengeance et non de la punition. Le fait même de priver la personne de sa liberté, de lui interdire de disposer de ses actes et de sa liberté de mouvement constitue une punition suffisante et très dure. Dès lors, la volonté de certains de faire à tout prix en sorte que les conditions de détention soient dures ne peut s'expliquer que par la volonté de se venger de la personne déjà punie. Dans une société démocratique, de tels agissements n'ont pas lieu d'être. Bien au contraire, de lieu de punition une prison doit devenir celui de la réinsertion et non pas celui du durcissement et de la préparation à la récidive". Il souligne, entre autres, "un fossé, qui peut s'avérer très large, entre ce qu'annoncent les textes et la pratique", de même que l'écart entre l'identification des difficultés (décrites dans les nombreux rapports nationaux cités plus haut) et une réelle prise de conscience, dans le pays qui fut pourtant à l'initiative d'une pensée active des Droits de l'Homme.

## 3 - Reconnaître à l' "Autre radical" sa part d'humanité

A l'ère de la sacralisation de la victime et de la puissance des récits qui la légitiment, l'homme ou la femme dont le destin bascule lors d'un passage à l'acte, entre dans un long processus de désappartenance et de déliaison avec la communauté humaine, avec la société qui l'a produit et à laquelle il a, à sa manière, si répréhensible que ce soit, tenté de dire quelque chose.

Plus la victime est sacralisée, plus l'altérité criminelle sera marquée, et vice versa. Mais, sur la voie d'une désappartenance qui le poursuivra, dans le pire et la plupart des cas, bien audelà de la condamnation et du temps de la peine, à quel endroit peut-on entendre vraiment la voix de celui qui a commis un jour l'acte de rupture non seulement avec la société, mais avant tout avec lui-même : ce que cela a pu mettre en lumière dans sa propre trajectoire de vie, ce que cela aura transformé en lui, ce qu'il souhaite en faire ?

Si le stigmate de l'exclusion révèle la volonté d'une stricte différenciation d'avec le "monstrueux" (dont on pense qu'il ne pourra jamais nous traverser puisqu'il reste étanchement fixé à la marge de la société des humains), il tend surtout à occulter bien des histoires singulières qui cherchent à se crier. Le passage à l'acte pourrait aussi bien s'entendre comme le point de dénouement d'un conflit intérieur, souterrain, grave, resté trop longtemps irrésolu... qui s'inscrit à la croisée de l'intime et du social, de l'individuel et des déterminismes socio-économico-historiques.

Le "détenu" pourrait être comparé à la figure emblématique de l'exclusion héritée de l'errant. "Echappé à la tutelle protectrice de la communauté villageoise – cet état d'insertion supposé désirable par tous – il apparaissait à la fois désaffilié, insaisissable et menaçant", rappelle Pierre Barlet (1996), médecin en milieu carcéral. Dans ce processus de déliaison, "il avait perdu le souci de l'autre en même temps que celui de soi". Aujourd'hui, un tel "brigand" chercherait plutôt à "retrouver une ébauche d'identité en se présentant ou se représentant comme victime, au point de fausser le jeu judiciaire ramené à une confrontation de victimes (...) Que la prise en charge sanitaire de ces victimes faiseuses de victimes soit reconnue comme une mission de santé publique, que d'importants moyens y soient consacrés semble indiquer que la légitimité et l'utilité de leur réhabilitation en tant qu'êtres ont été enfin reconnues".

Ici, les données du schisme irréductible qu'induit Rousseau au coeur de notre pensée pénale s'inversent : d'abord exclure (punir), puis ensuite intégrer (réinsérer), c'est en effet la volonté politique qui se dessine dès 1994 avec l'introduction du droit à la santé pour tous

\_

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La Loi Perben II, ou plus précisément la "loi du 9 mars 2004", porte sur l'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité. Elle est essentiellement destinée à lutter contre la "délinquance" et la "criminalité organisée".

les détenus. Cependant cet effort politique, avant tout motivé par de graves problèmes de santé publique (l'explosion en prison de pathologies épidémiques telles que le VIH et les hépatites), reste en contradiction avec l'excès de défense caractéristique de notre société hypermoderne, en perte de sacré et de valeurs, basée sur le principe d'exclusion plus que sur celui d'intégration, comme l'illustre une politique sécuritaire accrue depuis 2004.

L'errant doit rester à tout prix cet Autre radical, comme s'il était le garant de la cohésion sociale ou bien le bouc émissaire contre lequel consolider ce leurre. Or cet errant, ce pourrait être aussi une part de chacun de nous. "La prison, ça n'arrive pas qu'aux autres", titre le livre de Philippe Zoummeroff (2006), mécène activement engagé dans l'amélioration de la condition pénitentiaire, dans une réflexion profonde sur le sens de la peine, de même que dans la sensibilisation de la conscience commune à ces sujets graves.

Par ailleurs, l'actualité médiatique aura montré à travers la dimension "spectaculaire" – parfois au coeur de l'horreur – de faits divers que cet Autre pourrait nous ressembler ou bien que nous aurions pu nous identifier – dans cette fameuse communauté imaginaire – à une part de ce qu'il représentait avant le présumé passage à l'acte. De lointain, le "monstrueux" devient dangereusement proche.

\*\*\*

En 1998, un rapport de l'Administration pénitentiaire4 insiste sur le fait qu'une "politique de prévention du suicide ne peut être légitime et efficace que si elle cherche non pas à contraindre le détenu à ne pas mourir mais à le restaurer dans sa dimension de sujet et d'acteur de sa vie".

Parallèlement, l'influence croissante des Règles Pénitentiaires Européennes (RPE)<sup>5</sup>, adoptées pour la première fois en 1973 et révisées en 2006, basées sur une volonté d'harmonisation des pratiques pénitentiaires en Europe, fait timidement son chemin au sein des prisons françaises.

"Quel est donc, à l'orée de 2010, en France, l'état des personnes privées de liberté ?", se demande le Contrôleur général des Lieux de Privation de Liberté, autorité indépendante qui voit le jour avec la loi du 30/10/2007. Il lui revient "d'affirmer que les personnes sortent rarement de ces lieux autrement que brisées ou révoltées".

Les ambiguïtés et les paradoxes de la politique pénitentiaire (Froment, 1998), l'existence d'un double langage de la société qui prétend exclure et réinsérer, la difficulté à affronter la réalité de la peine et à penser la sécurité structurent l'ensemble des relations sociales de la prison (Chauvenet, Benguigui, Orlic, 1994). Bien que reconnues et identifiées par les instances politiques et gouvernementales, la mise en lumière de ces difficultés débouche cependant plus sur une situation de blocage que sur une réelle et active prise de conscience et un espoir d'évolution.

Comment alors repenser l'espace-temps carcéral?

Face à la tension générée en univers carcéral<sup>7</sup> par la prédominance d'un système détenant le monopole de la violence sur les individus, plus que par la violence intrinsèque des individus (celle des "criminels"), face au constat d'un système punitif qui échoue à favoriser la "réinsertion" au terme d'un parcours d'exécution de peine qui laisse les individus morcelés, ne serait-il pas temps de rendre aux personnes détenues les moyens de rester sujet de leur histoire et acteur de leur devenir ?

4 - Désubjectivation, déliaison et pulsions défensives : rendre visible la vérité pénale

14/73

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Cf. le rapport annuel d'activité 1998, Paris : La documentation française, 2000.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Cf. Les règles pénitentiaires européennes, DAP, SCRI, 2006

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Avant-propos du Rapport du CGLPL 2009, par Jean-Marie Delarue.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Voir la pléthore de rapports officiels sur la question, y compris par l'AP elle-même.

Erving Goffman a défini le concept d'institution totale, Michel Foucault celui d'institution disciplinaire. Aujourd'hui, le concept d'institution sécuritaire serait sans doute le plus adéquat. Comme il l'a été largement démontré en amont, ce n'est plus tant le fait de sanctionner qui compte (ce qui devrait être l'aboutissement légitime du droit de punir), mais, le fait de sécuriser le monde du dehors. Aussi le temps de peine s'allonge-t-il, les prisons se remplissent bien au-delà des taux d'occupation définis par les normes... Mais que se passe-t-il concrètement de l'autre côté des hauts murs qui séparent le monde libre de celui de la détention ?

Lors d'un récent entretien, un surveillant décrit ainsi son vécu : "La mission implicite du "maton", c'est de gérer ceux qui sont considérés comme les déchets de la société, les exclus. La société, elle, veut régler le problème du Mal, faire disparaître ce qui entache son image d'elle-même. On met tout derrière un mur et ça fait propre. Et nous, on est juste du personnel à qui on confie le soin de faire propre. Alors que ce qui en réalité repose sur nous, c'est tout autre chose. C'est ce que produit la société et qu'elle ne veut pas regarder en face..."

Un autre encore : "On est confrontés tous les jours à la folie, à la mort, à la déprime, à la mutilation... Tout ça avec une formation d'à peine quelques mois et ne nous préparant pas du tout à ce type d'expérience".

Ces deux témoignages rendent compte, depuis l'intérieur des murs, d'une vérité pénale. On comprend avant tout que la violence ne vient pas seulement de l'enfermement – à savoir la privation de la liberté d'aller et venir – mais de la rigidité du dispositif en place, exclusivement orienté sur le sécuritaire, au détriment de la relation humaine, bien que celleci soit paradoxalement mise sur le plan des priorités par la récente réforme pénitentiaire et corrélativement la redéfinition du métier de surveillant. Ici, sont mis concrètement en lumière les décalages entre les textes et la pratique que dénonce le Commissaire aux Droits de l'Homme, Alvaro Gil-Robles en 2005.

Quoi qu'il en soit, et afin de pouvoir repenser l'espace carcéral, la prison doit avant tout être prise pour ce qu'elle est, c'est-à-dire "un dispositif sécuritaire caractérisé par la cohabitation forcée et la promiscuité des reclus" (Rostaing, 2004). A l'image de ce qu'a souligné E. Goffman dans son approche de la vie asilaire, c'est bien la clôture qui confère à la prison sa spécificité plutôt que la relation à un environnement, de même que son caractère enveloppant avec une "vision des reclus, fondée sur l'objet passif d'un traitement, plutôt que sur les réactions possibles des personnes" (Rostaing).

Privés de toute initiative, soumis à une stricte limitation des échanges et réduits à une extrême dépendance pour toute demande d'autorisation, même pour les besoins les plus simples, ou bien à de subtiles négociations autour d'un "bon comportement", les personnes incarcérées entrent rapidement dans un processus de "déresponsabilisation", voire "d'infantilisation" promu et entretenu par le système. C'est ce que souligne le rapport accablant fait en 2000 par l'Assemblée nationale sur l'état des prisons en France.

L'absence d'espace de subjectivation et de socialisation induit alors un phénomène de dépersonnalisation : se plier à la règle, s'y soumettre, sans aucun espace de dialogue, sans jamais pouvoir choisir, ni faire entendre une parole, individuelle ou collective. Comment alors devenir responsable si l'on est privé de parole ?

Sur le mode défensif, cet état des choses nourrit en contrepartie le jeu serré de stratégies identitaires inhérentes à tout mode de survie en lieu fermé : domination, repli, sur-enfermement, ou bien, dans le meilleur des cas, ouverture sur l'extérieur (par le sport, les études, la religion), mais aussi, dans le pire des cas, l'auto-destruction : la drogue, la folie, la grève de la faim, l'auto-mutilation, le suicide...

Face à la pression extrême du système, accrue par la mise en place de mesures sécuritaires de plus en plus dures dans les prisons dès 2005, les personnes incarcérées sont donc soumises à une double alternative : l'explosion de la violence subie pour l'extérioriser ou bien l'intériorisation de la négativité projetée sur elles, c'est-à-dire le retour de la violence

contre soi. Lors d'une enquête dans une centrale concentrant un grand nombre de condamnés à la perpétuité, A. Chauvenet recueille les motifs invoqués pour la seconde alternative : "la longueur de la peine, l'enfermement, l'impuissance face aux proches, le sentiment d'injustice et d'abandon, le dégoût de soi, la honte et la culpabilité, éviter de s'en prendre à autrui, demander de l'aide, accélérer la réponse à une demande, parfois aussi l'innocence".

Dans la privation de liberté, l'esprit est le dernier à succomber. La puissance du mental, l'imaginaire sont le lieu même de l'évasion. Le corps, lui, se heurte rapidement à des limites concrètes car c'est finalement lui qui, en grande partie, est désigné comme le support de la peine : corps balloté, objeifié, assujetti, asservi à la règle, comme le montre, entre autres choses, la présence insidieuse et répétée des fouilles à corps pour des motifs sécuritaires qui restent parfois arbitraires.

"Comment résister pour tenir debout en prison quand "le choc carcéral, c'est la prison qui atteint chacun dans son corps, dans la satisfaction des besoins les plus intimes, dans l'image de soi, dans la perception du temps et de l'espace, dans le rapport aux autres et au monde. Et aussi la peur d'être contaminé par la maladie, par le mal", interroge Dominique Lhuilier (2001) à l'issue d'un long travail d'enquête en milieu carcéral.

Les supplices corporels sont supprimés au XIXe siècle et avec eux, le spectacle du corps torturé comme illustration d'une justice rendue. Quant à la peine de mort, ultime spectacle du corps objectivé livré au regard d'une conscience commune, elle n'est abolie que très récemment, il y a trente ans. Aujourd'hui, à l'ombre des murs, la personne incarcérée fait cependant l'objet d'une condamnation à mort virtuelle, étendue dans le temps, sournoise. C'est ce qu'expriment de nombreux ex-détenus. "La prison, ce n'est jamais fini, même quand on en est sorti. Les dégâts physiques et psychiques sont inscrits en nous pour la perpétuité", me dira l'un d'eux.

A défaut de parole, l'enjeu du corps est alors immense car il peut devenir en dernier lieu une voie d'expression. Il sera finalement le seul espace de négociation possible : un corps-palimpseste, une voie pour défendre sa subjectivité et faire entendre sa part humaine, mais pour défendre aussi la seule part de liberté qui reste, le choix de sa propre mort.

"Les condamnés à une mort lente et silencieuse, en se réappropriant leur mort, rendent visible la vérité pénale", écrit encore A. Chauvenet. "Privés en prison d'identité et d'histoire, ils affirment leur situation de sujet. Condamnés, ils intériorisent la condamnation en s'exécutant eux-mêmes" (...) "Ayant transgressé la loi, ils démontrent aussi qu'ils l'ont si bien intégrée qu'ils peuvent manifester leur humanité et leur qualité d'acteur en prenant la responsabilité de leur mort".

5 - Retrouver l'accès au réel : l'importance d'un espace intersubjectif.

Mais faut-il vraiment en arriver jusque-là ? Le propos n'est pas d'entrer ici dans une analyse de la violence carcérale déjà largement explorée par d'autres auteurs (Lhuillier 1997, 2001 ; Chauvenet 2004, 2006), mais plutôt d'ouvrir la réflexion sur une manière de repenser l'organisation de la vie en détention en y impliquant la parole de ceux qui y vivent, personnels pénitentiaires mais aussi personnes détenues. Or dans quelles conditions ?

A. Chauvenet souligne l'ambiguïté de règles pénitentiaires qui demeurent sans légitimité car sans fondement moral puisqu'elles défient pour certaines les droits fondamentaux (la dignité avec la fouille à corps, l'intimité avec l'ouverture du courrier, l'équilibre affectif avec l'interdiction de parloirs etc.). Cette "labilité du cadre" induit une limitation des échanges et par-dessus tout une absence de régulation dans ces échanges, d'où une tension forte face à l'imprévisibilité et la crainte du danger qui en découle. "La peur est une des caractéristiques essentielles de la condition du prisonnier (comme elle fait partie des conditions de travail des personnels de surveillance)" (Chauvenet, 2010).

La violence est ainsi nourrie par l'absence totale de dialogue possible, tandis que l'instinct de se préserver favorise l'attitude du chacun-pour-soi. Aussi comment dans ce contexte peuvent s'organiser des relations ? Force est de constater que la voie est ouverte à une

désocialisation toujours plus accrue, à l'affaiblissement de liens sociaux déjà ténus, fragilisés pour certains, avant la détention.

Entre "désert social et envahissement de l'imaginaire (...), privés de monde commun, les prisonniers sont en situation de perdre l'accès au réel (...). Il n'y a de sujet que d'inter-sujet, ce parce que la construction du réel et la subjectivation ne peuvent se produire que dans un espace intersubjectif" (Chauvenet, 2010). Car c'est dans l'échange que se construit l'accès au réel.

Cité par ce même auteur, Robert Merton évoque le concept "d'ignorance multiple ou malentendu partagé", "phénomène par lequel faute de se connaître, les individus croient être minoritaires dans leurs opinions alors qu'ils sont en fait majoritaires". Et inversement, les personnes qui croient représenter la majorité ne constituent que la minorité: mais forts de leur croyance, ils occupent l'espace de parole en pensant s'exprimer au nom des autres". Il y a donc ceux qui se taisent parce ce qu'ils se croient isolés, ou ceux qui font semblant d'adhérer à l'opinion des plus forts. La peur est le moteur sous-jacent de ce monde fait de faux-semblants, de pseudo-relations établies sur la base de stratégies relationnelles qui toutes concourent à la survie, un monde de relations tronquées où ne sont pas représentées les véritables opinions.

La question demeure : comment envisager à partir de ce triste état des lieux un vivreensemble carcéral qui, autour de la sanction, laisserait à chacun sa chance ?

6 – Désincarcérer la parole pour désamorcer la violence et favoriser un vécu constructif de la peine : la participation des détenus à l'organisation de la vie de la prison.

En janvier 2006, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Recommandation (2006) 2. Cette Recommandation contient la version révisée des Règles Pénitentiaires Européennes. Une nouvelle Règle – Règle 50 – stipule que : « Sous réserve des impératifs de bon ordre, de sûreté et de sécurité, les détenus doivent être autorisés à discuter de questions relatives à leurs conditions générales de détention et doivent être encouragés à communiquer avec les autorités pénitentiaires à ce sujet ».

Dans une des premières étapes de la réécriture des règles pénitentiaires européennes (RPE), écrit Pierre-Victor Tournier, directeur de recherches au CNRS et criminologue, on a pu lire ceci : « Sous réserve des impératifs de bon ordre, de sûreté et de sécurité, les détenus doivent être autorisés à se réunir pour débattre de questions d'intérêt commun. Les autorités pénitentiaires doivent encourager les comités représentant les détenus à communiquer avec elles concernant les modalités de l'emprisonnement". La dernière version retenue (art. 50 des RPE) est donc plus allégée (Pierre Tournier, 2010)

Norman Bishop (2006), grand expert des questions pénitentiaires au Conseil de l'Europe et inspirateur des 108 nouvelles règles pénitentiaires, ancien directeur de la Recherche à l'Administration des prisons en Suède, définit cette règle nouvelle comme "essentielle si on veut réaliser une vraie réforme". Or "si la règle est nouvelle, les comités de détenus ne le sont pas" (Simonnot, 2006). De nombreux exemples peuvent être cités — au Danemark, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Espagne et en Suède — qui ont donné lieu à des expériences positives. Les fortes résistances de la France, patrie des Droits de l'Homme, à l'encontre de la Règle 50 sont donc surprenantes.

En Espagne, quatrième sur la liste en matière de consultation au sein des prisons, la loi consacre les élections de comités de détenus. "Chaque «quartier» de la prison a ses élus et les comités transmettent leurs suggestions à la direction. Les discussions, cependant, "y sont limitées à la religion, au travail, aux activités culturelles et sportives et à l'alimentation, avec une possibilité d'extension". Au Danemark, modèle d'excellence, une vraie démocratie voit le jour en prison, "avec des élections organisées à bulletins secrets, sous contrôle de l'administration et des prisonniers, tous éligibles. «Il faut», dit la loi, que les détenus participent à la vie de la prison par le biais de leurs élus. Les comités peuvent discuter de tout, «sauf des cas individuels ou des questions de sécurité». Quant à la Suède, pays de Norman Bishop, les comités existent presque partout, mais sans loi, tant la chose y semble

naturelle. Ce n'est même pas une possibilité, les directeurs de prison étant «contraints» de discuter régulièrement avec les élus détenus qui doivent être rémunérés pour ce service" (Simonnot, 2006). Par ailleurs, et toujours selon Norman Bishop, ces comités existeraient déjà en Bosnie, en Croatie, en Bulgarie et en République tchèque.

Utopie humaniste? "Une maison gérée avec «impartialité, justice, humanité et égalité a, selon Norman Bishop, toutes les chances de mieux marcher que celles qui sont menées avec partialité, injustice, brutalité et inégalité... Et partout où ils existent, les comités ont permis "une meilleure communication et une meilleure entente» entre personnel pénitentiaire et prisonniers (Simonnot, 2006)

\*\*\*

Ce besoin de parole dans les prisons françaises correspond pourtant à une demande de plus en plus forte. Par-delà la tempête des lois sécuritaires et leurs conséquences inquiétantes sur la vie carcérale, le besoin est en effet fort de donner du sens à ce que l'on vit, à ce que l'on fait, y compris de la part des personnels pénitentiaires, tenus par un devoir de réserve. Il n'est qu'à voir le nombre de livres-témoignage écrits et publiés par les différents acteurs du monde carcéral : ex-détenus, surveillants, médecins, psy, directeurs d'établissement pénitentiaire... Tous ces écrits convergent vers un même but : pour certains, sur un plan individuel, évacuer le poids d'une expérience difficile et parfois traumatique, mais surtout, sur un plan collectif, toucher la conscience commune sur la question des prisons, "aux oubliettes de la société", pour reprendre les termes du Rapport émis par le Sénat en 2000 dont le titre est évocateur "Prisons : une humiliation pour la République", titre repris à un mot près neuf ans plus tard dans le bouleversant documentaire de Bernard Georges : "Prisons, la honte de la République".

Etienne Roy, professeur émérite en anthropologie du droit, conclura lors d'un colloque organisé en 2010 par l'Administration pénitentiaire : "La prison ne peut changer sans la parole de ceux qui la vivent"<sup>8</sup>. En effet, comment imaginer une réforme substantielle de la prison sans tenir compte du vécu des différents acteurs qui y évoluent.

Instaurer un climat de consultation dans les prisons offrirait donc bien des avantages : outre le fait de permettre à la France de rattraper un retard considérable en matière de Droits de l'Homme, en respectant les recommandations du Conseil de l'Europe et en s'inspirant des expériences très constructives de pays voisins, désincarcérer la parole des détenus ouvrirait la voie à une autre façon de penser l'espace-temps carcéral et de le vivre. Loin du processus de désubjectivation actuellement prégnant dans les prisons avec toutes les conséquences déjà évoquées (le retour de la violence contre soi ou contre les autres, et à plus long terme la récidive), il serait alors possible de penser le temps de la peine comme un temps possible de reconstruction de soi, où chacun aurait la liberté de rester sujet de son histoire et de devenir acteur de son devenir.

Il semble évident que la société aurait tout à y gagner : baisse du taux des suicides parmi les détenus (en détention, mais aussi après la sortie !), parmi le personnel pénitentiaire (phénomène peu évoqué mais très inquiétant dans les statistiques), canalisation de la violence en détention, construction responsabilisée de nouveaux chemins de vie dans lesquels la peine ferait enfin sens ! Et très probablement, une autre conséquence serait une baisse systématique du taux de récidive qui sert de légitimation à des politiques toujours plus sécuritaires... Ainsi le cercle infernal dans lequel se trouve prise la question des prisons en France, par le simple fait de mettre en application les textes et les intentions qu'ils dévoilent, et surtout d'oser expérimenter quelque chose d'inédit dans nos pratiques, ne pourrait-il être enfin brisé ?

"Un métier d'autorité et d'écoute"... Les grands bénéficiaires, outre les détenus eux-mêmes et dans un second temps la société, en seraient les membres du personnel pénitentiaire dont la souffrance rarement exprimée ne peut rendre compte des tensions vécues au jour le jour, alors qu'ils constituent le premier maillon d'une resocialisation possible, puisqu'ils sont les interlocuteurs quotidiens des détenus.

-

<sup>8</sup> Cité dans l'émission de France Inter "Entendre leurs voix", Jean-Claude Ameisen, 25/06/11

Une autre norme essentielle du Conseil de l'Europe est la Règle 102 : "Le régime des condamnés doit être conçu pour mener une vie responsable et exempte de crime. La privation de liberté constituant une punition en soi, le régime des condamnés ne doit pas aggraver les souffrances inhérentes à l'emprisonnement."

Pour Pierre Tournier, «voilà résumé en quelques mots ce qu'est le sens de la peine. Tout est dit. Il n'y a pas d'histoire de rédemption ni de réinsertion». Juste le souhait que tout soit mis en oeuvre dedans pour que dehors, les libérés mènent une vie normale conforme aux lois. «Or, comment devenir responsable en étant passif et infantilisé comme dans les prisons françaises ?», demande Pierre-Victor Tournier (Simonot, 2006)

A la fin de son allocution sur la participation des détenus à l'organisation de la vie de la prison<sup>9</sup>, Norman Bishop cite Mary Tuck. "Aujourd'hui disparue, elle argumenta dans un essai passionnant que, même si les prisons existent encore longtemps, la détention seule jamais ne corrigera les détenus. Elle rappelle la sagesse d'Aristote qui enseigna que les hommes apprennent les vertus par la participation, à travers les usages sociaux à la vie en communauté. Sa conclusion était qu'« une société qui veut éviter les délits et les crimes doit encourager les institutions communautaires et naturelles par lesquelles les hommes entrent dans les relations réciproques. Et si on veut dissuader les hommes de commettre des délits et des crimes, il faut qu'ils s'engagent d'une façon ou d'une autre dans les usages sociaux d'une communauté qui fonctionne".

En conclusion, mettre fin aux rapports de force et aux tensions nourris en prison par l'absence totale de dialogue entre les détenus et l'administration, c'est avant tout remettre en cause nos représentations sur le condamné, le détenu, et lui rendre ce droit fondamental à la perte duquel la sanction de privation d'aller et venir ne le condamne pas : le droit à la parole.

"Cette parole dévaluée, disqualifiée du "criminel" — par exemple devant le juge — donne la mesure du non-poids de la parole des détenus. Retirer la parole, confisquer la parole, c'est la première chose qui arrive au détenu, c'est la première chose qu'on lui enlève, qu'on lui signifie, le détenu n'est plus maître de sa parole, c'est le début de l'enfermement, c'est ce qui rend les gens fous", témoigne Florence Aubenas, représentante de l'OIP, lors de la récente émission "Entendre leur voix" 10. "Cela provoque une sensation effrayante de dépossession de soi. Du coup seule la violence peut régler les choses".

Désincarcérer la parole, accorder aux personnes détenues un droit d'expression, et ce en réaction à l'urgence de l'état des lieux aujourd'hui, n'est cependant pas absent des préoccupations de l'institution pénitentiaire qui a fait preuve, ces dernières années, d'un mouvement d'ouverture du monde carcéral, et se bat aussi avec des conditions qui lui sont imposées par le monde judiciaire. Investie de missions dont la complexité va croissant, elle doit se plier à une double injonction : persévérer dans son essence et devenir autre. Ainsi un comité de pilotage « Droit d'expression des personnes détenues » vient-t-il d'être constitué par la Direction de l'Administration pénitentiaire (DAP). Animé par Cécile Brunet-Ludet (2010), magistrate à la DAP, il comprend également des membres extérieurs, dont Yves Clot.

## 8 - Conclusion

Au cœur de cette longue réflexion, il apparaît que le principal obstacle est principalement constitué de représentations et de constructions sociales non dépourvues d'une certaine idéologie. Cela touche aux fondements anthropologiques, culturels et religieux, de notre société. On ne peut en effet imaginer que l'approche des notions de justice et de punition ne soit pas la même dans un pays fortement marqué par une tradition catholique que dans un autre pétri de l'esprit du protestantisme. Cependant, cela n'explique pas tout, comme le montre le contre-exemple de l'Espagne.

-

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Cf. note 9

Ce que veut dire "rendre justice" et "punir" a bien-sûr évolué au cours de l'Histoire en fonction des mutations considérables de la société au cours des époques. Mais de la vengeance au pardon, le curseur est-il à ce jour à la bonne place ? Et nous sommes-nous suffisamment interrogés sur ce que recouvre notre imaginaire collectif, sur nos dénis ? La remarque du surveillant cité plus haut est pleine de sens : "En réalité, ce qui repose sur nous (...), c'est ce que produit la société et qu'elle ne veut pas regarder en face".

Sur un plan individuel, être sujet de sa reconstruction, cela veut dire rester membre de la société humaine, et donc concevoir que cela ne peut avoir lieu ailleurs que dans la relation aux autres, au carrefour de l'individuel et du collectif.

Sur un plan sociétal, se permettre de repenser dans la concertation l'espace-temps carcéral, la manière de le vivre et d'en faire quelque chose, relève d'une responsabilité mutuelle entre, à l'intérieur, les détenus et les acteurs du pouvoir pénitentiaire, et à l'extérieur le reste de la population. La société ne s'arrête pas au mur de la prison. Elle doit les traverser en repensant ses valeurs, loin du principe d'exclusion, ou d'ostracisation, qui gagne actuellement du terrain, en s'appuyant sur le principe d'inclusion.

"A la responsabilité supposée ou avérée du justiciable dans la commission d'un délit ou d'un crime correspond la responsabilité politique de la société dans l'action qu'elle exerce sur lui", écrit Christian Demonchy (2011). "(...) Depuis la Révolution, des rhétoriques sans cesse renouvelées ont alimenté les discours politiques, avec toujours le même objectif, celui de dispenser les citoyens de répondre à la question : quelle vie sociale souhaitons-nous imposer à ceux que nous avons privés de leur vie sociale antérieure, autrement dit, quelle peine voulons-nous leur infliger en prison ?"

\*\*\*

"Le détenu est sous l'œil du gardien, le gardien sous l'œil du directeur, la prison sous l'œil du peuple", a dit Jeremy Bentham, l'inventeur du panoptique. En tant que citoyens, nous sommes tous garants de ce que défend la Déclaration des Droit de l'Homme en 1789. Le droit de punir n'existe qu'en fonction du contrepoids qui a vocation de rajouter de la clémence à la sévérité la plus extrême. C'est ainsi qu'a été conçue la justice représentée par l'allégorie d'une balance à plateaux.

"Toute personne enfermée est une part de nous, puissent enfin les prisonniers parler", a écrit Bernard Bolze, fondateur de l'OIP. Tout, finalement, réside en notre foi en la capacité de l'être humain de changer, de se transformer, et d'aller vers la résilience, quel que soit son parcours...

Sandrine Chevinesse, Anthropologue, psychosociologue clinicienne, Associée au Laboratoire de Changement Social, membre du CIRFIP.

#### REFERENCES DU TEXTE

- Barlet, Pierre, "Spécificité, ambitions et limites de la médecine en prison", in Communication au 31e congrès de l'association Française de Criminologie, 1996
- Bishop, Norman. "La participation des personnes détenues à l'organisation de la vie en détention", revue électronique Champ pénal / Penal field, nouvelle revue internationale de criminologie, Vol. III | 2006
- Brunet-Ludet Cécile, Le droit d'expression collective des détenus, Direction de l'administration pénitentiaire, février 2010, 38 pages + annexes, diffusion restreinte.
- Howard, John. L'état des prisons, 1777
- Beccaria, Cesare. Des délits et des peines, Le Monde, Flammarion, 1764 (2010)
- Chauvenet, A., Monceau, M., Orlic, F., Rostaing, C., La violence carcérale en questions, CNRS/EHESS, 2005
- Chauvenet , Antoinette, Démocratie et violence en prison. Sociologie pénale : système et expérience, Erès, 2004

- Chauvenet, A., "Les "prisonniers" : Construction et déconstruction d'une notion", La prison, revue Pouvoirs 4/135, Seuil, 2010, p. 41-52
- Chenivesse, Sandrine "Soigner et punir", in Pierre Tournier (dir.), Dialectique carcérale : quand la prison s'ouvre et résiste au changement, L'Harmattan, 2011 (à paraître)
- Cugno, Alain, De l'angoisse à la liberté, Salvator, 2009
- Demonchy, Christian. "Démocratiser la politique pénitentiaire", in Pierre Tournier (dir.), Dialectique carcérale : quand la prison s'ouvre et résiste au changement, L'Harmattan, 2011 (à paraître)
- Faugeron, Antoine, "Le social divise : la notion de dangerosité dans le champ idéologique", in Christian Debuyst (dir.), Dangerosité et Justice pénale. Ambiguïté d'une pratique, Médecine et Hygiène, 1981, p. 161-176
- Frize, Nicolas, Le sens de la peine. Etat de l'idéologie carcérale, Leo Scheer, 2004
- Froment, Jean-Charles, La République des surveillants de prisons, ambiguïtés et paradoxes d'une politique pénitentiaire en France (1958-1998), Revue Droit et Société, 2000.
- Kenia, Eric, "Logiques de la rétention de sûreté : prévention, neutralisation, élimination", in Pierre Tournier (dir.), Dialectique carcérale : quand la prison s'ouvre et résiste au changement, L'Harmattan, 2011 (à paraître)
- Lefort, Claude "Esquisse d'une genèse de l'idéologie dans les sociétés modernes", Les Formes de l'histoire, Galllimard, 1978, p. 278-329
- Salas, Denis, La volonté de punir. Essai sur le populisme pénal, Hachette Littératures, 2005
- Lhuillier, Dominique, Aymard, Nadia. L'univers pénitentiaire. Du côté des surveillants de prison, Desclée de Brouwer 1997
- Lhuillier, Dominique. La prison en changement (coll.) Eres, Trajet, 2000
- Merton, Robert, Social Theory and Social Structure, The Free Press, 1968
- Rostaing, Chauvenet, Orlic. La violence carcérale en question, PUF, Le lien social, avril 2008
- Rostaing, Corinne. « L'expression des détenus : formes, marges de manoeuvre et limites » in Payet J-P., Guilinai F. et Laforgue D., La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance, PUR, 2008, pp. 121-138.
- Rostaing, C., «·Interaction et résistances au stigmate·», Revue idées, décembre 2004, n°138, pp. 6-13
- Simonnot, Dominique, article du quotidien « Libération » du jeudi 6 avril 2006. "La France très en retard dans la participation des prisonniers à la vie en détention. Le Conseil de l'Europe prône les comités de détenus"
- Tournier, Pierre-Victor, "Règles pénitentiaires européennes, loi pénitentiaire, et droit à l'expression collective des détenus. 2006-2010", revue électronique, 2010
- Zoummeroff, Philippe, La prison, ça n'arrive pas qu'aux autres, Albin Michel, 2006
- Colloque "Pour la libération de la parole détenue par les murs des prisons", organisé par Florence Aubenas et l'Observatoire International des Prisons (OIP), le 11 décembre 2010, à la Faculté de Droit de l'Université Lyon 2.
- Emission France Inter par Jean-Claude Ameisen, « Entendre leurs voix ». Avec Florence Aubenas. 25/06/11

#### De l'intervention courte

L'intervention psychosociologique dans un groupe, une organisation ou une institution nécessite généralement un certain temps, une certaine durée. Le psychosociologue n'est pas là pour faire des miracles, ce n'est pas sa vocation, ni sa préoccupation. Il est là pour aider les personnes à comprendre leur situation parfois bien complexe, les aider à dire, à dénouer des nœuds de non dits, à renouer avec une communication positive.

Il arrive cependant que dans certaines situations, un chemin assez impressionnant puisse être réalisé en peu de temps.

La question qui se pose est donc de savoir si l'on peut dénouer une situation qui parait inextricable en quelques séances, quand cela est-il possible, et comment s'y prendre ? Faire en matière psychologique un cheminement de manière rapide n'est pas courant. La conscience a besoin de maturation, de réflexions, d'acceptations et pour tout cela le temps est indispensable. Le temps, quoi qu'on en dise depuis quelques années dans notre société où le vide est à proscrire, est un élément vital de la nature humaine.

Et pourtant, dans certaines situations, une intervention courte permet de sortir du marasme.

Alors, quelles sont les caractéristiques de ces situations, et quelle intervention mettre en place afin de dénouer une crise qui laisse les personnes qui y sont enfermées dans la souffrance et la sidération ?

Tout d'abord, il semble que ces situations soient des situations où le niveau émotionnel est important, où les gens souffrent sans jamais trouver ni les mots ni le moment pour le dire, où quelque part règne une sorte de paralysie collective, où ce qui fait groupe est justement ce qui est à l'origine de la souffrance.

Dans ce silence, on retrouve des regrets de n'avoir pu prendre conscience de l'estime que l'on porte les uns envers les autres, des sentiments de culpabilité de fautes ou erreurs commises et non retravaillées, de stratégies perdantes mises en œuvre.

Quoi qu'il en soit, ce sont toujours des situations où les besoins vitaux de la personne sont bafoués, besoin de reconnaissance, besoin de temps, de respect, de considération. Situation émotionnelle forte disions-nous, mais justement, à l'origine de ces émotions, une atmosphère mortifère. Quelque part, l'évocation de la mort est là, tapie, inconsciemment, mais au niveau collectif. Et la mort et la peur sont inséparables.

L'origine de cette perception est multiple. Tout d'abord, la peur de la mort du groupe. On y reste attaché bien que cela soit à l'origine de sa propre crainte de devoir quitter le groupe, à l'origine de l'impossibilité ressentie de gérer sa propre mort au groupe afin de permettre une renaissance à une nouvelle vie.

Mais cette atmosphère mortifère a bien d'autres causes. Et parmi celles-ci, l'enfermement dans l'imaginaire, la disparition dans la situation de la dimension symbolique. De quoi s'agit-il ?

Une loi universelle soumet l'être humain à la Loi de l'interdit. Et cet interdit n'est pas seulement d'ordre incestueux.

Ce désir d'interdit s'exprime entre autre par de nombreuses transgressions aux règles qui s'imposent au vivre ensemble. Et justement le respect de ces règles signifie symboliquement que l'on est respectueux de la Loi de l'interdit. Dans une institution par exemple, quand le respect des uns et des autres fonctionne correctement, que sont respectées les règles qui instaurent les conditions d'une vie en commun, alors la dimension symbolique est présente et les personnes peuvent vivre harmonieusement ensemble.

Et bien souvent, si règne la dysharmonie, si les règles ne sont pas respectées, si l'autorité ne remplit pas son rôle qui justement revient à établir un fonctionnement suivant des règles qui s'imposent de par la mission de l'institution, alors la dimension symbolique disparait et s'installe une ambiance mortifère.

Notons ici que la peur mortifère qui bien souvent découle de ces situations de transgression engendre la plupart du temps un besoin de retour au sein maternel. De plus, comme dans ces situations, la transgression aux règles est affaire courante, ce retour aux sources peut s'entremêler pour certains de désirs interdits, et cela ne vient pas faciliter les choses. Seule la verbalisation de la parole d'autorité juste fera dégager l'horizon.

Si dans la même situation existent des signes que sont présents des désirs d'être dans la Loi, alors une intervention courte trouve évidemment sa place et sa fonction. Toute situation paradoxale où se retrouve entremêlés transgression et désir de Loi sont des situations favorables pour une intervention courte et alors le retour du symbolique peut prendre une dimension impressionnante. Généralement, ce paradoxe ressort de l'expression à la fois de sentiment de paralysie et de désir de s'en sortir, d'expression de bonne volonté dans l'acceptation de la démarche proposée, et dans l'absence de fixation négative.

Enfin, les procédures mises en place ont également leur importance dans le cadre de l'intervention courte. Il s'agit de combiner libre expression et utilisation de supports appropriés, et ainsi adopter une démarche centrée sur la personne tout en évitant les étapes angoissantes ou anarchiques que l'on peut retrouver en dynamique de groupe, de combiner temps d'expression de la souffrance et anticipation du désir de vie. En ce domaine, l'utilisation de ces supports est fort utile, par exemple la proposition de réaliser un inventaire de toutes les portes de sortie possibles permet une rencontre avec le constat que certains de ces moyens sont compatibles avec leur désir.

Encore une fois, dans une telle intervention, pas de miracle, mais grâce à la parole qui se délie, il devient possible de quitter cette situation mortifère, et d'envisager un avenir de vie, où peut être, un nouveau travail pourrait être fort utile.

Willy Soudan, le 19 août 2011

## De bon matin : un film sur les « relations humaines » dans l'entreprise

« Quelque chose d'intime dont je ne veux pas parler... » Paul s'adresse ainsi au psy qui a été chargé par la banque BICL de le soigner. Il a témoigné d'une attitude non conforme, mettant ses valeurs au-dessus de celles de l'entreprise. Il vouvoie le responsable qui a été nommé à sa place, qui lui le tutoie, car « Nous sommes une équipe. Tous, complices de l'entreprise. »

Paul est un humaniste, autrefois coopérant au Mali. Il est en perte de vitesse sur les objectifs chiffrés de la banque préférant rencontrer les clients, enquêter sur les projets et les conseiller. Comment ose-t-il se plaindre de sa mise à l'écart! Il n'hésite pas aussi à défendre un ami que la banque accuse de malversations. « Il a sûrement des problèmes personnels et une trop grande sensibilité! »C'est l'explication que donne actuellement la plupart des directions des entreprises au lieu de rendre responsable leur mode de management. Paul refuse de parler de sa vie privée dans les entretiens avec le psy, ce n'est pas le lieu... Paul se passionne pour trouver le meilleur financement dans le jeu du marché pour ses clients: c'est cela sa jouissance. Son regard s'illumine, quand il en parle dans un entretien d'embauche pour essayer de quitter BICL. Quel contraste avec le visage dur qu'il offre depuis qu'il a appris par un courriel de la direction qu'on lui a retiré une partie de sa clientèle! ...

Suivront toutes sortes d'humiliations, camouflées sous de bonnes raisons pour le système, quand il s'agit de mettre un salarié au placard. Le licenciement coûte trop cher ! L'épisode qui va précipiter le drame, c'est celui du discours souriant du jeune représentant de la direction, que Paul a lui-même piloté à ses débuts. Il lui annonce une bonne nouvelle. Il s'exprime devant le remplaçant de Paul (déjà installé dans le même bureau) : l'entreprise, pour lequel il a postulé, a demandé des renseignements. Bien entendu, la banque a transmis sur Paul des informations élogieuses. Rien n'échappe donc à l'emprise de la banque BICL sur la destinée de Paul. Il est un objet entre ses mains. L'entreprise est un grand Autre auquel le sujet doit se soumettre. Toute possibilité de parole singulière ou d'acte de Paul dépend de la bonne volonté de BICL.

Paul éprouve aussi des difficultés à trouver un langage commun avec sa femme. Elle a une pensée du social sans idéologie politique. Son fils, un jeune étudiant, lui déclare que ses amours ne le regardent pas. Devant la détresse de son père qui boit depuis son déclassement dans la banque, le jeune homme se conduit en grand frère. Paul a perdu sa place de père, lui qui veut montrer pourtant qu'il peut parfois la maintenir : « parce que j'ai dit non. » Il n'a plus de place reconnue par l'Autre. Il ne lui reste plus qu'à s'éjecter de la scène de la vie : Un sacrifice, réfléchi, vécu avec le plus grand calme, dans les gestes habituels du quotidien. Auparavant : deux messages sont laissés par Paul : une lettre d'amour pour sa famille et un passage à l'acte : l'accomplissement du meurtre des 2 personnes représentantes du système auquel il s'est heurté, acte de passage vers sa propre mort. En absence d'une Autorité tierce, gardienne de l'institution : il a décidé de se faire justice lui-même avant de se tuer devant des policiers, armés jusqu'aux dents, qui le visent à travers la vitre du bureau.

La dernière image est celle du psychologue, face au groupe traumatisé des salariés. Une métaphore, c'est l'entreprise tout entière qui est malade et qu'il faut soigner !

Les prises de vue et le balayage de la caméra suivent les faits et gestes du personnage comme une vidéo surveillance, un œil absolu. Des événements sont filmés à travers les vitres de la banque et un dialogue de Paul avec sa femme est entendu au travers de la vitre de leur maison. Le réalisateur semble souligner ici le contexte de la société de la transparence dans laquelle nous vivons.

Le film de Jean-Marc Moutout, malgré quelques imperfections dans ces propos, (que relèvent certains critiques) retrace, de manière conséquente, le cheminement qui peut conduire un homme à ces extrémités. La responsabilité tient aux formes du management actuel, à l'évaluation des performances chiffrées et quantifiées des salariés. Le choix d'une banque, au cœur du système de la société néolibérale est ici emblématique. La famille contemporaine est aussi évoquée. Les conséquences des changements sociaux rapides atteignent de façon plus ou moins forte les individus selon leur structure psychique et leur histoire.

Voici une petite note, un pas de côté, sur ce que prévoit une entreprise multinationale pour échapper à la vague de suicides de ses salariés :

Le groupe électronique Thaïlandais : Foxconn¹ qui fournit : Apple, Sony, et autres Nokia, a décidé de remplacer 500 000 de ses employés par des robots d'ici 2014, car ceux-ci ne se jettent pas par la fenêtre ! En effet, Depuis un an, 14 salariés des usines chinoises de la compagnie se sont suicidés. Plusieurs organisations indépendantes ont dénoncé les conditions de travail sans succès et les augmentations de salaires de 70% n'ont pas réussi à enrayer le cycle mortifère.

La solution : des robots pour enrayer la vague des suicides ?

Danièle Weiss, le 19 octobre 2011

\_\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Décrit par le journal Libération, dans sa rubrique : histoire.

## Retour sur quelques réflexions à partir du colloque : Quartiers populaires

1/ L'expression : Quartiers populaires, est moins stigmatisante que : Banlieue, qui à l'origine est une mise au ban d'un lieu ou ghetto qui s'utilise de plus en plus par nos concitoyens, même si comme le souligne, M. Kokoreff, certains lieux se ghettoïsent. Les journalistes ou les politiques préfèrent : quartiers sensibles. Sensibles à quoi ? Cet adjectif désignant un affect, vise donc les habitants et leur capacité de perception ou insiste sur la notion de « visibilité ».

On voit bien la difficulté de nommer ces quartiers, qui sont en réalité très divers, et ne sont pas toujours en périphérie (par exemple : Dans la ville de Marseille).

2/ L'assistance pour ce mini colloque était moins nombreuse que pour les thèmes précédents de la revue du CIRFIP, comme la relation d'aide, les risques psychosociaux, l'analyse des pratiques, qui avaient connu des affluences records.

La question des quartiers populaires interroge le Politique et le gouvernement de la cité. Joël Roman a rappelé que pour des raisons historiques, la citoyenneté Française est une notion abstraite qui exclut la diversité. L'altérité est la dimension concrète des êtres humains en tant que semblables. Avec la crise et l'idéologie néolibérale de nos sociétés, (voir l'article et le propos de B. Champagne) : Le chacun pour soi individuel l'emporte sur la solidarité et ceci affecte nos comportements et notre vision du monde. D'où peut-être une attention moins grande à ce thème, politique, moins centré sur l'intervention concrète.

La diminution des dotations publiques aux collectivités locales ainsi qu'un changement dans les répartitions budgétaires ont pour conséquence la suppression des demandes d'interventions psychosociologiques dans les quartiers. Les consultants sont moins sollicités et se déplacent vers d'autres lieux et organisations.

Les travailleurs sociaux, assistants sociaux, éducateurs, dans les quartiers populaires vivent très difficilement les changements de métier que leur impose leur hiérarchie, formée au management gestionnaire. Les tâches administratives et les évaluations quantitatives de ces salariés prennent le pas sur les tâches éducatives. Ceci freine leurs engagements militants et découragent les retours réflexifs.

Pour alimenter notre propos, voici quelques éléments de mise en place de dispositifs d' intervention psychosociologique dans certains quartiers que j'ai animé comme chargée d'études à l'INJEP, à la demande de collectivités locales, entre les années 1995 et 2002 avec la participation d'autres collègues.

Dans la première partie des interventions, nous avions prévu des entretiens non directifs de recherche, sur la façon d'habiter le quartier pour les habitants, ainsi que les représentations des institutions (écoles, PJJ, police) et des associations du quartier. Cette phase nous a paru essentielle pour permettre une parole dégagée du groupe. La rencontre avec les offices HLM a toujours été problématique!. La synthèse des entretiens a été analysée en assemblée générale avec les élus, commanditaires de l'action. Puis on est passé à une deuxième phase sur la constitution des groupes, semblables à la description donnée par Madame Elsa Bonal dans cette conférence: groupes homogènes d'habitants ou de professionnels, avant de constituer des groupes mixtes où des projets concrets d'amélioration du vivre ensemble, pouvaient s'évoquer.

Pour obtenir une parole, la plus dégagée possible du politiquement correct ou de son groupe d'appartenance, il faut un temps d'élaboration long et d'écoute permissive dans les groupes, en présence du tiers psychosociologue, garant du processus. Les entretiens préalables, avant la constitution des groupes, facilitent cette prise de parole et améliorent la confiance dans les groupes. Les personnes invitées à participer ont été choisies en fonction de critères représentatifs du quartier et sollicitées par différents moyens, de proche en proche.

Ce qui m'a interrogé, c'est le fait que les grandes barres d'immeubles n'étaient pas ce qui gênait les habitants, ni l'insécurité due au trafic de produit illicites. Une certaine convivialité émanait de ces grands ensembles, autrefois habités par une classe moyenne, militante des années 1960, au moment d'une construction considérée comme un progrès. Cette population a accédé à la propriété, une dizaine d'années plus tard. Je donne ici comme exemple le quartier du Luth à Gennevilliers, un village, où il faisait bon vivre et ce sentiment a perduré parfois chez certains habitants, au contraire des représentants des institutions publiques ou de certains directeurs d'associations, qui ont eu à subir des violences de la part de groupes de gamins.

Dans les dispositifs d'intervention, il a été très difficile de réunir les jeunes garçons pour participer à l'élaboration de projets. Le discours en groupe, quand il a pu avoir lieu, a été très convenu ou a nécessité de passer par des moyens ludiques. Les jeunes filles ont été plus coopératives et certaines n'ont pas caché leur désir de fuir le quartier en faisant des études.

Actuellement : Les grands ensembles ont été cassés et les halls d'immeuble restaurés, ce qui ne change rien et le sentiment d'insécurité a plutôt augmenté, alimenté par les sources médiatiques télévisuelles !

Je rejoins donc les intervenants pour dire que l'essentiel se situe ailleurs que dans les problèmes liés à l'habitat, même si celui-ci n'est pas sans effet sur le lien social. On peut attribuer des facteurs déterminants au mal être de ces quartiers populaires, imputables au déclin de l'acceptation des figures d'autorité dans la société, à la stigmatisation et au chômage consécutif de certains groupes, à l'absence de centres économiques et culturels dans ces quartiers. Ajoutons à cela l'effet d'un discours politique rendant responsables les chômeurs de leurs situations! En réponse, on constate un développement du communautarisme, contraire aux valeurs de la République.

Merci aux responsables de la Nouvelle Revue de Psychosociologie d'avoir organiser une belle rencontre, qui a fait l'objet de ce point de vue.

Danièle Weiss, le 11 mars 2012

## « Catastrophe nucléaire ! Circulez, il n'y a rien à voir »

Journal du 18 mars 2011, un mois après Fukushima : Léonid, l'ingénieur de Tchernobyl. Journal du 27 mars 2012 (fragment): Un an plus tard, à la veille des élections présidentielles en France

Journal du 18 mars 2011 : Je suis dans le train Paris Bruxelles. On dirait que le monde prend un drôle de virage. Aujourd'hui je lis avec angoisse dans le journal Libération, la terreur qui s'abat à l'extrême orient, au Japon précisément, où trois catastrophes majeurs rappellent notre petitesse extrême devant la terre mère et les océans insondables : le tremblement de terre magnitude neuf, le tsunami mais surtout la catastrophe nucléaire la plus importante depuis Tchernobyl. J'ai écris notre petitesse mais Tchernobyl, Fukushima n'ont pas grand-chose à voir avec notre impuissance devant la terre qui gronde. Tchernobyl, Fukushima ont à voir avec des choix humains irraisonnés qui marquent la croyance dans la toute puissance de l'homme sur la technique. J'ai travaillé trente ans à EDF GDF et quinze ans dans le secteur nucléaire. J'ai accompagné pendant sept années par missions successives, un groupe d'ingénieurs formateurs russes et ukrainiens. Léonid était mon correspondant ukrainien de l'entreprise électrique nationale « Energoatom », entreprise électrique national ukrainienne et j'avais la fonction de Task leader, pour la conception d'un plan de formation au management des responsables de centrales nucléaires.

Je me souviens, Léonid, d'un matin où tu étais venu me chercher à l'aéroport de Kiev. C'était rare car, pour les précédentes missions, tu m'accompagnais au retour pour l'avion de midi, le vendredi à midi précisément. Là, c'était un matin d'hiver, les champs, la toundra était recouverte d'un manteau de neige totalement blanc et le Dniepr serpentait en ondulations gracieuses au milieu des champs de neige. Ces paysages m'enivraient et j'y retrouvais avec fascination mes lectures adolescentes des romans de Dostoïevski. J'imagine que si tu étais venu si tôt, nous devions avoir une réunion juste après la descente d'avion. Un matin d'hiver glacial. Tu conduisais ta voiture privée, une « Lemonov » je crois. Je savais que tu faisais parti des ingénieurs de la salle de conduite du réacteur n°2 de Tchernobyl, celui qui se trouvait juste à côté du réacteur n°1, celui qui a explosé la nuit de mai 1986. Peu de temps après l'explosion, tu as téléphoné à ta femme pour lui enjoindre de ne pas ouvrir les fenêtres, de rester terrer dans l'appartement avec votre fils de deux ans. Oui, quinze ans après, tu craignais toujours pour la santé de ton fils. Toi, tu avais perdu tes cheveux et à mes questions sur ta santé, tu répondais vaquement que ça allait, que les résultats d'analyse étaient bons. Je voyais bien que tu ne voulais pas me parler. Je t'avais même proposé une interview. Tu préférais le silence. Etait-ce trop humiliant ? Etait-ce trop difficile à ré-évoquer. Je ne l'ai jamais su. Tu lâchais des bribes dans nos allers et retours entre le centre de formation où nous avions nos réunions et l'aéroport où tu me conduisais. Tu préférais rire des sourires en coin de Sacha avec qui nous devions rédiger le plan de formation. Une amertume sage vous tenait lieu d'éthique. Vous n'aviez pas confiance dans vos dirigeants, vous tentiez de survivre dans un monde dur. Tu confirmais parfois ce que j'avais lu sur la Cité des exclus de Tchernobyl. Tu confirmais aussi le nombre élevé de cancers. Tu restais digne dans la douleur.

Je me souviens de mes débuts l'année 1976 dans cette chère entreprise EDF GDF, tellement sûre d'elle, qu'évoquer le problème des déchets nucléaires tenait du tabou et du scandale. Et pendant les vingt cinq années où j'y ai travaillé, ces tabous ont duré. Je me souviens de l'année 1986, toujours, l'année de Tchernobyl. J'étais enceinte de mon premier enfant, Mikhael et je voyais les cadres d'EDF, mes collègues qui étaient rassemblés au château de Cébazat pour un séminaire, regarder sur l'écran de télévision du grand salon, le fameux nuage nucléaire longeant parfaitement la frontière franco-allemande. J'étais atterrée. Comment pouvaient-ils mentir de façon aussi éhontée ? Comment faire naître mon enfant dans ce monde là ? Comment aujourd'hui faire confiance à cet appareil technocrate et fou à la fois ? Oui, il doit y avoir un contrôle citoyen. Oui, chantres du nucléaire, tremblez des

pertes et profits à venir, tremblez car, cette fois, c'est dans un pays dit développé que la catastrophe est en cours. Comment nous, petits humains, pouvons-nous appréhender un tel monde ? Comment reprendre le dessus par quelques mots jetés sur la page, par quelque sursaut citoyen ? J'ai aimé recevoir ce témoignage d'un militant d'Attac du Japon. J'ai aimé qu'il existe malgré tout, quelques bribes de fraternité. Horreur du monde, comment t'apprivoiser ?

Journal du 27 mars 2012 (fragment) : Un an plus tard, à la veille des élections présidentielles en France, le débat politique autour du nucléaire est devenu un enjeu. Dans le journal de ce jour, 27 mars 2012, je peux lire que Nicolas Sarkozy réaffirme son soutien à la filière. « Le nucléaire rentre en campagne » titre Direct Matin. En visitant sa troisième centrale nucléaire depuis le début de la campagne, Saint-Laurent-des-Eaux, et en prenant à témoin des dizaines d'ouvriers et d'ingénieurs, il s'en est pris à François Hollande « Le candidat socialiste joue vos emplois sur le tapis vert des négociations avec ses partenaires verts ». Nicolas Sarkozy fait référence aux accords législatifs avec les écologistes prévoyant la fermeture progressive de vingt-quatre réacteurs.1 Alors, oui, on peut avoir un sursaut citoyen. On peut tenter de reprendre du pouvoir d'agir pour apprivoiser ce monde devenu fou. Le débat est à haut risque et très politique.

Lise Poirier Courbet, le 11 avril 2012

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le nucléaire en France : 19 centrales nucléaires, 58 réacteurs, 75% de la production d'électricité provient du nucléaire. Premier parc nucléaire européen, 2ème parc nucléaire au monde après les USA.

Au japon, un seul des 54 réacteurs du pays est en service. En mai, il n'en restera plus en attendant les nouvelles normes de sécurité. En Allemagne, le pays aura fermé tous ses réacteurs d'ici à 2022. Huit réacteurs sur dix-sept seront fermés avant la fin 2012. Le nucléaire couvre 22% des besoins en électricité.

#### MANAGER

La conférence d'Olivier Gourbesville, le 28 Mars dernier, a attiré un grand nombre de personnes et a suscité de nombreuses questions avait pour titre : Le psychosociologue et les pratiques actuelles du consulting en management.<sup>1</sup>

Mon propos ici est d'interroger le signifiant : Manager, pris comme substantif du verbe : manager. Le dictionnaire historique de la langue Française parle d'un empreint graphique à l'Anglais (1785) : Il désigne celui qui s'occupe de quelque chose, qui conduit un attelage, puis celui qui dirige un cheval. Ce mot est un empreint de l'Italien : maneggio, au sens de celui qui dresse les chevaux avec la main (mane). En Français, depuis 1611, nous utilisons le mot : manège : lieu du dressage des chevaux. Le manège est aussi le carrousel des chevaux de bois, qui tourne, qui tourne...

Le manager, en 1868, a pris le sens de celui qui organise des spectacles ou de celui qui veille à la vie professionnelle d'un artiste.

Après ce bref rappel historique, on ne peut que déplorer l'acception appauvrie de ce signifiant, qui fonctionne plutôt comme un signe, sans distinction d'emploi autre que : celui qui dirige. Intéressant, cependant, de se souvenir de l'origine de ce mot !

Le langage de l'économie néolibérale a envahi tous les domaines des institutions Publiques et Privées avec sa cohorte de chiffres et l'urgence du court terme. Le terme : Manager recouvre un ensemble de postes qui, il y a encore une vingtaine d'années pouvaient s'intituler : Directeur, directeur adjoint, chef de service, chef de département, chef d'équipe... Que signifie cet envahissement par un seul qui nivelle toute hiérarchie ? Tous au même niveau, donc ?

Ce choix de l'indistinction des places permet d'éviter les conflits.

Les formations en travail social proposent des séminaires sur le management pour des chefs de service pour mieux « gérer son équipe ». On parlait, dans un autre temps de « relations humaines » et d'animation d'équipe dans le sens d'impulser une «âme » .

Dans certaines entreprises : on distingue le management stratégique (qui regroupent dirigeants et conseil d'administration) et management opérationnel, ceux du terrain. Cette division fait mieux ressortir des intérêts qui peuvent être divergents, sauf si on introduit les fonds de pension pour tous les salariés.

Enfin dans les conventions signées entre patronat et syndicats : les termes d'encadrement ou celui de cadre sont toutefois maintenus.

Merci à Olivier pour sa conférence, qui a obtenu un franc succès.

Danièle Weiss, le 11 avril 2012

<sup>1</sup> Le mot : consultation existe dans la langue Française.

## Les coopérations de territoires à l'épreuve

## d'engagements en tension et antagoniques

Intervention au sein de la table ronde : « Institutions, territoire et démocratie » lors du colloque Cirfip/NRP du 10 mars 2012

Mon intervention, à ce mini colloque organisé par le CIRFIP et la Nouvelle Revue de Psychosociologie s'inscrit dans le prolongement des réflexions que je mène depuis maintenant longtemps à partir des coopérations que tentent des professionnels, des élus et des habitants dans des quartiers d'habitat populaire. Ces réflexions sont issues des interventions et études que j'ai conduites et/ou auxquelles j'ai collaboré sur divers territoire à Dunkerque, dans les Vosges, à Paris, dans le Var, ... L'article que les responsables de la revue et du numéro 12 ont accepté de publier témoigne des efforts engagés par des acteurs locaux pour développer sur les territoires d'habitat populaire des socialités qui inscrivent, en permanence, ces quartiers dans leur environnement pour affirmer que les habitants de ces territoires font partie intégrante de la société.

J'ai aussi tenté de montrer, dans cet article, que les coopérations de territoires constituaient un enjeu démocratique et une volonté d'organiser la fraternité.

Je ne reprendrai pas, ici, l'ensemble des points que j'y aborde.

J'insisterai sur la volonté de faire advenir la fraternité au cœur du vivre ensemble, fraternité que certains s'acharnent à vouloir rendre désuète et d'un autre temps, alors qu'elle me semble innerver, en permanence, l'effort d'humanisation dans lequel des professionnels de métiers différents, des élus, des habitants sont engagés dans les quartiers.

Faire advenir la fraternité est un combat qui, aujourd'hui, se heurte à l'entreprise de réification des êtres menée par les tenants du néolibéralisme.

Il me semble, donc, important de réfléchir sur les rapports entre le néolibéralisme et les métiers du social, de l'éducatif, du soin, etc. avant d'envisager des conditions permettant aux coopérations de territoire de continuer à contribuer à l'effort d'humanisation dont elles sont porteuses.

Je conclurai cette communication en m'interrogeant sur la contribution de la psychosociologie et sur l'engagement des psychosociologues à cet effort d'humanisation collectif. Ces questionnements me semblent d'autant plus cruciaux à soutenir que nous traversons une difficile période de destruction des collectifs et de chosification des êtres.

## Le néolibéralisme à marche forcée

L'effondrement du mur de Berlin en 1989 a été une opportunité historique pour ceux qui attendaient depuis longtemps de pouvoir déployer un capitalisme financier échevelé et leur projet idéologique pour étendre l'emprise des mécanismes du marché à l'ensemble de la vie comme Castoriadis, Foucault et d'autres l'ont théorisé.

On assiste, en effet, à une impressionnante accélération de l'emprise néolibérale qui s'emploie à réaliser l'affirmation de Margareth Thatcher : « il n'y a pas de société, il y a des individus, des hommes et des femmes » mais des individus totalement hors-sujet pour faire un clin d'œil au prochain numéro de la revue sur le management.

En France Denis Kessler, ancien vice-président du Médef, le dit aussi sans ambages en voyant « une profonde unité au programme ambitieux » de Sarkozy en 2007 : « Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance ».

Ainsi se révèle la finalité du néolibéralisme : défaire, détricoter tout ce qui fait société, laminer et asservir les consciences pour que chacun accepte l'inacceptable comme inexorable.

Le néolibéralisme s'affirme comme un inéluctable pour mieux masquer que c'est un projet conduit par des acteurs profondément engagés dans la réalisation de leur idéologie.

Ils ont pris, légalement, le contrôle des organes du pouvoir (Commission Européenne, Etat, banques, marchés, etc....). Ils utilisent la loi pour déconstruire le droit (en faire la liste serait trop long pour être exhaustif, citons pour mémoire la RGPP, la LOLF, le droit de l'immigration, le droit du travail, la lutte contre la fraude, l'avalanche des lois sécuritaires...). Ils construisent des outils soi-disant neutres et objectifs pour asservir les consciences et pour tenter de faire de chacun de nous un contributeur, à bas bruit, du projet (démarches qualités, évaluation quantitative, etc.).

En bref, ce projet met en scène l'adage, posé en vérité absolue, selon lequel « l'homme serait un loup pour l'homme ». C'est en cela que ce projet est profondément mortifère de « l'effort d'humanisation » qui, malgré de tragiques erreurs et de terribles convulsions, est soutenu depuis des siècles.

Par « effort d'humanisation », expression que l'on retrouve sous la plume de Jean-Pierre Lebrun, mais aussi chez d'autres auteurs, j'entends la contribution que chacun doit apporter à l'aventure collective pour assurer le passage, toujours inachevé, de l'animalité de l'homme à son assomption comme humain, être d'amour et de pensée.

Casser les métiers porteurs d'humanisation et de socialisation

Il n'est pas étonnant que dans leur entreprise pour défaire la société, les acteurs du néolibéralisme s'attaquent avec pugnacité et virulence aux métiers porteurs d'humanisation et de socialisation et à leurs institutions.

« L'Appel des appels » propose à ces métiers du soin, du travail social, de l'éducation, de la justice, de l'information et de la culture de se regrouper pour penser ensemble « la résistance aux nouvelles normes » et construire cette « humanité qui n'existe pas encore, ou à peine » en reprenant cette belle expression de Jaurès citée dans « Politique des métiers, manifeste ».

Ces métiers se sont pour la plupart constitués et institutionnalisés tout au long des XIXème et XXème siècles. Quels que soient les débats qui les ont traversés comme ceux concernant les finalités adaptatrices ou émancipatrices des métiers du travail social et de l'intervention éducative en milieu ouvert, ces métiers se sont fondés sur des valeurs au cœur desquelles s'affirme une volonté de contribuer, tant faire ce peut, à « l'effort d'humanisation ».

C'est cette contribution qui donne le sens le plus profond à l'action des professionnels dans la réalisation de leur métier. J'emploie le terme sens, ici, dans la triple acception que lui donne Bruno Mattéi, dans un beau texte sur la fraternité sur lequel je reviendrai dans la dernière partie de mon intervention. Sens comme signification ; Sens comme direction de l'action ; Sens qui renvoie au sensible, aux affects mobilisés.

Ainsi, les personnes qui font le choix de ces métiers et en deviennent des professionnels ne sont pas seulement des acteurs de méthodes et de pratiques mais des porteurs et des passeurs de sens et de valeurs. Ces métiers sont, à bas bruit ou de façon explicite, un engagement orienté vers le développement de « l'Humanité dans l'Homme ».

Ces métiers sont des obstacles à l'entreprise de chosification de l'humain et de marchandisation de ses activités par le néolibéralisme.

Il faut les faire plier ou les casser et tenter de transformer les professionnels en instruments des nouvelles normes.

L'impressionnante avalanche de textes législatifs, réglementaires, de rapports, de réorganisations, au nom de la performance contre les métiers, les professionnels et les populations dans ces dernières années montre la virulence des attaques et l'ampleur de l'entreprise.

Mais cette avalanche montre aussi, par sa compulsion à vouloir toujours plus maîtriser et à mettre sous emprise, que le néolibéralisme ne parvient pas à aller au bout de ses buts, que quelque chose tient encore et encore du côté de la volonté de faire humanité ensemble.

Pour autant, l'attaque est rude, le combat pour tenir est parfois épuisant, celui pour continuer de penser les situations et y déceler des marges extrêmement exigeant et difficile à soutenir.

Les coopérations de territoires confrontées aux attaques du néolibéralisme

Les coopérations sur les territoires sont impactées de plein fouet par ces attaques frontales pour détruire les métiers.

Les coopérations de territoire ont pour finalité le développement de cet « entre-nous » des singularités au cœur duquel Levinas décèle le « fait originel de la fraternité » pour rendre possible que chacun puisse prendre le risque de s'affirmer comme un « pluriel-singulier », c'est-à-dire un humain, pour rependre les termes d'Hannah Arendt.

Les coopérations de territoire ont pour objet le vivre-ensemble et la construction collective et patiente de processus démocratiques. En ce sens, les coopérations de territoires actualisent en permanence que l'exercice des métiers, qu'elles mettent en coprésence, est en même temps un exercice de citoyenneté.

On ne peut donc pas s'étonner que les volontés d'acteurs (professionnels, élus, habitants) parfois encore soutenus par les institutions, pour continuer à construire du vivre-ensemble et de la démocratie locale se heurtent à celles des tenants du néolibéralisme et de ses nouvelles normes.

Ainsi, la lecture ultralibérale de la LOLF, l'application caricaturale de la RGPP, les réformes et réductions des financements aux collectivités territoriales et aux associations fragilisent les capacités d'actions sur les territoires.

Des discours et des lois stigmatisent de plus en plus les populations des quartiers populaires et veulent imposer de nouvelles méthodes et pratiques aux professionnels (au nom de la performance, de la rationalité et, cerise sur le gâteau, du droit des usagers-citoyens), confrontant les professionnels, les élus et les habitants à être toujours davantage des stratèges et tacticiens ingénieux pour, malgré tout, préserver des espaces de sens dans la mise en œuvre de coopérations.

Des institutions infléchissent profondément leurs orientations politiques et stratégiques. Ainsi les CAF, acteurs déterminants du développement social local il y a encore quelques années, se désengagent de plus en plus des territoires au profit de politiques visant des « publics cibles » déterminés par des indicateurs nationaux et opèrent de plus en plus à partir d'appels à projets qui ont des effets lourds d'instrumentalisation des acteurs associatifs, dont les centres sociaux.

Des dirigeants associatifs, de collectivités territoriales et des professionnels sont parfois séduits par les sirènes de la nouvelle gestion publique et par les promesses d'une maîtrise de l'organisation par les procédures, posées comme qualitatives et performantes, alors que partout elles détruisent le travail et en atteignent le sens.

Les normes introduites par la nouvelle gestion publique sont antagoniques de l'effort d'humanisation qui est au cœur de l'action des professionnels de métiers différents qui s'engagent ensemble dans des coopérations de territoires.

Ce ne sont plus des débats, des tensions, des contradictions sur les méthodes, les pratiques, comme il en a toujours existé dont il est question aujourd'hui mais d'un antagonisme sur les finalités qui soumet les professionnels à un paradoxe permanent dans la quotidienneté du travail. Les termes de ce paradoxe peuvent s'énoncer ainsi : « renonce à ton métier pour être professionnel » (sous-entendu, professionnel des nouvelles normes).

Aucun acteur ne peut sortir seul de ce paradoxe qui débouche sur le cortège de souffrances qui s'expriment, jour après jour, dans les institutions et sur les territoires.

L'Appel des Appels est une contribution précieuse à l'effort d'élaboration et d'actions collectives nécessaire pour qu'ensemble nous ne renoncions pas à infléchir, sinon inverser, le cours des choses.

Mais comme y invite l'Appel des appels, c'est aussi au niveau local que se pense et s'incarne « l'effort d'humanisation ».

En effet, si des tendances lourdes et globales sont partout identiquement à l'œuvre, la mise en place concrète des logiques néolibérales a aussi des spécificités locales sur les territoires. Deux exigences me semblent nécessaires pour soutenir l'effort d'analyse et pour déterminer les marges d'action possible : construire du collectif et affirmer son engagement.

Compte tenu du temps imparti à cette intervention, je n'insisterai pas sur la dimension du collectif que je développe dans mon article.

En revanche, je souhaite m'attarder un peu sur la question de l'engagement et conclure sur la contribution de la psychosociologie à l'effort d'humanisation.

#### Vers un engagement-recherche

Innervés du désir de soutenir l'humanité dans l'homme, les métiers en coprésence dans les coopérations de territoire sont des métiers engagés. Cet engagement est originel. Ces métiers ont émergé sur la scène sociale et publique en affirmant des positions, des valeurs et du sens.

Ils se sont développés dans une période où les questions de l'engagement étaient principalement orientées vers la réalisation d'une promesse d'un monde débarrassé de tensions et de conflits.

Ils se sont démarqués des risques d'instrumentalisation par tel ou tel en développant des méthodes, des outils, des règles construisant progressivement leur autonomie.

Dans un monde où la volonté de faire société et de la rendre tant soit peu plus humaine était très globalement partagée, l'engagement pouvait se faire à bas bruit au profit de la mise au premier plan des méthodes, des outils et des règles de métier.

Il n'en va plus du tout de même aujourd'hui.

La promotion forcenée de nouvelles méthodes et pratiques par le néolibéralisme détruisant celles des professionnels ont pour cible, répétons-le, le sens.

Cela signifie qu'il n'y a pas de méthodes neutres, qu'elles sont toutes construites en référence explicite ou implicite à des valeurs, à du sens.

C'est le sens initial des métiers qui doit se réaffirmer, se réinventer et s'incarner dans un engagement correspondant davantage à notre « époque obscure », selon les termes de Miguel Benasayag et Angélique Del Rey.

Ces auteurs plaident pour un engagement qu'ils qualifient d'« engagement-recherche ».

Cet engagement, habité par l'effort d'humanisation, renonce à prétendre changer radicalement le monde mais affirme sa volonté d'agir sur les situations complexes, dynamiques, inscrites dans des territoires.

Les coopérations de territoire pourraient être des espaces privilégiés de la réalisation de cet engagement.

En effet, en permanence, elles se confrontent à des situations aux enjeux multiples locaux et globaux que les acteurs ne comprennent pas d'emblée et sur lesquelles ils ne savent pas comment agir.

Elles impliquent donc un effort de recherche pour les analyser et déterminer concrètement et collectivement ce qu'il est possible d'en transformer.

Leur développement aujourd'hui implique un engagement partagé, lucide et explicite des membres pour ne pas renoncer et pour faire ensemble naître encore et encore, cet entrenous, cet espace-entre, lieu de naissance du politique pour Hannah Arendt.

Dans cet espace-entre, les membres des groupes de coopération de territoire expérimentent leur capacité à analyser et à agir sur les situations.

Mais surtout, le plus souvent, comme Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, ils mettent aussi à l'épreuve l'expérience d'un vivre-ensemble où l'autre pourrait devenir un visage engageant la responsabilité de chacun, en me référant à Levinas.

Cette mise à l'épreuve d'un vivre-ensemble ne va pas d'elle-même. Elle implique que le sens de cette expérience soit suffisamment partagé entre les membres, ce qui a pour corollaire que chacun prenne le risque de l'autre pour être soi.

Cette expérience est profondément celle de la fraternité qui correspond pour Bruno Mattéi, « à une expérience plus originelle que la liberté et l'égalité, elle relèverait d'un avant non pas chronologique et historique mais d'un avant ontologique et éthique ».

Dans mon article, j'ai situé la fraternité comme un imaginaire instituant qui se pose d'emblée comme une éthique du politique à laquelle il faut référer les solidarités.

Bruno Mattéi, quant à lui, introduit que la fraternité est un avant-soi, un déjà-là, à éprouver à l'instar de ce que décrit Cornélius Castoriadis concernant l'autonomie. Eprouver la fraternité cela signifie qu'il faut en faire l'épreuve en la faisant naître de façon interminable, comme la démocratie.

Je pense que ce qui rend extrêmement complexe, éprouvante et quasi mystérieuse, la fraternité c'est qu'elle est à la fois un imaginaire instituant et un déjà-là, à faire advenir.

Pour une psychosociologie engagée

La psychosociologie peut, à double titre, contribuer à soutenir l'effort d'humanisation et à vivre ensemble l'épreuve de la fraternité dans les coopérations de territoire et dans tous les espaces où cet effort s'actualise.

D'abord, parce qu'elle partage avec les métiers du social et de l'éducation, etc., d'être, comme d'autres sciences humaines, profondément engagée dès son origine.

Ensuite, parce que les méthodes et outils de la psychosociologie, dont principalement la recherche-action et l'intervention en milieu ouvert, sont particulièrement féconds pour accompagner les acteurs dans leur engagement-recherche.

Pour autant, elle est aujourd'hui davantage identifiée du côté de ses techniques (en particulier d'animation des groupes) que du côté du sens.

Cela tient, bien sûr, à de multiples facteurs, mais c'est sur la question de son engagement que je veux conclure.

Contributrice par ses théories et ses pratiques de l'effort d'humanisation, elle a longtemps considéré son engagement comme un allant de soi sur lequel il n'y avait pas lieu de revenir, du moins de façon déclarative.

Or, comme pour les métiers, cet allant de soi ne va plus du tout de soi.

La psychosociologie a à affirmer son engagement avec ceux qui contribuent à faire obstacle à la chosification de l'humain et avec tous ceux qui en souffrent comme y contribuent, entre autres, l'ouvrage de Vincent de Gauléjac concernant le travail et les travaux de Joëlle Bordet sur la jeunesse des quartiers populaires.

C'est en actualisant les engagements initiaux de la psychosociologie pour la démocratie, contre la barbarie nazie, pour le sujet, contre la chosification des êtres, que nous pourrons aujourd'hui réinventer les termes de notre engagement comme psychosociologues et contribuer par notre propre engagement-recherche à soutenir tous ceux qui ne veulent ni renoncer à l'amour, ni renoncer à la pensée, c'est-à-dire à l'humanité.

Bernard Champagne, avril 2012

## Les mystères de Marseille



Emile Zola, né à Aix en Provence en 1841, répond à la commande que lui a faite un journal Marseillais : le messager de Provence. Il écrit un Roman-feuilleton intitulé : Les mystères de Marseille. Zola est au début de sa carrière en 1867. Il dit : « Il n'v avait pas chez moi du pain tous les jours<sup>1</sup> ». Ce roman marque le début de sa longue carrière. Il s'appuie sur le procès le plus retentissant des tribunaux d'Aix-Marseille dans les années 1840, et des manifestations contre l'injustice et l'inégalité, mettant en cause la noblesse usant et abusant de clientélisme. Certains commentateurs, pour expliquer la criminalité actuelle à Marseille, mettent en avant ce facteur de népotisme des autorités de la ville, une longue tradition, et ce quelque soit la couleur politique. Il s'agirait d'une sorte de maladie endémique Marseillaise. Celle-ci aurait toujours existé. L'élection se gagnerait en échange de « pistons » pour un emploi ou des privilèges accordées. Marseille a une image de cité violente. Cette région a toujours était le théâtre de sanglants affrontements dans le milieu dit « Marseillais » ou « Corse ».Le grand banditisme de la prostitution et des drogues dures, des années 1960 à 1990, avec des hommes comme Guérini, Zampa , Francis le belge, a défrayé la chronique. Pourtant certains quartiers, dans les banlieues d'île de France, peuvent rivaliser de réputation dans le commerce illicite depuis les années 1990. A l'encontre de cette image sulfureuse, rappelons par exemple que Marseille a donné son nom à l'hymne nationale, grâce à un groupe de patriotes, rejoignant Rouget de L'isle! Pendant la guerre, de nombreux résistants ont pu permettre à des personnes fuyant le nazisme de s'embarquer pour les Etats-Unis et d'échapper à la déportation.

## Marseille, terre de contraste

Marseille : une légende. Des clichés...Un folklore, Olympique de Marseille : le foot La ville Phocéenne a inspiré de tous temps les écrivains ou les philosophes, depuis Strabon et Aristote jusqu'à Chateaubriand, Stendhal, Dumas, Flaubert et enfin Marcel Pagnol qui a fait de Marseille, un personnage de ses romans dans la trilogie : César, Marius, Fanny... Un comité interministériel s'est réunit pour penser ou panser comme l'a écrit le journal Libération, les plaies de Marseille! C'est la première fois qu'une ville fait ainsi l'objet d'une préoccupation nationale: Les règlements de comptes entre bandes rivales y sont de plus en plus nombreuses et l'on dénombre une vingtaine de morts en quelques mois. La police intervient peu, depuis la suppression de la police de Proximité, comme dans tous les quartiers, dit en zone sensible, en France. Les agents détournent leur regard du trafic qui se déroule dans les cités. Les « guetteurs » sont vigilants pour avertir les dealers de la venue de ceux qui oseraient s'aventurer sur « leur territoire. A Marseille comme dans d'autres lieux, la composition des gangs a changé dans les années 1990 : A côté du grand

banditisme sont apparus les vendeurs de drogue dans toutes les zones péri-urbaines laissées à l'abandon. A Marseille, la population la plus démunie, a été contrainte à s'éloigner du centre vers la périphérie des quartiers Nord, sans profiter de transports en commun, suffisants. Le tram, construit par la mairie actuelle, ne fait parfois que doubler le trajet du métro!

Le taux de chômage y est plus important que dans les autres grandes villes, surtout pour les jeunes et la population en grande précarité y est plus nombreuse. Jusque dans les années 1960 : Marseille vivait des activités portuaires, du commerce avec les pays de la Méditerranée et de ses usines de fabrication de sucre, de savon, d'huile. Les raffineries de pétrole ou de chimie de Lavéra et de l'Etang de Berre offrent des emplois, certes, mais il faut habiter en dehors de la cité Marseillaise, pour ne pas dépenser tout son salaire en essence! Seule la création d'une grande métropole dont Marseille serait le centre avec une multiplication de transports en commun vers les zones d'emploi, peut permettre le changement et rétablir des liens sociaux comparables au reste de la France. Encore faut il que les villes de Martigues et d'Aix ne s'opposent pas à cette disposition.

Danièle Weiss. Septembre 2012

1 Préface à l'édition de 1884

### La prison



Philippe Zoumerof, industriel, a suivi des études de criminologie, puis s'est immergé du matin jusqu'au soir, dans la vie quotidienne de 80 prisons. Il a écrit un livre au titre évocateur : « Cela n'arrive pas qu'aux autres. » L'administration Pénitentiaire a accueillit favorablement sa demande. Je peux pour ma part témoigner que c'est l'administration, où j'ai pu organiser le plus librement des formations créatives pour la formation du personnel de toute ma carrière! Dans beaucoup de Maisons d'arrêts ou centrales, le personnel: (Directeur, éducateurs, personnel soignant, surveillants) ont réfléchit, dans les années 1980-1990, à des propositions d'améliorations de la condition détenus, par des postes de travail plus rémunérateurs pour préparer leur sortie, et en imaginant par exemple l'ouverture des chambres pour recevoir la visite de leurs compagnes. Toutes ces propositions dans le but de diminuer des actes de violence ou de viols des plus forts sur les plus faibles<sup>1</sup>. Comment concilier cela avec la peur des évasions, qui conduisent à la sanction et au déplacement de la direction quand cela se produit ? Dans des entretiens avec des détenus d'une maison d'arrêt, certains soulignaient l'importance qu'avait le style de management de la direction sur le type de relations en détention. Certains détenus dans une maison d'arrêt m'ont dit : Le directeur actuel est celui qui nous permettra la voie d'une réinsertion sociale. En réalité, on sait que peu de choses changent en prison .Cette institution est rigide. Les murs en sont la cause, même si la société civile extérieure intervient de plus en plus. La plupart des chefs d'établissements savent que seule la connaissance du milieu carcéral par un large public, permettra une meilleure administration de la peine individuelle ainsi que la prise de conscience de la surpopulation, et les drames du suicide.

Pendant la guerre, des résistants ont été incarcéré par le gouvernement de Vichy, ce qui leur a permis de vivre de l'intérieur les conditions carcérales et de proposer ensuite des améliorations.

Cependant aujourd'hui, plusieurs facteurs interviennent dans l'immobilisme de cette institution : La diffusion de série de sérial Killers à la tv mobilisent les regards des spectateurs. La transmission dans la réalité de faits divers devient banale et augmente la demande de sécurité accrue. La publicité autour des crimes sexuels, elle, engendre dans le public des passions car elle touche à l'intime, aux jouissances et à la transgression.

On a assisté lors du gouvernement précédent à une succession de lois à chaque évènement médiatique : Une surenchère est née, visant en particulier les récidivistes quelque soit l'objet de l'infraction, jusqu' aux mineurs en les incarcérant plutôt qu'en multipliant les foyers éducatifs. Illusion de croire que l'augmentation des peines et des moyens de répression vont diminuer la criminalité. Les jeunes des gangs sont au contraire très fier de ce passage initiatique qui les rend glorieux auprès de leurs amis. A cet égard, la décision de l'actuelle Ministre de la Justice de ne pas augmenter les centres éducatifs fermés est tout à

fait recevable car les éducateurs de ces lieux ne reçoivent pas la formation des éducateurs de la PJJ .L'histoire de cette dernière institution est liée à l'ordonnance de 1945 privilégiant l'éducatif et la réinsertion scolaire des mineurs. Christiane Taubira veut supprimer aussi la loi sur les peines planchers, contraire à la réinsertion. Il est question également pour éviter la surpopulation de remplacer l'enfermement par un travail d'intérêt général pour des courtes peines et ou des obligations avec contraintes.

Un autre élément a sans doute retardé les réformes des prisons: le personnel de surveillance se compare aux détenus et leurs syndicats sont particulièrement corporatistes. Le métier de surveillant a été dévalorisée et parfois réduit à une image de porte-clés ou de : pushing balls, dans les représentations qu'ils ont fait de leur place dans l'institution. Or leur relation avec les détenus est primordiale, car la plus proche et la plus concernée par ce qui peut se passer. Comment transformer cette image dans la société ? En ouvrant davantage encore ce milieu fermé, générateur de fantasme à la population et en mettant les moyens vers la réinsertion.

Danièle Weiss, septembre 2012

<sup>1</sup> Voir le film : le prophète, festival de Cannes 2011

### Six personnages en quête d'auteur



Cette pièce de théâtre, écrite par le romancier et metteur en scène : Luigi Pirandello en 1922 reflète des situations et des personnages interrogeant la famille, le sujet et la représentation théâtrale, d'une manière encore transposable de nos jours. Cette dimension a été accentuée par la mise en scène de Stéphane Braunschweig en 2012, jouée récemment au théâtre de la Colline à Paris.

Au début de la représentation, comme une sorte de préface théâtrale, nous voyons les comédiens qui vont interpréter les acteurs, s'interpeller par leurs prénoms de la scène de la réalité. Le ton est donné. La réalité et l'imaginaire seront mêlés tout au long de la représentation. Le metteur en scène arrive et les comédiens se plaignent : ils remettent en cause la mise en scène et le texte peu créatif, trop conforme... Alors improviser ? Ils n'arrivent pas à se mettre d'accord. Ici, personne n'a de voix prépondérante. Le metteur en scène n'occupe pas une place d'exception. Cette préface ne figure pas dans le texte initial de Pirandello. Les comédiens sont interrompus dans leur discussion par l'arrivée d'un groupe : une famille, dont les membres se définissent comme des personnages, qui veulent jouer devant eux, pour que ceux-ci les représentent dans le réel de leur histoire. Ils veulent donner à voir leur vérité.

C'est un auteur que viennent chercher les personnages, autrement dit une autorité. Comment exister sans cette reconnaissance? Ex-sister aux regards des autres ?

Dans la société contemporaine : nous devenons de plus en plus des personnes, qui ont besoin d'une scène pour exister et être vus et ce sans limite. Le succès des émissions comme Loft story ou des téléréalités, pour se reconnaître dans les autres, l'adoption de pseudos, pour communiquer par internet, (Personne renvoie à masque), nous montrent cette recherche du lien à tout prix ... D'où la confusion dans certains cas pathologiques, où le virtuel et l'Imaginaire <sup>1</sup> confondus avec la réalité, envahissent le psychisme.

Dans la pièce de Pirandello de 1922, on est face à une famille décomposée/ recomposée: Le père, la mère, la belle-fille, le fils, les deux enfants. Les personnages restent figés dans leurs rôles et dans leurs symptômes. Leur identité est fixe. La scène qui nous est offerte fonctionne comme un tribunal où chacun des personnages argumente et se justifie. L'accusé en est le père et les victimes: la mère et sa fille, la belle-fille du père...

Les tensions entre le père, la mère, le fils, la belle fille, s'expriment de façon violente. Ils ne portent pas de masques. Deux enfants : un garçon, une fille, présents sur scène, se taisent. Ils n'ont pas droit à la parole : orphelins d'un homme qui n'a été qu'un remplaçant, une doublure de père, assignée à cette place par l'Autre, celui qu'on appelle le père dans la représentation et dans l'imaginaire de la famille. Les enfants, orphelins et sans nom, s'extraient eux –même de la scène: La petite fille tombe à l'eau et se noie. Le petit garçon se suicide.

Le père monopolise la parole : il a voulu le bien de sa femme : elle était si proche de cet ami, à qui il l'a donnée... il a fait don de sa femme ! Il n'a voulu que son bonheur ! Il se conduit comme un père pour sa femme. En patriarche tout puissant. En être d'exception. C'est ainsi qu'il garde le fils auprès de lui pour assurer la transmission. Le père ici s'approprie la Loi et le commandement.

La mère exprime sa douleur. Elle n'est que douleur et reproche envers son mari pour l'avoir abandonnée. <sup>2</sup>

Le fils ainé, resté avec le père, dit qu'il n'a rien à voir avec tout ça. Il n'a pas à être là ; il se déclare donc comme non-personnage et s'installe dans le fond. La belle-fille lui répond qu'il fait partie de la scène, même s'il ne le veut pas.

La belle-fille est la plus violente dans ses propos contre le père et contre la situation. Obligée de se prostituer, du fait de la misère et d'une patronne sadique, qui la contraint à cette posture. C'est ainsi qu'elle rencontre le père comme client. S'agit-il d'une position incestueuse ou d'un fantasme<sup>3</sup> (On ne sait s'il y a eu passage à l'acte). Le père se justifie une fois de plus : Comme tout homme, il ne peut vivre sans relation sexuelle...On remarque là un discours très embarrassé du père, qui veut paraître, sans faute !

La mise en scène est attentive aux visages, aux mouvements du corps dans l'espace, aux vêtements des personnages : la mère est en noir, la belle- fille en jupe courte provocante, le père ne quitte pas son imperméable, costume qui lui va si bien !

La famille représentée ici par Pirandello est une famille de la toute puissance du Père sous la période fasciste de Mussolini, dont l'auteur est proche.

Pirandello apparaît à la fin dans la représentation. C'est lui qui porte un masque. Que sait- on de l'auteur?

Danièle Weiss. Octobre 2012

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A ce propos voir le film : Reality de Matteo Garrone, qui représente un personnage qui veut participer à la télé-réalité : « Le grand frère ». Il se croit observer par tous les regards et sacrifie son entreprise, ses biens, sa famille à ce seul but christique : être appelé parce qu'il est le meilleur... Par effraction, il entre dans « La Maison », lieu de la vie filmée. Il a enfin trouvé son domicile et sourit d'aise.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La femme de Pirandello était d'une jalousie maladive, puis a été déclarée folle Pirandello a refusé longtemps de la faire internée. Il souhaitait s'en occuper lui-même.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir le texte de Freud : Un enfant est battu

### Patrimoine secret dans la cité





Conférence de Max Weinstein sur les juifs Résistants, Paris 3ème, bibliothèque Marguerite Audoux, Octobre 2013.

Si tu ne sais pas où tu vas, souviens-toi d'où tu viens<sup>1</sup>. En 2008, j'ai organisé une conférence citoyenne dans le 3e arrondissement de Paris, pour trois raisons. Elue chargée de la prospective, je désirais savoir, à côté des travaux d'experts de la ville, comment les habitants du quartier, experts de la vie quotidienne dans la capitale, se représentaient les futurs du 3e, quartier de l'hyper centre: futurs souhaitables, futurs probables, futurs redoutables, utopies. Le concours sur le Grand Paris n'avait pas encore été lancé, et l'alternative défendue par Paris Métropole en était encore au stade du pré-projet. Mais ces deux initiatives venues de forces politiques opposées, ont renforcé mon intérêt pour la recherche d'une vision à long terme, et mis en évidence les différences entre les possibles que l'avenir de Paris nous réserve. J'avais aussi beaucoup de curiosité à l'égard du dispositif démocratique de conférence citoyenne, basé sur le tirage au sort pratiqué ailleurs mais pas en France. Je lisais les travaux d'Yves Saint Omer, Hélène Bacqué, Héloïse Nez, Antoine Bevort, et Loïc Blondiaux. Leurs recherches nourrissaient mes interrogations sur les choix que je défendais politiquement au sein du PS sur la participation citoyenne. Enfin, je savais par expérience professionnelle dans mes interventions, que penser le futur permet de dialoguer de façon approfondie sur le présent. Mais je ne savais pas que nous serions entraînés par les participants à un retour vers le passé. Or, c'est aussi cela que nous a apporté la conférence citoyenne sur les Futurs du 3e : une exigence des habitants vis-à-vis des élus de ne pas laisser perdre le patrimoine immatériel, l'histoire orale, le vécu des gens qui ont peuplé ce quartier et l'ont façonné au fil du temps. Et aussi, le désir d'ouvrir les espaces, de ne pas laisser privatiser les lieux chargés de l'histoire collective : il existe un patrimoine, invisible parce qu'inaccessible, des jardins, des bâtiments, des cours, des passages dont l'accès tend à se fermer. Aller à la rencontre de cette histoire locale difficilement accessible, permet de sortir des sentiers battus pendant les "Journées du Patrimoine" et " La nuit des Musées". Préserver la mixité sociale du 3e dans le futur passe par la connaissance partagée de sa mixité passée, et des luttes pour l'espace qui caractérisent la vie urbaine. Ainsi est né un événement que notre élu délégué à Culture, Patrick Badard, et son assistante Linda Bryman, ont nommé "Mon patrimoine secret". L'idée a été testée en octobre 2012 pendant un week-end. Le résultat de cet essai est prometteur, l'année prochaine la communication autour de l'événement sera amplifiée, et les modalités améliorées.

Les 13 et 14 octobre 2012, dans le 3e, on pouvait suivre des conteurs d'histoires et reparcourir avec eux les rues que l'on croit bien connaître pour repérer, par exemple, les traces de la Nouvelle France, et l'histoire d'Hélène Boullé femme de l'explorateur Samuel Champlain, originaire de Saintonge et fondateur de Québec au XVIIe. Chez l'orfèvre Lappara, on pouvait voir la mezzanine où montait Robespierre pour haranguer ses partisans du quartier du temple, l'un des quartiers chauds de la révolution française. Aux Archives, fondées par l'assemblée nationale constituante de 1790, on pouvait visiter les grands dépôts habituellement inaccessibles. Dans l'église Sainte Croix des Arméniens, rue du Perche, où Madame de Sévigné venait se recueillir, on pouvait écouter de jeunes musiciens prometteurs. Rue de Turenne, dans la bibliothèque des "Amis de l'instruction", fondée au XIXe, on pouvait découvrir comment des artisans et des ouvriers se sont organisés autour d'un imprimeur pour pouvoir lire et emprunter les livres de leur choix. Rue Notre Dame de Nazareth, le rabbin faisait visiter la première synagogue édifiée par le consistoire de Paris en 1818, dont le rite est alsacien, et qui survit aujourd'hui grâce aux dons des juifs d'Afrique du Nord. Rue Payenne, la "Chapelle de l'humanité", dernier temple positiviste européen, a été construite en 1903 dans la demeure de Clotilde de Vaux par des brésiliens, sur des plans conçus par le philosophe Auguste Comte, pour célébrer une religion dont le culte est l'Humanité. Les "Enfants du Paradis", Arletty, Barrault, Brasseur, Carné et Prévert fréquentèrent le Théâtre Déjazet boulevard du Temple. D'une exceptionnelle longévité, ce théâtre à l'italienne construit en 1770 sur l'ancien jeu de paume du Comte D'Artois, futur Charles X, est le dernier théâtre encore actif de l'ancien "Boulevard du Crime" et c'est aussi le plus ancien théâtre de Paris, qui a vu se produire Mozart et ... Coluche. On le voit à cette évocation incomplète, le quartier est une superposition, un croisement, un condensé de pluralités des cultures, des siècles, des mondes. Pour le savoir, encore faut-il le voir. J'en arrive à deux visites qui n'ont été possibles que grâce à l'aide de psychosociologues du CIRFIP. Le projet n'était pas seulement d'ouvrir des lieux ou d'apprendre à retrouver des traces, il était aussi de provoquer la rencontre avec des témoins directs du passé, des témoins toujours en vie. Comment faire entendre des récits de vie et permettre l'écoute collective d'une histoire personnelle traversée par l'Histoire ? Pour cette première expérience, nous avions retenu deux témoignages. L'un qui permet de commencer à raconter la vie des nombreux juifs du troisième arrondissement persécutés pendant la querre de 40, et l'autre celle des artisans détenteurs de savoir faire hérités de plusieurs générations, des savoir faire en train de perdre.

Dans la démarche historique des récits de vie, j'aime beaucoup l'image que chaque témoin ressemble à une feuille blanche pliée plusieurs fois, parfois froissée<sup>2</sup>. Pour déplier le récit, les psychosociologues ont su montrer comment on travaille l'écoute, tout en s'appuyant sur le public présent, ses questions, ses réactions, ses compléments de récit, son désir de faire le lien avec le présent et le futur.

Danièle Weiss a animé une rencontre autour de Jean-Jacques Becker, agrégé d'histoire, jeune lycéen au début des années 40, fils d'un ancien combattant de la guerre de 14-18 très intégré à la société française, aux prises avec les mesures antisémites, obligé de fuir en zone libre au moment de la grande rafle du Vel'd'Hiv en 1942, puis de vivre caché quand la zone libre ne l'a plus été. Il était passionnant de comprendre comment un jeune juif, qui avant la guerre ignorait qu'il était juif, et qui avait peur d'entrer dans le Carreau du Temple où l'on parlait une drôle de langue incompréhensible (le Yiddish), a vécu les comportements de ses parents, ses professeurs, ses amis, ses voisins, la SNCF, la Poste, la police, la milice, les collaborateurs, les passeurs, les nazis, et comment il s'en est sorti, grâce à un mélange de hasards, de courage, d'inconscience, et de statut social favorable (les juifs français ont été moins touchés que les juifs étrangers réfugiés en France). Son récit et les questions du public ont montré la complexité de la question de la résistance et de la collaboration avec l'occupant, le mélange de dénonciations, d'indifférence et d'entraide, et aussi la façon dont la vie continue, ou pas, sous un régime autoritaire et totalitaire. Marie-Caroline Artaud a animé une rencontre au show room de la société Gruson, rue Pastourelle, une famille de graveurs estampeurs qui travaillent les métaux depuis 1840 et exercent aujourd'hui leur activité à l'échelle mondiale. Ils étaient 100 sociétés de ce type dans les années 1860, une vingtaine en 1945, 3 aujourd'hui. Là encore, on a pu découvrir les ressorts d'une lutte pour la vie mais cette fois dans le cadre d'une entreprise labellisée "Patrimoine Vivant" depuis 2010. Le public tout en découvrant les boutons de la future collection d'été de grands couturiers comme ceux des uniformes de la Marine nationale ou d'Air France, a pu voir comment une entreprise d'artisans évoluant sur un marché mondialisé, survit et pose des questions de fond sur l'enseignement actuel des métiers techniques en France. La rencontre était d'autant plus dynamique que de jeunes enseignants des lycées du 3e étaient présents.

Il n'était pas possible de réussir ni même d'oser faire cet exercice en public sans l'aide d'un tiers capable d'en créer les conditions. Il fallait construire un espace où la parole puise circuler librement et le récit se déployer en rebondissant d'une remarque à l'autre, sans être attaqué ni mythifié: juste une authentique attention à l'autre, un art de dialoguer, une véritable urbanité.

N'est-ce pas là une autre facette, peu mise en évidence, du travail politique du psychosociologue dans la cité ?

Christiane Gilon, décembre 2012.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Citation qui figure à l'entrée de l'exposition Bohèmes, au Grand Palais, hiver 2012

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Métaphore proposée par le sociologue Bernard Lahire dans son ouvrage «L'homme pluriel», Nathan 2001

### **Dynastie**

Mireille Dumas, lors d'une récente émission, a filmé et interviewé les membres de trois familles françaises, dont la particularité est de posséder un patrimoine familial et entrepreneurial de père en fils. Le fondateur fait l'objet d'une vénération et son portrait figure bien en vue dans la maison familiale.

La première de ses familles est la famille Bouglione : les membres de père en fils ou fille, les conjoints (souvent des cousins), les enfants, participent au travail et à la vie du cirque. «Nous sommes une vraie famille.» dit le couple qui dompte les tigres et nourrit leurs bébés au biberon dans son salon...Les décisions se prennent en famille, mais c'est le patriarche qui décide. Une certaine hiérarchie des sexes est respectée : ce sont les femmes qui tiennent la caisse à l'entrée!

La deuxième est la famille Trigano du club Méditerranée : le fondateur, récemment décédé, a conçu des villages de vacances dans un but de mixité sociale, bien vite transformés dans la société hédoniste en sea, sexe and sun !... Pris dans la tourmente de la concurrence, il a cédé ses parts à son fils Serge qui a du revendre l'entreprise peu de temps après. Les fils de Serge ont démissionné de leurs postes, bien situés et rémunérateurs dans de grandes entreprises, pour venir au secours de leur père. Ensemble, ils ont imaginé et construit un nouveau concept hôtelier et restaurant à Paris en tenant compte de l'expérience de convivialité du club. Ils ont multiplié cette aventure dans d'autres espaces, suite à la réussite de leur démarche. Il est à noter que les femmes de la famille ne sont pas impliquées dans les affaires des hommes.

La troisième famille est la famille Taittinger. Le fils a repris les caves et les vignobles de son père. Mais il a été très vite soumis à la concurrence mondiale de champagne meilleur marché. Grâce au pari d'une banque pour le maintien de cette entreprise familiale et régionale, le propriétaire actuel a réussi à maintenir son exploitation avec le soutien de ses enfants : sa fille s'implique dans la communication et son fils, dans l'administration, la gestion et la vente dans le monde entier.

Si le nom de famille a pu être valorisé ou à nouveau redoré dans les familles précédentes, il n'en ait pas de même pour une autre famille. Suite à la polémique de la viande de bœuf remplacée par la viande de cheval dans certains plats cuisinés, une personne de cette famille a déclaré : le nom «Spanguéro » est sali. (Les successeurs ont gardé le nom de la famille, en rachetant le capital.)

Dans tous les cas, ces appellations, qui deviennent aussi des marques de produits, coïncident pour ceux qui les portent avec un Nom du Père : Réel, Symbolique et Imaginaire. D'où la difficulté d'accepter de perdre cette notoriété et l'amour pour l'entreprise élaborée par le père fondateur.

Dans ces familles entreprises, la hiérarchie des rôles familiaux et de sexe est conservée. La notion d'institution, de statut et de transmission garde sa consistance. Ce qui est différent de la famille contemporaine actuelle où toutes les places - père, mère, enfant- sont égales et où tout se négocie.

La France a une tradition d'entreprise familiale, qui persiste avec la prévalence des statuts. Cette priorité accordée aux noms reconnus et aux statuts traverse toutes les institutions académiques, mais aussi associatives. Ce que l'on peut regretter dans les lieux qui se réclament de la démocratie.

Sommes-nous capables de nous passer de l'Amour du père ?

Danièle Weiss, le 24 février 2013

### Le Rosier arrosé



Le Théâtre Institutionnel, démarche utilisée dès son origine (Théâtre Forum) en milieu ouvert, dans des dispositifs de développement, de reliaison et de transformation sociale, trouve aujourd'hui de plus en plus sa place dans le cadre de dispositifs de formation. Il permet aux salariés de mettre en perspective les problématiques liées à leur fonction et à leur position dans l'établissement. Il accompagne la co-analyse des pratiques professionnelles menées par les acteurs eux-mêmes dans le cadre d'une démarche proche à la fois de l'intervention psychosociologique et de l'Éducation Populaire. Proposer l'intégration d'un tel dispositif dans le cadre de la formation, offre aux participants un espace à la fois ludique et convivial de culture et de compréhension. C'est une façon d'envisager les ressources humaines par le biais d'une forme culturelle participative, acceptant les émotions, l'éprouvé, le conflit, et mettant les participants au centre de leur parcours de formation.

C'est dans cette optique qu'une formation en direction des Agents Territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) de la ville de Saint Nicolas d'Aliermont a été proposée par le CNFPT. Elle était intitulée « La responsabilité éducative des professionnels de l'enfance ». Ces personnels sont chargés de l'assistance aux enseignants pour la réception, l'animation et l'hygiène des enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel. Ils participent en principe à la communauté éducative, ce qui justifie l'intitulé de cette formation.

Voici une intervention qui, on va le voir, ne se contente pas de répondre à un cahier des charges d'un institut de formation. Elle peut se définir comme une action de « transformation », c'est à dire d'émergence de sujets acteurs (et finalement « auteurs »), qui malgré des déterminismes lourds, se prennent en charge et s'acceptent comme porteurs de projet. Le groupe était intégralement féminin, plutôt hétérogène concernant les âges et conditions de travail, mais homogène concernant le milieu social et le niveau d'étude. Je voudrai montrer comment ces stagiaires, tout en s'imprégnant de la thématique proposée, se

sont transformées, partant d'un ressentiment de défaitisme et de l'expression d'un manque de reconnaissance, à une dynamisation individuelle et collective que l'on pourrait qualifier de processus de responsabilisation.

### LA MÉTHODE

Le « théâtre citoyen sans spectateurs »1 a beaucoup voyagé. Partant de la tentative de maîtrise des débordements des rites dionysiens, il est né au bord de la mer Égée au 5ème siècle avant JC, dans une pratique qui était un rituel politico-religieux ayant pour but de tenir la cité éloignée de la violence. Il a grandi bien plus tard, au début du 20ème siècle, en Autriche, sous la forme du sociodrame Morenien dans une tentative de théâtre spontané à 100%. Il s'est enrichi de deux colorations sud américaines. L'une marxisante de lutte contre l'oppression avec l'apport d'Augusto BOAL (le théâtre de l'Opprimé), l'autre humaniste de conscientisation défendue par Paolo FREIRE. Enfin, ses derniers développements l'ont amené, sous l'influence de Jacques RANCIÈRE et de la quête de l'« émancipation intellectuelle », à se hisser sur les épaules de ces initiateurs. Abandonnant les surplombs, messianiques, artistiques ou théoriques, il permet aux parties du peuple rassemblé, de comprendre le monde pour mieux le changer en traitant des organisations et de leurs dysfonctionnements sous la forme du Théâtre Institutionnel.

En créant ARC EN CIEL THÉÂTRE en 1991, après avoir côtoyé BOAL pendant 10 ans, nous désirions, Viviane CHASSERGUE, Michèle QUÉVAL, Yves GUERRE et moi-même, faire évoluer 3 caractéristiques fondamentales du Théâtre de l'Opprimé :

- Gommer le manichéisme du théâtre-forum vu sous l'angle exclusif du couple opprimé/oppresseur en y introduisant de la complexité,
- Intervenir avec cet outil dans les organisations, auprès des salariés,
- Jouer un autre rôle que celui de l'artiste, de l'intervenant ou du formateur en surplomb pour ouvrir la voie à l'émancipation individuelle et collective.

### L'INTERVENTION

La première séance, comme les suivantes, commence par des jeux de confiance et de constitution d'audience, comme le « cercle de nœuds », ou « la voiture aveugle», lors desquels, chacun est touché par l'autre dans les deux sens du terme (physiquement et émotionnellement). Cette phase initiale ouvre un sas. Elle suscite une forme de reconnaissance et de confiance des uns vis à vis des

autres. Elle lève des résistances physiques, psychiques et culturelles. Certains considèrent que ces jeux sont infantilisants. Mais la plupart du temps les résistances disparaissent très vite et on se « prend au jeu ». Par ailleurs, on est en même temps soulagé : car on se situe dans le registre du plaisir, et en même temps, inquiet : quel drôle de formateur : il nous fait jouer comme lorsqu'on était enfant. Le jeu est une part importante de l'intégration au groupe, mais c'est surtout une façon pour l'intervenant de s'y intégrer, tout en posant d'une manière non verbale les consignes préalables à l'établissement de toute analyse de pratiques. Il crée surtout les conditions de la convivialité comprise comme le partage de l'humain entre tous les participants.

Vient ensuite le début d'une transformation alchimique. À partir de la question : « comment faire pour être un éducateur responsable ? », il est proposé aux participantes de témoigner sur les cas où elles ont été dans la difficulté à remplir cette fonction. Cette seule évocation fait émerger de la souffrance, effet des contradictions qu'elles vivent. Le processus va consister alors à transformer cette souffrance en plainte puis en témoignage avant de la traduire en situation théâtrale distanciée. Chacune, en petit groupe de parole, peut raconter une situation qui lui pose question et qui oppose un ou plusieurs protagonistes2 à un ou plusieurs antagonistes3. Chaque petit groupe va alors devoir choisir une situation. Dès lors l'histoire n'appartient plus à la seule réalité d'une personne, mais devient le fruit d'une négociation. Il s'agit ensuite de se répartir les rôles, de déterminer le lieu de l'action, le conflit, l'enjeu, la question qui devra être traitée (sous forme de « comment faire pour ... ? »), et de trouver un titre à ce qui deviendra une maquette. Elle sera alors improvisée devant le groupe. Le jeu théâtral sera aussi simple que possible. Il dure peu de temps. Pas de texte à apprendre, pas de décors ni de costumes, quelques accessoires. Un théâtre élémentaire mais auquel il ne manque ni l'émotion ni le plaisir de jouer ensemble. Les participantes découvrent alors qu'elles sont toutes en capacité d'agir, de montrer, d'éprouver et de jouer les émotions correspondant aux situations de la vie professionnelle. Elles sont actrices !

Quelques exemples de maquettes qu'ont proposé les ATSEM de Saint Nicolas :

- « Le désespoir d'une mère ». Comment faire pour faire comprendre à une maman que son fils est méchant et très violent ?
- « Mange Mamour ». Comment faire pour qu'un enfant qui refuse de manger goûte au moins les aliments ? » (Ou : Peut-on déroger à la règle, si la règle paraît stupide ?).
- « Le mal être d'un enfant ». Comment faire comprendre à l'institutrice que le problème qu'exprime l'enfant vient du contexte familial (divorce, père violent) ?
- « Les flammes de l'enfer ». Comment faire pour rassurer des enfants qui se disputent et dont la source du problème est d'ordre privé ? » Ou « Comment faire comprendre aux enfants et aux parents que la laïcité fait partie des règles de l'école publique ? »

On peut souligner les contradictions qui apparaissent dans la formulation et les questions posées par ces maquettes que l'on retrouvera lors des forums. Il apparaît grâce à cet « analyseur » que les ATSEM sont chargées de l'assistance aux enseignants. Elles sont souvent seules en responsabilité face à l'enfant et doivent donc gérer des difficultés proprement éducatives. Elles font partie de la communauté éducative, et pourtant, leur statut prescrit ne correspond pas toujours à la réalité des représentations que s'en font les enseignants, les parents, la mairie. Elles sont considérées parfois comme des femmes de service ou des agents d'entretien (ce qu'elles sont en partie) et surtout elles-mêmes, dans un mouvement d'auto-dévalorisation se sentent peu responsables et encore moins éducatrices. Il semble que seuls les enfants leur prêtent l'autorité que personne ne leur concède.

Devant ces témoignages et considérant que ces personnels, de par leur proximité « maternelle » auprès des enfants, se trouvaient au premier rang des dysfonctionnements, j'ai pensé au contraire qu'elles pouvaient être considérées comme des agents d'alerte, des détectrices de « signaux faibles ». L'image du rosier m'est alors venue à l'esprit : Aux extrémités des rangs de vignes, il y a souvent des plants de rosiers. Ils n'ont pas été plantés pour des raisons esthétiques, mais parce qu'ils sont sensibles aux mêmes maladies que la vigne (le mildiou) et sont attaqués plus tôt, ce qui permet aux vignerons de réagir et de traiter la vigne, avant qu'il ne soit trop tard. Elles ont trouvé cette image si pertinente qu'elles s'en sont emparées pour l'évoquer pendant toute la durée de l'intervention. De plus cette représentation les a « narcissisées ». « Nous ne sommes pas rien! Des rosiers! ». Mais comment faire pour être reconnues comme tels ?

Le premier forum s'est déroulé à partir de la maquette intitulée « le désespoir d'une mère ». Jacqueline a raconté : à la fin de la garderie du soir, une mère très perturbée interpelle l'ATSEM. Elle lui reproche d'avoir sanctionné son fils.

L'ATSEM, explique : « L'enfant est régulièrement violent. Plusieurs remontrances n'ont rien donné. Il a frappé puis craché sur ses camarades. » La mère refuse cette image que l'on donne de son enfant, puis s'écroule en pleurs, avouant qu'elle est seule avec plusieurs enfants, mais que « Kevin, c'est le plus calme ». L'ATSEM essaye de lui témoigner sa solidarité, mais elle se fait insulter. La mère se reprend. « Vous êtes qui vous ? Qu'est-ce qui vous permet de faire ça à mon enfant ? Je vais faire une lettre à la mairie ». L'ATSEM apeurée essaye vainement de convaincre la mère de ne pas écrire la lettre.

Jacqueline a pris mollement le rôle d'antagoniste. À la fin de la scène elle se retourne vers moi de façon fataliste, me disant : « voilà, c'est toujours comme ça ... Vous avez vu comme on nous traite ? Y a rien à faire !». Sentence fataliste appuyée par les autres. Nous faisons alors un forum constructif. Il s'agit d'une première phase de la conflictualisation4. On débat sur la question, on précise l'enjeu. Il y a là un enjeu matériel (la lettre), mais de plus, il y a un enjeu symbolique : la reconnaissance de l'ATSEM comme éducatrice légitime. Mais tout le groupe lui fait remarquer qu'il y a contradiction entre ce qui a été raconté (violence verbale de la mère) et ce qu'elle joue. Elle dit elle-même qu'elle n'ose pas se montrer violente. Le remplacement du rôle de la mère permettra en même temps à chacune de témoigner, renforçant le témoignage collectif et pas seulement individuel, mais aussi de conflictualiser, c'est à dire de renforcer le conflit dans la maquette. Le débat sur la question

a alors permis de la modifier pour arriver à : « Comment faire pour être légitime face a des parents qui nous dévalorisent ? ». Le témoignage, tout en restant individuel, se mutualise et est reconnu par toutes comme étant la base d'une problématique commune.

Nous abordons alors le Forum alternatif lancé par la question rituelle : « Qu'avez-vous vu ? ». Les membres du groupe sont alors considérées comme des « voyants », qui ont un point de vue dans le sens du perspectivisme à la WEBER (depuis chacune des 7 collines qui entourent Rome, on ne voit pas subjectivement la même ville, qui est pourtant, objectivement, la même). Dans le travail du forum (c'est à dire : l'examen des alternatives et de leurs conséquences), chacune a une expertise égale à celle des autres. Elles quittent leur statut de spectatrices pour devenir des «participantes». Poser la question : "qu'avezvous vu ?" sert à montrer que toutes ne perçoivent pas la même chose et donc permet d'ouvrir à nouveau la complexité de la conflictualité dans l'assistance (deuxième phase de la conflictualisation). Pendant plus d'une heure, sur cette maquette de deux minutes, les alternatives, suivies des conséquences, vont se multiplier par des prises de rôles, rendant plastique l'image de la réalité et faisant émerger des « possibles ».

### JE NE PEUX PAS OU JE NE VEUX PAS ?

Ce travail sur la chaîne alternatives/conséquences permet l'autonomisation du sujet et sa liberté. Celui-ci teste alors, comme l'explique Yves GUERRE, ce qu'il peut faire et ce qu'il veut faire dans une situation donnée. Chacune des ASTEM a la possibilité de comprendre que quand elle dit : Je ne peux rien changer, ce n'est pas qu'elle ne peut rien, mais qu'elle veut éviter à tout prix de subir les conséquences réelles ou supposées de ses choix. Le sujet autonome, comme Sartre le définit, émerge de cet exercice, quand il se rend compte que ce qu'il pensait jusqu'alors correspondre à un « ne pas pouvoir », est un « ne pas vouloir ». Pour J. RANCIÈRE « je ne peux pas : Signifie je ne veux pas. « Pourquoi ferais-je cet effort ? Ce qui veut dire aussi ... les gens comme moi ne peuvent pas ... ». Ces agents s'estiment discrédités et de ce fait, ont souvent l'expression à la bouche : « c'est comme ça, je ne peux rien y faire ». Comprendre en collectif, les conséquences de tel ou tel choix, ouvre un champ d'initiatives. Ce n'est pas le destin qui m'impose telle ou telle fatalité, mais ma liberté de choix qui fait que si je subis, si je suis dans la servitude, ce n'est pas que je ne peux pas, c'est : Je n'ai pas mesuré les conséquences de mes actes possibles, j'ai peur, je ne veux pas. Donc, en fait, je peux !

# LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Après chaque forum, s'ouvre une période de rédaction d'un écrit collectif, qui recueille ce que chacune a appris, compris et ce que chacune se propose de faire dans un objectif de changement. C'est un des moments où l'hypothèse de J. RANCIÈRE (celle de l'« égalité des intelligences ») peut se vérifier. On n'a pas eu besoin d'un maître instructeur, mais a-t-on besoin d'un maître diagnostiqueur en fin de parcours ? Et si le maître laissait aux sujets le soin de créer un diagnostic partagé, c'est à dire de tirer un jugement de ce qu'il a expérimenté, ce qui est la définition d'une production de culture.

Voyons quelques phrases (choisies sur une trentaine) tirées du relevé de conclusion :

### J'ai appris...

- Qu'on doit tenir compte de l'environnement familial stable ou instable,
- Que notre rôle dans notre fonction nécessite d'adapter nos réactions à la situation,
- Qu'il faut s'adapter à la personne et en même temps s'affirmer,
- Qu'il faut accompagner l'enfant mais aussi le parent, lentement,

### J'ai compris...

- Qu'on retrouve par les jeux des évènements qu'on a au quotidien dans notre travail.
- Qu'on est des tous-terrains mais pas des robots.
- Qu'il faut essayer de comprendre l'enfant afin de réagir selon le contexte familial,
- Qu'il faut accompagner, comme dans le jeu « la voiture aveugle » : aller dans le même sens, sans forcer,

- Que tout problème a une solution, bien que dans la plupart des cas, la solution peut soulever d'autres problèmes, le plus difficile ensuite est de résoudre la solution,

### Je propose:

- De dialoguer avec les parents régulièrement et pas seulement dans une situation de crise, même si ce n'est pas permis dans le règlement intérieur,
- D'essayer de comprendre si l'enfant a commis un délit parce qu'il en avait envie ou parce qu'il en avait besoin,
- De réunir parents et enfants pour dialoguer avec la hiérarchie, pour arriver à une écoute, respect et tolérance de part et d'autre
- De mettre en place des initiatives pour que les parents aient une confiance envers la profession
- De convaincre la hiérarchie de la nécessité de participer au conseil d'école,
- De s'adapter à la règle, quitte à la transgresser si nécessaire
- De trouver ma place et d'oser m'y tenir, de m'imposer en tant qu'éducatrice,
- De proposer des projets, pour se faire reconnaître comme polyvalente, responsable, nécessaire, essentielle.
- Trouver le moyen de se faire reconnaître comme « le rosier ».

Je laisse au lecteur le soin d'apprécier les éléments les plus pertinents de ce diagnostic.

Les percepts suivants de J. RANCIÈRE ont orienté le déroulé de cette intervention : « Ce qui abrutit le peuple ce n'est pas le défaut d'instruction mais la croyance en l'infériorité de son intelligence ». Et « Le maître doit contraindre l'élève à user de sa propre intelligence ».

Tout cela n'est pas facile à accepter. Quel maître a-t-on été ? « L'acte d'apprendre peut être produit selon quatre déterminations, diversement combinées : par un maître émancipateur, un maître abrutissant, un maître savant ou par un maître ignorant » (op.cit.). La dernière proposition est la plus dure à supporter autant pour le maître que pour les élèves dont il a la charge. Or, « le problème n'est pas l'instruction du peuple... c'est l'émancipation » (op.cit.). Ce qui veut dire que toute personne, quelque soient son niveau scolaire et sa place dans la société peut concevoir sa dignité d'être humain, prendre la mesure de sa capacité intellectuelle et décider de son usage. À quoi sert alors le maître ? La principale compétence du maître ce n'est pas d'être savant, c'est d'être émancipé. « Ce que peut essentiellement un émancipé, c'est d'être émancipateur » (op.cit.).

Si on reconsidère le cahier des charges proposé par le CNFPT, d'après les différents points de vue (les participantes, le Comédien-Intervenant, la responsable de la formation), tout a été respecté et a donné satisfaction, même le contenu.

On aura compris que l'utilisation du théâtre importe peu. Car si l'objectif est la responsabilité éducative, elle ne peut venir que de l'émancipation !

Encore faut-il mettre en place cet espace potentiel qu'Yves GUERRE appelle, en faisant référence à WINICOTT, l'« espace transactionnel ».

Celui qui a permis aux arroseuses ATSEM d'« arroser leur rosier ».

René Badache, le 10 mars 2013

Références bibliographiques :

BADACHE R., Jeux de drôles, Jeunes et société : quand le théâtre transforme la violence ; La Découverte, Paris 2002.

BOAL A., Jeux pour acteurs et non-acteurs, François Maspero, Paris, 1978. La découverte, 2004.

BOAL A., Théâtre de l'opprimé, François Maspero, Paris, 1980. La découverte, 2007.

BOAL A., Méthode Boal de théâtre et de thérapie, Ramsay, Paris, 1990.

FREIRE P., La pédagogie des opprimés, La Découverte, 2001.

GUERRE Y., Le Théâtre Forum, Pour une pédagogie de la citoyenneté, L'Harmattan, Paris, 1998.

GUERRE Y., Jouer le conflit, pratiques de théâtre-forum, L'Harmattan, Paris, 2006. GUERRE Y., Le Peuple Éducateur (à paraître).

MORENO J.L., Théâtre de la spontanéité, Desclée de Brouwer, paris 1984.

RANCIÈRE J., Le maître ignorant, Fayard, 10/18, Paris 2004

RANCIÈRE J., Le spectateur émancipé, La Fabrique Édition, Paris 2008

WINNICOTT D.W., (1971) Jeu et réalité. L'espace potentiel. Paris, Gallimard, 1975.

### Notes

- 1 Je me permets ici, dans une perspective historique, de mêler les deux notions : celle du théâtre citoyen qui s'intègre dans le débat politique par le biais de la tribune publique et celle de J.L. MORENO qui qualifie son théâtre spontané à 100% de « théâtre sans spectateur ».
- 2 Le protagoniste : celui ou ceux à qui se pose le problème
- 3 L'antagoniste : celui ou ceux qui sont responsables du problème du point de vue du narrateur
- 4 Pour Catherine BESSE, consultante et psychosociologue clinicienne, le terme conflictualisation, qui signifie littéralement « renforcer les antagonismes, inciter au conflit » peut prêter à confusion. Il s'agit bien pour le psychosociologue clinicien, de permettre que les conflits sous-jacents ou qui émergent puissent être exprimés et travaillés, en étant attentif à ne pas contribuer à ce qu'ils soient déniés, effacés, gommés, ni à nourrir l'illusion et l'idéal de relations lissées, d'où le conflit (entendu au sens de débat de normes) devrait être absent.

Dans une approche de psychosociologie clinique, on peut considérer, après Canguilhem et Kant, que le conflit est bien « l'expression de la normativité », qu'il est inhérent au sujet individuel et social (Vocabulaire de psychosociologie aux Editions Eres). Les conflits - internes et externes - sont alors perçus comme potentiellement structurants s'ils sont mis au travail. Quand les contradictions sont déniées, le travail de conflictualisation consiste à recréer l'espace pour qu'elles puissent être énoncées, puis mises en débat, pour tenter de les dépasser, en trouvant des compromis acceptables. (Atelier du CIRFIP « psychosociologie : pratiques, références et dénominations »).

# Gouverner, éduquer, psychanalyser...

Trois métiers impossibles, selon Freud. Ce jugement, un siècle au paravent est il toujours valable ?

### 1/ Gouverner

En ancien Français, gouverner fait partie du vocabulaire nautique : S'agit il de tenir la barre au milieu des tempêtes ? Il a pris à certains moments le sens de gouverner les enfants... Sommes-nous sortis de l'enfance ? Une autorité légitime, élue, représentante de l'Etat, est reconnue pour diriger les affaires publiques et l'ensemble de la société. Le regard que nous portons sur sa compétence est consécutif à notre satisfaction le plus souvent individuelle ou dans une petite communauté, ce qui entraîne une fragmentation des désirs et le lien social se délite au profit de l'individualisme.

On peut en rendre responsable aussi le développement d'une certaine information qui permet de lire des flux sur une chaîne de télévision en continue sans l'apport d'analyse. Bien sûr, il existe des émissions dans les pays démocratiques où l'analyse est privilégiée, surtout dans la presse papier, cependant dans une culture mondialisée où la concurrence des médias est soucieuse de se maintenir sur le marché, l'urgence du scoop sur l'écran est de mise. Les faits divers sont détaillés en première annonce. Ce facteur oriente l'opinion des sociétés civiles et influence l'action des gouvernements. La multiplication des instituts de sondages, avec des questions peu souvent formulées de façon rigoureuse, au près d'un petit nombre de personnes, achève ce processus.

Dans une société d'individus où le droit de chacun devient prévalent, il peut exister autant de groupes d'intérêt que d'opinions différentes. Comment faire alors pour maintenir une unité dans les gouvernements démocratiques comme rassemblement autour des décisions prises ?

Enfin comment gouverner dans une société mondialisée transformée en gouvernance par la gestion de court terme, où les politiques songent à préserver leur réélection ? Certes ceux qui choisissent ce métier aiment occuper la place du pouvoir et ont des convictions à défendre. Comment faire en sorte qu'ils ne confondent pas cette place et leur personne ? De plus : on assiste à un décalage important entre les effets d'une décision du politique qui s'inscrit dans un temps long et l'attente de résultats immédiats par les citoyens.

Ces phénomènes traversent tous les régimes démocratiques. Pourtant, les constitutions peuvent être améliorées avec la prise en compte des rapides changements survenues ces 20 dernières années.

### 2/ Eduquer

On l'a vu précédemment : éduquer pouvait être aussi le métier de gouverner. Gouverner en bon père de famille, la famille patriarcale servant de modèle à l'ensemble de la société. La famille a eu au cours du siècle précédent, au moins jusque dans les années suivant 1945, la charge d'éduquer les enfants pour le bien de la nation ou le bien commun. Avec les changements des modèles familiaux (Familles recomposées) et de l'école, cette fonction est confiée dans une large mesure à l'enseignant, d'où des conflits récurrents avec les familles. Deux films récents : La journée de la jupe et Entre les murs, parus sur les écrans ont montré la difficulté des enseignants des quartiers, dit sensibles, à pouvoir enseigner et se faire entendre. Des attitudes bravaches, des comportements de virilité parmi les jeunes, tendent à l'emporter sur le désir d'apprendre et des phénomènes de groupe et d'influence s'installent. La lecture de textes d'auteurs est rejetée comme ringarde. Ces films montrent aussi les différences de langage entre le professeur et ses élèves et combien les sanctions pour indiscipline sont difficiles à appliquer, entraînant parfois l'exclusion de l'élève en conseil de discipline.

L'enseignant actuel n'est plus le maître d'autrefois : il doit séduire comme les vedettes du petit écran. Porter des jeans de préférence. Il est obligé de composer avec son groupe d'élèves, et en même temps avec chacun individuellement dans la différence. Il doit suivre les programmes et ne pas perdre de temps. Il rencontre les parents qui parfois lui

demandent de rendre des comptes, de se justifier. L'enseignant n'est pas toujours considéré comme ayant une spécialité par ces parents qui interviennent davantage dans l'enseignement et sont soutenus par des associations. On peut penser que la démocratie est gagnante, cependant pour les parents, la compétition et l'individualité l'emportent parfois sur l'intérêt même de l'enfant : mon enfant doit réussir et passer dans la classe supérieure. C'est la faute à l'enseignant s'il ne réussit pas...

La salle des professeurs a été maintes fois caricaturée comme un lieu de remise en cause de l'enseignant dont la pédagogie diffère de celle des autres, des rumeurs aussi circulent sur celui dont on sait qu'il se fait chahuter.

Des expériences innovantes d'enseignements en présence de plusieurs professeurs, chacun dans sa discipline sur un thème commun ont été couronnées de succès et relativisent la solitude de l'enseignant.

Eduquer et enseigner sont toujours en confrontation. Doit-on privilégier l'apprentissage du vivre ensemble dans une société aux multiples apports culturels et sociales? Doit-on privilégier les connaissances? Ce dernier choix risquant d'aggraver les inégalités. Eternel dilemme du métier de l'enseignant!

# 3/ Psychanalyser

La psychanalyse a toujours été attaquée. Mais il semble que dans la société de haute technologie, les attaques sont encore plus virulentes. Ces derniers temps : on assiste à un grand nombre d'ouvrages, s'inscrivant contre la discipline, dont l'essai de Michel Onfray sur Freud, qui comporte un grand nombre d'inexactitudes et d'erreurs. La polémique engendrée par des parents d'enfants autistes, mobilise encore les médias.

Le psychanalyste contemporain est soumis à la concurrence de psychothérapies rapides, comportementalistes, où le thérapeute intervient pour dire comment faire. Ce qui est recherchée de nos jours plutôt qu'un travail sur la durée.

Le psychanalyste est aussi soumis au zapping des patients : on vient le voir pour qu'il donne une solution. Le temps long entraîne de la résistance. Dans le transfert : on lui reproche souvent de ne rien dire. La fin d'une analyse peut renvoyer le psychanalyste à une place sans utilité. Position difficile parfois.

L'époque contemporaine n'engendre pas les mêmes économies psychiques que celles du temps de Freud. Les jouissances de la société de consommation se multiplient et agissent sur le sujet. L'impact des technologies informatiques, les changements dans les positions homme, femmes, les changements récents de la famille et de la place de l'enfant, influence le sujet et sa parole dans la cure. Les pathologies ont changé par rapport à celles de la première moitié du XXème siècle.

Le psychanalyste doit donc travailler sur sa clinique avec ses collègues ainsi que revenir sans cesse sur les fondamentaux des précurseurs.

Freud avait déclaré par rapport à la cure : la guérison vient de surcroit ! Difficile à entendre dans la société où le désir est de maitriser son destin.

Conclusion : Il semble en effet que les Trois métiers restent des métiers impossibles au sens Freudien, impossibilité face au Réel. Métiers du politique et du fonctionnement de la cité.

Danièle Weiss: le 03 juillet 2013

# L'interprétation dans l'analyse de la pratique des travailleurs sociaux

Ce texte est issu de notes prises lors d'une conférence du Cirfip du 16 mai 2013 Par Elwis Potier.

(Voir les remarques en fin de document sur la retranscription des notes et les domaines d'intervention de l'auteur.)

Je vous propose des réflexions sur des analyses de pratiques auprès de travailleurs sociaux, réflexions regroupées en 3 parties : tout d'abord un parcours possible à partir de questions que l'on peut rencontrer sur le terrain dans la position d'animer des groupes d'analyse de la pratique ; une deuxième partie sera l'objet d'illustrations, des extraits de séances, qui m'ont semblé intéressantes pour vous donner une idée plus concrète du travail que je peux faire dans ce champ et, dans une troisième partie, des réflexions plus globales pour penser la question de l'interprétation dans l'analyse de la pratique des travailleurs sociaux.

# I. Demande d'analyse et analyse du cadre

**I.1. Cela commence par une demande**: une demande d'analyse de pratique (ou de la pratique, ou des pratiques; le qualificatif professionnel reste souvent implicite) qui peut d'ailleurs être formulée de différentes manières; Exemple: « on recherche un intervenant pour faire de l'analyse de pratique » dans des structures qui ont déjà mis en place de l'ADP (pour Analyse De la Pratique, ou APP (pour Analyse des pratiques professionnelles); Il peut s'agir d'une demande pour « aider à mettre en place » ce type de dispositif dans une structure (souvent gérée par une association) parce qu'il n'y en a pas eu, en tout cas sous cette appellation, ce qui nécessite naturellement toute une réflexion avec les personnes concernées sur les finalités et les modalités, notamment sur la composition des groupes, etc.; La demande est parfois formulée en terme de « supervision », sachant que dans le champ social et médico-social, les deux expressions sont souvent confondues. On estime d'ailleurs important de distinguer les deux, « analyse de pratique » et « supervision », ne serait-ce que pour mieux définir le cadre propre à l'analyse de pratique dans une orientation psychosociologique.

L'analyse de la demande, comme pour toute intervention, est un passage obligé afin de vérifier si ce type de travail correspond bien aux besoins et attentes exprimées et pour penser le dispositif de telle sorte qu'il favorise la construction d'un cadre d'analyse avec le groupe. Si l'objectif général de ce type d'action semble contenu dans son intitulé, les pratiques d'analyse de pratiques sont disparates et parfois contradictoires, aussi l'objectif implicite, réellement poursuivi par les commanditaires et les participants reste toujours à découvrir. Il importe donc d'être attentif aux conditions préalables à cette demande : par qui ou par quel biais les personnes nous connaissent-elles et nous sollicitent-elles ? Comment cette demande a-t-elle été élaborée en interne ? Est-ce que les personnes concernées ont eu leur mot à dire sur ce choix (de l'intervenant en particulier) ? La demande a-t-elle été discutée au sein de l'équipe?

Dès ce premier moment, lors de la sollicitation de l'intervenant, je pense qu'il doit y avoir une clarification à propos de l'**orientation** souhaitée. (D'une part, car les pratiques d'ADP sont si diverses que l'appellation ne suffit pas pour définir le cadre, d'autre part parce que la psychosociologie a fortement contribué à en faire un cadre spécifique.) S'il y a de nombreuses représentations sur l'ADP en tant que telle, différentes représentations circulent également pour les psychosociologues et sur ce qu'ils font, en particulier dans ce champ-là. Il nous faut donc préciser en quoi la posture du psychosociologue est-elle spécifique et, notamment, différente de celle du psychanalyste, ou du systémicien, (qui représentent les deux autres orientations les plus souvent citées, en lien ou non, avec la psychosociologie).

Une expérience fort intéressante de quatre années d'animation de groupes mis en place par le Conseil Général de Maine et Loire m'a permis de mieux apprécier ces différences : En effet, le dispositif retenu proposait aux professionnels les trois approches :

psychosociologique, psychanalytique et systémique (Ce qui, semble être une exception dans les groupes d'ADP organisés par les Conseils Généraux). Les personnes qui sont venues dans les groupes que j'animais ont pu m'expliquer que leur choix de l'orientation psychosociologique, outre l'intérêt pour cette approche, était souvent motivé par le souhait, d'une part, de ne pas trop « psychologiser » les problèmes ou de ne pas aller trop loin sur les aspects plus intimes ou personnels, tendance souvent supposer à la psychanalyse, et d'autre part, par rapport à l'approche systémique (qui est d'ailleurs loin d'être toujours clairement identifiée par les professionnels), de ne pas se focaliser uniquement sur les interactions en lien avec la sphère familiale. Si l'on se penche sur les trois présentations envoyées par chaque intervenant, j'ai remarqué que celles du psychanalyste et du systémicien n'employaient ni le mot « groupe », ni « organisation », ni même « institution ». Le psychanalyste a mis l'accent sur la « relation » avec l'implication du « sujet » et le systémicien insiste sur les « interactions » et les « systèmes d'interactions ».

La demande d'ADP est plus ou moins élaborée (et par conséquent plus ou moins adressée) et il est assez rare de recevoir une demande écrite comme celle dont je vais vous faire part. Elle m'a été adressée par une équipe d'éducateurs de prévention spécialisée (de l'ASEA de Maine et Loire) et me paraît tout à fait exemplaire de ce que l'on peut à la fois entendre et attendre d'une orientation psychosociologique en analyse des pratiques :

« Nous faisons une demande d'analyse des pratiques afin de remplir différents objectifs de l'équipe. En effet, nous souhaitons un étayage pour soutenir notre démarche d'élaboration du sens de l'action éducative.

Nous désirons pour cela un cadre qui nous permette de développer une posture réflexive sur ce que nous mettons nous-mêmes en jeu dans la relation avec les publics et les partenaires. Cet accompagnement de l'équipe est indispensable pour porter un regard critique sur ce qui a déjà été fait, sur ce qui s'est passé et permettant de comprendre en quoi l'éducateur concerné y est pour quelque chose. In fine, ce travail nous permettra d'élaborer de nouvelles pistes d'accompagnement.

Pour cela nous souhaitons une analyse des pratiques dans le champ de la psychosociologie pour répondre à deux besoins de l'équipe.

Tout d'abord, la psychosociologie nous apparaît intéressante pour opérer un travail de réflexion utile à une analyse du territoire dans sa globalité. Cela nous semble indispensable pour étayer une posture qui permette de concevoir l'action éducative comme un moyen d'influer sur les dynamiques de groupes. Mais aussi d'avoir une meilleure compréhension des liens avec les partenaires et des enjeux qui en résultent.

Ensuite, notre choix se dirige aussi vers la psychosociologie parce que nous souhaitons un apport qui nous permette de mettre au travail les affects soulevés par les situations vécues au quotidien avec les publics, les partenaires et les collègues. »

L'équipe d'éducateurs spécialisés (novembre 2010)

Si ce type de formulation reste assez exceptionnelle, il n'en demeure pas moins qu'une explicitation du cadre proposé doit toujours pouvoir se faire avec les équipes et les responsables, ne serait-ce que pour ne pas laisser supposer, que nous sommes forcément en accord avec les différents termes ou aspects évoqués, même lorsqu'ils ont été bien formulés, comme dans l'exemple ci-dessus. Le plus souvent, la demande et ce l'orientation souhaitée, qui précise pourtant les finalités visées, n'ont pas fait l'objet d'une réflexion collective et devront donc être élaborées avec le groupe, avant et pendant les séances.) La question de l'orientation (qui définit le cadre théorique sur lequel repose le cadre d'analyse) est fondamentale pour réfléchir à la problématique de l'interprétation : qu'est-ce qui va sous-tendre cette interprétation, à partir d'où va-t-elle pouvoir se formuler et se construire avec le groupe ? Le fait de repérer dans quel champ théorique se situe l'intervenant (et quelles sont ses références) est donc un travail à faire avec le groupe avant puis au démarrage de l'ADP.

**I.2. Puis vient une proposition** qui présente le cadre et le dispositif en lien avec des éléments contextuels et une première lecture de la demande. (J'accentue

volontairement la distinction entre demande et proposition car il me semble que le psychosociologue se positionne d'abord comme *intervenant* et non comme prestataire de service).

Pour formuler cette proposition, il est important de rappeler les éléments du cadre de l'ADP, construit autour du partage d'expériences professionnelles centrées sur la relation ; un partage entre pairs (même si la relation entre « collègues » peut bien évidemment concerner des métiers différents, comme c'est particulièrement le cas dans le médicosocial). On peut citer par exemple André Lévy, dans son article sur l' « Analyse des pratiques » du Vocabulaire de Psychosociologie :

« L'analyse de ces expériences professionnelles ou pratiques professionnelles est donc en grande partie axée sur ces relations, la façon dont elles se sont nouées et développées à partir de la demande ou de l'offre d'aide. Autrement dit, il s'agit de faire retour sur des expériences professionnelles vécues, en confrontation avec d'autres engagés dans des expériences semblables » (André Lévy, *in* J. Barus-Michel, E. Enriquez et A. Lévy (dir.), *Vocabulaire de psychosociologie, Érès*).

L'orientation psychosociologique propose un cadre particulier pour penser ce double travail d'analyse et de retour sur des expériences professionnelles. Le retour sur les expériences professionnelles, en tant que tel, n'a rien de proprement psychosociologique, d'ailleurs, le principe même des retours d'expérience ou des REX a d'abord été conçu dans le champ militaire. Ceci étant, nous ne poursuivons pas ici les mêmes finalités que l'armée et, par conséquent, ce que l'on essaye d'expliciter d'emblée dans la proposition, ce sont les finalités et les conditions qui permettront de faire ce retour sur expérience avec, parfois, celles de construire une analyse commune ou du moins partagée de l'expérience.

Il nous faut donc expliciter ce que nous entendons par le terme « analyse ». L'analyse, pour nous, à Emanence, est d'abord entendue comme mode de compréhension. On va déjà essayer de partager une écoute de situations vécues, pour pouvoir mieux les réfléchir et les analyser ensemble. L'objet de l'analyse est à construire avec le groupe, il n'est pas donné d'emblée. Il m'arrive d'ailleurs de préciser, à un moment donné avec le groupe, que l'enjeu, dans un premier temps, va être de constituer des objets communs sur lesquels on va construire des réflexions ou encore des pistes de compréhension (et donc des interprétations). Ce premier élément du cadre est important en ce qu'il met en avant ce qui me paraît spécifique à l'ADP: Analyser une situation qui n'est pas vécue sur le moment et qui va être rapportée par une personne. Une situation vécue dans le passé ou en train de se vivre. Cette suspension de l'action est une condition essentielle pour pouvoir analyser les pratiques professionnelles. Parfois, on est obligé de rappeler que ce n'est pas en ADP que se prennent des décisions ou que l'on organise des actions en tant que telles ; on peut dégager des pistes, pour qu'ensuite ces pistes puissent être reprises dans un contexte approprié, en réunion d'équipe ou dans un autre temps, afin de les traduire en actions, en démarche ou en repositionnement. C'est un enjeu crucial pour poser le cadre de l'ADP parce qu'il peut exister des attentes très fortes vis-à-vis de l'intervenant pour savoir ce qu'il faut faire et obtenir des solutions. Il est donc nécessaire d'accompagner le groupe de telle façon qu'il puisse comprendre l'intérêt de suspendre l'action pour mieux la réfléchir.

Deuxième élément pour penser le cadre d'ADP : **Le contexte professionnel** (qui comprend le contexte institutionnel et social), avec tous les éléments qui vont nous permettre de le traduire dans un dispositif et notamment la composition des groupes. C'est très différent de faire de l'ADP avec des équipes constituées ou avec des professionnels qui ne travaillent pas quotidiennement ensemble. (La « nature » du groupe détermine le cadre de travail et les conditions de « production » de l'analyse.) C'est aussi très différent de faire de l'ADP avec des personnes qui exercent des métiers dans des champs professionnels (et administratifs) différents. Ce n'est pas la même chose de conduire des groupes uniquement composés de travailleurs sociaux ou des groupes composés de travailleurs sociaux et de psychologues ou de psychiatres, par exemple. Ce dispositif a pour finalité de permettre à chacun, à travers l'analyse de situations vécues, de travailler sa posture professionnelle. C'est donc son identité professionnelle qui est en jeu. (L'investissement psychique y a toute sa part, tout comme l'investissement social et économique.)

Viennent ensuite les questions liées à la durée des séances, au rythme, et aux conditions d'évaluation, de bilan ou de points intermédiaires. (L'évaluation doit bien sûr être pensée dès le démarrage de l'action pour permettre à chacun – y compris l'intervenant !- de mesurer son investissement dans ce travail.) À titre indicatif, j'observe que la pratique la plus courante en termes de durée et de fréquence, dans le champ social et médico-social, est d'une séance par mois, de 2 ou 3 heures.

Le troisième terme retenu pour définir le cadre d'ADP dans une orientation psychosociologique, ce sont les représentations, question ô combien complexe! (A distinguer, de l'affect qui régit nos émotions et nos ressentis). L'écoute clinique des situations professionnelles vécues rapportées dans le groupe ouvre, tout un espace d'interprétation. J'attire votre attention sur le fait que le dispositif type habituellement mis en place pour analyser sa propre pratique implique, de fait, une représentation en acte langagier de son vécu professionnel (par le récit ou l'évocation de la situation). C'est déjà tout un travail de pouvoir exposer (et s'exposer), expliquer, exprimer ce qu'on a fait, ce qui s'est passé, ce qu'on a perçu, ce qu'on a ressenti ; les faits, les impressions, etc. Cette représentation (qui met en jeu la présentation de soi au sens de Goffman) me semble tout à fait propice à l'ouverture d'un espace de réflexion partagée sur cette question des représentations. À ce propos, André Lévy, dans son ouvrage : Sciences cliniques et organisations sociales, PUF, écrit : « Si les règles introduisent des divisions et des séparations, les représentations les inscrivent après-coup dans des systèmes de pensée logiques et cohérents : autant les règles font sens, autant les représentations font le lien, et donnent ne serait-ce que l'illusion d'une unité et d'une homogénéité à l'ensemble. » (Voici de quoi réfléchir à la différence entre règle et représentation ; le lieu où les deux sont confondues serait il l'imaginaire ? ...). André Lévy précise ensuite que « les représentations ne sont jamais figées mais le résultat d'un travail psychique consistant à 'remodeler l'environnement. »(p. 171). Il faut alors construire avec le groupe, l'objet de l'analyse, à savoir, étayer la réflexion pour avoir des repères sur ce que sont les représentations, comment on les perçoit et comment on peut nommer la représentation elle-même (au regard des affects en particulier). C'est une entrée privilégiée qui favorise à mon sens l'analyse compréhensive de la pratique ou ce qu'on pourrait nommer la théorisation des pratiques. (J'entends ici par théorisation le procès – abouti ou non- initié par tout effort de passer de la pratique à la théorie par l'entremise d'une référence. Sur cette question, je renvoie notamment à la perspective développée par Alain-Noël Henri : « Je voulais surtout faire passer que la théorie accumulée, en gros, ce n'est rien; elle est le résidu de ce qui est essentiel, à savoir le procès de théorisation, au vieux sens du mot procès, disons le processus de théorisation, qui est lui-même une pratique et en même temps un élément essentiel de toute pratique » - in « Rencontre avec » Alain-Noël Henri, avec Oguz Omay et Georges Gaillard, *Penser à partir de la pratique*, Érès, p. 70)

Encore faut-il pouvoir s'interroger sur nos propres représentations, en tant qu'intervenant, sur ce qu'on fait, et sur l'ADP. Mais je ne vais pas dans le cadre de cette conférence aller bien loin là-dessus car je vais me contenter de traiter la question de l'interprétation dans l'ADP, et pas tant (même si elle est toujours sous-jacente) de l'interprétation de l'ADP. Pour poursuivre rapidement ce parcours par lequel nous posons des jalons qui permettent de penser la question de l'interprétation dans l'animation de l'ADP, je terminerai par des questions que l'on va rencontrer sur le terrain, par la pratique même de l'ADP.

# II. L'expérience du cadre

La mise en place du cadre de travail avec le groupe (par construction *mutuelle*), par l'écoute, la régulation des échanges et la mise à l'épreuve du cadre d'analyse (après explicitation), va conjuguer différents aspects du cadre qui renvoient bien évidement au cadre interne de l'intervenant. En ce qui me concerne, je distingue :

- Les types de situation et la communication (cadre des échanges)
- Le rapport au métier et à l'institution (cadre institutionnel)
- Le rapport à la théorie et à la réflexivité (cadre de pensée)
- a) Types de situation : (L'analyse de la pratique professionnelle s'inscrit dans un rapport au récit et à la narration, les situations étant exposées pour ensuite être analysées en groupe.) La rencontre avec le groupe, lors des premières séances, va permettre d'entendre ce que les professionnels mettent derrière la notion de « situation ». De quelles situations vont-ils nous parler? Qu'est-ce qu'une situation pour eux? Il me semble intéressant d'observer à quel point cela peut être très différent. L'angle sous lequel est entendu et est comprise cette question de la situation professionnelle, donne une indication à l'intervenant psychosocioloque de l'entrée qui serait à privilégier pour analyser cette situation. En tout cas, c'est à ce moment-là que, pour ma part, je commence à mieux comprendre ce que les personnes mettent réellement derrière leur demande d'ADP. Le type de situation abordée, la me donnent des indications sur les manière dont elle est amenée dans le groupe, représentations à l'œuvre dans le cadre d'analyse. Et la différence avec la supervision devient pour moi beaucoup plus concrète. En effet, lorsque les situations évoquées sont d'emblée mises sous l'accent des affects, de la relation et des effets de la relation professionnelle sur le plan psychique, je pense qu'on l'on se rapproche alors de ce qu'on a l'habitude de désigner sous le terme de « supervision », avec le sens qu'il a pris à travers l'histoire et son héritage psychanalytique. C'est-à-dire que l'on peut parfois entendre à travers cette façon de présenter d'emblée la situation sous le registre des affects : « moi, ce que ça m'a fait, mon ressenti... ce que la personne a dit, mes émotions, etc. », le désir d'aller vers une plus grande compréhension des résonnances personnelles mobilisées dans la relation, ou, pour aller vite, ce qui se joue sur le plan « transférentiel ». (Je passe ici outre les enjeux trop importants pour pouvoir être survolés concernant l'usage de cette notion en dehors du cadre psychanalytique de la cure). C'est alors très intéressant d'observer la façon dont les personnes s'adressent à l'intervenant dans cette configuration : Elles ont tendance à s'adresser plus à l'intervenant qu'au groupe. Les participants attendent alors un éclairage particulier de l'intervenant sur la relation. Celui-ci « supervise », c'est à dire qu'il est censé avoir un regard au-dessus de la mêlée, non impliqué dans le groupe. Il faut certainement trouver le moment pour élucider cette question avec le groupe. Si cette attente se confirmait à la vue des situations apportées, il est nécessaire d'analyser cette de clarifier à nouveau ce que les personnes attendent du groupe, de l'intervenant et du cadre proposé. Cela passe donc par la différenciation entre supervision et analyse de pratique.

Parfois, l'angle choisi pour présenter une situation va concerner tout le contexte : les moments importants, les différents acteurs, l'enchaînement des évènements, l'histoire, la situation familiale, socio-économique, etc., autrement dit, autant d'éléments rassemblés dans une formulation qui, sur le registre de l'analyse, est déjà quelque chose de très construit ; la personne nous fait part directement, pour le coup, de ses représentations. On peut alors repérer à ce moment-là que la personne a tendance à s'adresser autant au groupe qu'à l'intervenant. (Dans cette façon d'aborder le groupe d'ADP, on retrouve, me semble-t-il, toute une culture professionnelle qui valorise la délibération collective et la confrontation des points de vue, en partie issues de l'héritage du case work.)

b) <u>Rapport à l'institution</u>: Enfin, c'est un peu schématique mais c'est pour vous faire part en même temps de mes repères sur les différences entre des cadres d'analyse différents. Lorsqu'avec une équipe « réelle » ou constituée, les séances sont essentiellement consacrées aux problèmes institutionnels, cela pose inévitablement la question des liens entre ADP et régulation. On est dans ce cas-là quand les professionnels évoquent par exemple les conflits ou les tensions qu'ils vivent au sein de la structure, ou encore les

absences voire les défaillances ou l'incompétence supposée des cadres hiérarchiques, etc. La situation vécue par le groupe est mise au devant de la scène et est privilégiée par rapport aux situations rencontrées avec les usagers (je passe aussi sur le terme d' « usager » qui peut bien sûr faire l'objet de toute une réflexion en ADP).

Il n'est pas rare que les équipes éprouvent le besoin de parler du vécu collectif au sein de leur structure et je pense que c'est souvent salutaire. Par exemple, les membres d'une équipe de travailleurs sociaux m'ont expliqué un jour, lors de la première séance, qu'ils allaient « y venir » aux situations professionnelles en lien avec les usagers mais que d'abord, il fallait prendre le temps nécessaire pour qu'ils m'expliquent « dans quoi on est pris ici », « ce qu'on vit au quotidien». Il est important de laisser cet espace, au démarrage, afin que les personnes aient la possibilité de s'exprimer librement, mais aussi pour comprendre les enjeux organisationnels et institutionnels dans lesquels l'intervenant est impliqué. C'est donc un passage nécessaire (sur lequel le groupe pourra revenir le cas échant) pour aller progressivement vers l'analyse de situations concrètes en rapport avec la relation d'aide ou d'accompagnement. Mais si ces questions se répètent continuellement et que le registre de la plainte finit par envahir tout l'espace de parole, empêchant de travailler sur des situations particulières, il faut alors en revenir au cadre et introduire la différence avec un travail de régulation. N'y a-t-il pas alors une attente plus ou moins implicite d'un soutien ou d'une intervention visant à réguler les conflits ou les oppositions au sein de l'équipe ou dans la structure ? (Si la réponse est positive, le passage de l'ADP à une intervention psychosociologique à visée de régulation peut alors être envisagée sous certaines conditions.)

Bien que l'ADP puisse avoir plus ou moins directement des effets de régulation, la régulation comme intervention nécessite un cadre particulier par lequel, notamment, se croisent et se confrontent différents rapports hiérarchiques, d'où la nécessité de ne pas mélanger les positions hiérarchiques dans les groupes d'ADP. (D'une part parce que la pratique, d'un chef de service, quoi qu'il en pense, n'est pas semblable à celle de ses subordonnés ; d'autre part parce qu'il serait impossible d'assurer la liberté d'expression dans le groupe et prévenir les effets de l'évaluation plus ou moins implicite des professionnels par leur responsable.) À partir du moment où il y a des rapports hiérarchiques dans le groupe, de fait, on change de cadre et que l'on est amené, à faire de la régulation.

c) Rapport à la théorie : Même si cet aspect va bien sûr venir sous des formes à chaque fois singulières, à des moments différents, je pense qu'inévitablement, nous allons dans notre pratique être confrontés au rapport à la théorie. Cela peut parfois être très formel surtout lorsque l'on est dans une formation, ce qui est très souvent le cas (Ce type d'intervention est la plupart du temps financé sur le budget formation.) Le financement est déterminant, même s'il est trop souvent négligé, et si celui-ci est pris sur budget formation, il est légitime d'évaluer les effets formatifs de l'ADP. S'il y a une évaluation en lien avec des objectifs de formation- ce qui paraît indispensable- se posera alors la question de la théorie des « apports » théoriques et/ou méthodologiques. L'évaluation est souvent un moment décisif lors duquel les participants vont pouvoir s'exprimer, entre autres, sur ce qu'ils entendent par « théorie » ou « apports » ou encore « méthodes ». (Les temps d'évaluation sont essentiels pour envisager la poursuite ou la fin de l'intervention). L'intervenant pourra entendre, là encore, les différentes représentations de la théorie (ou de la théorisation) et, pour le coup, ce qui va se dire à ce moment-là du rapport au savoir de chacun et peut-être même la façon dont chacun l'inscrit dans son identité professionnelle. On est alors tenté d'expliquer, les participants comme l'intervenant, ce que chacun met derrière le mot « théorie » en vue de poursuivre l'élucidation des références portées par chacun pour penser sa pratique. C'est un objectif à poursuivre dans l'écoute des situations, à savoir, être attentif à l'explicitation des références pour lever les implicites, qui entretiennent l'entre soi où fleurissent les allant-de-soi! Que mettent ils derrière les termes employés? À quoi font-ils allusion? Quand à l'usage des sigles, des notions, des acteurs, des procédures, etc.) Souvent non explicités, pour réfléchir à leurs pratiques ?

# III. Les trois fantasmes de l'analyste de pratiques

Pour terminer cette partie, je pense qu'à partir de la décomposition des trois termes « analyse » de « pratiques » « professionnelles », on peut très schématiquement repérer trois types d'écueils possibles qui sont autant de fantasmes à l'œuvre dans la conduite des groupes :

- L'interprétant : sur le plan de l'analyse, pour le psychosociologue en ADP, il se retrouve dans un cadre tout à fait propice à un certain fantasme qu'Eugène Enriquez avait nommé l'interprétant dans un chapitre dans son article que je vous conseille vivement si vous ne le connaissez pas : « Petite galerie de portraits de formateurs en mal de modèle », (in Connexions, n°33, Paris, Epi, 1981.). À la relecture de cette partie, je me suis bien retrouvé dans cette description ,car on est très facilement dans la position de l'interprétant, comme analyste du groupe, au risque de vouloir faire sens de tout signe comme on ferait feu de tout bois! L'intervenant est alors un interprète de sa discipline cherchant à construire la théorie, ou aller vers la théorisation, comme quelque chose d'un sens plein qui pourrait éclairer à chaque fois les différentes situations. Sur le plan épistémologique, on est bien sur un rapport au savoir qui se construit par l'induction et non par la déduction. Si on cherche à démontrer une théorie avec les groupes (ou à faire descendre la théorie sur la pratique), je pense que l'on n'est pas en train d'aider les personnes à théoriser elles-mêmes leur pratique, mais que l'on tente de valider nos propres références théoriques pour confirmer leur intérêt et montrer à quel point on est pertinent tout en ayant bien réfléchi à la question. D'où, pour ma part, une méfiance dans le fait de poser des interprétations.

Il faut d'abord être dans l'écoute, aider les personnes à **nommer** de quoi on parle, et être attentif aux différents régimes d'énonciation des situations, avant de vouloir interpréter quoi que ce soit. Favoriser l'expression, proposer des questionnements, des reformulations, est un travail essentiel, indispensable (et parfois suffisant), avant de vouloir introduire des interprétations. Certes, d'un certain point de vue (aristotélicien), lorsque l'on reformule, on est déjà dans l'interprétation. Ceci étant dit, je ne pense pas que l'on soit dans de l'interprétation au sens fort du terme, dans le sens où toute interprétation implique une référence extérieure aux propos tenus.

Là dessus, je m'appuie notamment sur les travaux de Florence Giust-Desprairies, mais également, dans un champ différent, sur les ouvrages de Claude Lefort qui, dans *Le travail de l'œuvre Machiavel*, dit que « la décision qui inaugure l'interprétation suppose, nous est-il apparu, que l'extériorité soit garantie par un *référent*. » (« Interprétation et politique », *in Le travail de l'œuvre Machiavel* (1972) TEL, Gallimard, 1986, p. 307). La question de l'extériorité liée au référent a été précisée, me semble-t-il, dans une perspective clinique par Florence Giust-Desprairies dans un passage de son ouvrage *Le désir de penser* :

« Interpréter c'est se référer à un autre cadre de référence que celui du discours tenu ; c'est introduire implicitement ou explicitement un contexte théorique dans lequel sont examinés les contenus et interrogés les processus. L'interprétation est une intervention qui vise la compréhension et l'élaboration de l'expérience, reprise dans une relation interpersonnelle. Entendre l'enjeu actuel de ce qui se dit, telle est la spécificité de l'écoute clinique. » (Florence Giust-Desprairies, in Le désir de penser. Construction d'un savoir clinique, Tétraèdre, 2004, p.110)

- <u>Le méthodologue</u>: par rapport à la **pratique**, un autre écueil nous pend au nez, si je puis dire, dès lors qu'on reste trop centré sur la pratique au risque de se positionner plus comme technicien que comme analyste (Ce qui revient à céder à l'injonction, pour reprendre une expression à la mode et qu'affectionnait tout particulièrement Lénine, d'être « praticopratique »). Si pour l'analyse, j'ai évoqué le fantasme de l'interprétant, en ce qui concerne la pratique, il me semble que l'on peut parler du fantasme du *méthodologue*. Le méthodologue est un spécialiste des méthodes qui va chercher à trouver, malgré tout, une solution. Cette tendance est souvent présente chez les praticiens qui ont beaucoup d' « outils » (sans toujours savoir les ranger), ou qui utilisent différentes méthodes d'animation (de la simulation au « Sosie », par exemple), différentes formes de présentation

des situations par lesquelles, ce que l'on cherche à faire, me semble-t-il, c'est d'apporter des solutions aux problèmes trouvés qui correspondent aux outils, dans l'idée (avouée ou non) qu'il y aura toujours une bonne réponse à apporter ou qu'il y aura une bonne pratique à promouvoir. Cette tendance qui répond souvent à une attente forte, bien qu'illusoire, de la part de certains participants, de solutions « toutes faites » (alors qu'elles ne peuvent venir, comme on sait, que de surcroît), ou de réponses « concrètes » et définitives, peut être induite par le cadre lui-même lorsque l'analyse est confondue avec l'action. L'intervenant peut alors à tout moment céder à cette tentation et vouloir absolument formaliser ou employer des méthodes. (Il y a un moment où l'appareillage en termes d'animation ou de méthodes diverses va faire écran et empêcher toute écoute clinique de la subjectivité.)

Cependant, si le terme « pratique », sur un plan plus philosophique, nous amène à avoir une visée pragmatique, l' « analyse », pour qu'elle reste analyse, ne peut pas basculer vers l'utilitarisme. L'analyse de la pratique, pour qu'elle reste « analyse », ne peut chercher une fin utile. Elle devient d'autant plus pragmatique (parce que nous sommes centrés sur la relation humaine) qu'elle n'est pas du tout utilitariste. (Ne pouvant développer ici ce point de vue, je ne peux que renvoyer aux travaux sur les rapports entre sens et efficience de Jacqueline Barus-Michel et de Florence Giust-Desprairies, ou, pour les philosophes en herbe, à la lecture comparée des œuvres de William James et de John Stuart Mill.)

- L'expert : Dernier écueil, en lien avec la dimension **professionnelle**. On peut également, en tant qu'intervenant, nourrir un certain fantasme dans lequel, je le confesse volontiers, j'étais aussi au début de ma pratique. Ce fantasme se traduit par le fait d'être trop focalisé sur la question de l'identité professionnelle, ce qui comporte le risque de se positionner pour le coup comme expert, c'est-à-dire comme professionnel des professions ; celui qui, in fine, va systématiquement amener un éclairage sur le « cœur de métier », les spécificités des différentes professions (et elles sont nombreuses dans ce champ) ou sur ce qui constitue leur position respective: l'éducateur spécialisé par rapport au moniteur éducateur par rapport à l'éducateur technique par rapport à l'assistante de service social par rapport à la conseillère en économie sociale et familiale par rapport à l'éducateur de jeunes enfants, etc.. Je me suis surpris moi-même dans le fait d'essayer d'amener les personnes à observer, en orientant les échanges, ce qui constitue leurs différences sur le plan professionnel, aspect certainement très important à partir du moment où, on vérifie que cela correspond à des questions portées par les personnes et pas seulement par l'intervenant. Pourtant, il arrive que ces questions liées à l'identité professionnelle (parce qu'elles sont mises au travail par le dispositif) soient plus portées par l'intervenant que par le groupe. (L'intervenant risque alors de réifier le groupe comme objet de recherche sur l'identité professionnelle et passer à côté des réelles préoccupations des participants.)

Là aussi, on retrouve ce qui est susceptible d'être inclus dans la nomination de supervision qui peut renvoyer à la conduite par un spécialiste, un professionnel de la profession, ayant plus d'expérience ou censé avoir plus d'expérience que les professionnels qu'il accompagne et donc dans l'idée que c'est un expert (et un modèle) en la matière.

Alors, nous voilà bien! Parce qu'en tant qu'intervenant, voyez-vous, on se retrouve tiraillé entre le désir d'aider les personnes à bien *théoriser* et donc finalement, à bien penser, le désir d'être efficace, performant, et d'aller vers une bonne pratique, ou encore, le désir de construire (voire d'incarner!) de « réelles » postures professionnelles (réfléchies, distanciées, étayées, « solides », etc.). Toutes ces visées (exagérément normatives) ne sont pas forcément dangereuses en tant que telles, dès lors que l'on évite de trop « y croire ; » c'est à partir du moment où on commence à les idéaliser que ces visées deviennent de réelles impasses. C'est toute la difficulté, à mon sens, de la position intermédiaire que cherche à avoir le psychosociologue dans une telle situation.

(...)

# IV. Le cadre est d'abord défini par le statut de l'interprétation

Au delà des différences formelles que l'on peut faire entre les trois cadres d'intervention: analyse de pratique, supervision et régulation, je n'ai retenu que

ceux-là parce qu'ils sont les plus courants et qu'ils commencent à être de plus en plus institués dans le champ social et médico-social, se pose la question du statut de l'interprétation. Alors, comment le statut de l'interprétation va-t-il définir en quoi ces cadres sont fondamentalement différents? La frontière souvent très ténue mais qui reste à mon sens importante entre supervision et ADP se joue certainement autour de la notion de « transfert », mais pas seulement, parce que la dimension groupale comme support d'interprétation est beaucoup moins présente, en général, dans un cadre de supervision. En ADP, la dynamique du groupe participe de l'élaboration de l'expérience, puisque l'on est entre pairs, mais elle participe aussi, dans une orientation psychosociologique, du « contexte théorique » (Cf. F. Giust-Desprairies, déjà citée).

Le statut de l'interprétation, dans l'analyse psychosociologique de la pratique, suppose un contexte théorique dans lequel la conceptualisation vise à penser l'action et non pas à la théoriser comme telle. (La pratique ne se réduit certainement pas à l'action, elle se construit notamment par l'expérience et par le « faire pensant » dans un contexte socio-historique.) Autrement dit, il s'agit d'être tout le temps dans une forme de réflexion qui laisse le rapport à la théorie suffisamment ouvert pour que du moins celle-ci ne se referme pas sur une des dimensions, qu'elle soit institutionnelle, organisationnelle, groupale, individuelle... ou relationnelle.

Le psychosociologue cherche à laisser la question du sens suffisamment ouverte (indéterminée) pour pouvoir la travailler de façon parcellaire, quitte à ce que cela paraisse morcelé. Il faut prendre ce risque-là, afin que le lien avec la théorie puisse se faire tantôt sur le plan individuel, groupal ou institutionnel, mais que, la formulation de ce lien soit laissée aux personnes elles-mêmes .Le psychosociologue n'a pas à anticiper ce lien entre les différents registres, car ce lien-là renvoie à l'impensée de l'action elle-même. C'est-à-dire que quand on agit, on n'est pas en train de réfléchir à comment je vais articuler toutes ces dimensions, elles sont d'emblée complètement intriquées et même inextricables, dans l'action elle-même.

Ce que permet l'analyse de pratique, c'est de suspendre l'action pour entendre les différents registres en jeu, voir les différentes dimensions qui convergent lorsque l'on est en mouvement « en train de faire », et singulièrement, lorsque le corps est en mouvement en relation avec l'autre.

Le statut de l'interprétation en ADP est également fondé sur le va-et-vient permanent, et compliqué, entre les situations rapportées et la situation vécue dans le groupe. D'une part pour éviter d'être uniquement dans l'élucidation de ce qui se passe dans le groupe (comme dans le Training-Group), car on peut rester coincé dans la situation groupale et ne plus entendre la situation extérieure au groupe. D'autre part pour ne pas vivre l'inverse et être complètement collé à la situation rapportée, et ne plus voir, ou ne plus vouloir voir, ce qui se passe dans le groupe. C'est peut-être là que se crée une *interprétation* (comme un espace *décollé* a priori vide de sens), un entre-deux, qui définit une oscillation continue par laquelle peut se construire l'interprétation et le sens de l'expérience vécue.

Enfin, le statut de l'interprétation renvoie au fait que la théorisation, comme mise en mouvement de la pensée sur la pratique, par la médiation d'un référent extérieur à ellemême, se fait sans arrêt dans l'aller-retour entre l'en-dedans et l'en-dehors du groupe, pendant le temps entre les sessions (mais aussi, souvent, après plusieurs mois d'« incubation »). Le groupe n'est pas le lieu unique pour penser sa pratique - heureusement !- ni même pour la théoriser, il est par conséquent important de laisser la possibilité de revenir sur des situations évoquées et de faire part du cheminement, des évolutions, des réflexions, des lectures, etc., des uns et des autres pour les partager avec l'ensemble du groupe en ADP. Encore faut-il s'en donner les moyens, notamment en proposant des temps de reprise, de retour sur l'expérience du groupe, et pas seulement sur les situations professionnelles, afin que le sens ne reste pas figé dans les interprétations du moment. D'où le fait que lorsque j'interviens pour animer des séances d'ADP, j'interviens aussi comme participant moi-même à un groupe d'analyse de pratiques à Emanence. C'est à cette condition, que l'intervenant a la possibilité d'analyser sa propre pratique et autorisent les professionnels à construire par eux-mêmes leurs propres références. (L'analyse peut

alors réellement devenir mutuelle en ce sens que les participants participent pleinement au travail d'interprétation tout comme les collèques de l'intervenant).

### En conclusion : les sens du sens en question

Pour conclure, je voudrais vous faire part d'une réflexion critique que j'ai actuellement sur l'expression « donner du sens ». La plupart du temps, on associe l'interprétation à cette expression, je souhaite donc en guise de conclusion, questionner ce fameux « sens » ainsi que le « don » par lequel il est censé nous être livré.

Sur cette question du sens, on peut aller voir du côté des approches phénoménologiques en philosophie. Dans une telle perspective, la « donation du sens », pour le dire très rapidement, désigne l'idée que le sens émerge en situation (il est immanent) mais n'appartient à personne. Voilà de quoi s'interroger sur l'usage actuel très peu phénoménologique de cette expression!

« Donnez du sens ! Aller, vous allez donner du sens, hein ? »... Je commence à en avoir assez de cette expression employée à tort et à travers ; elle est devenue un lieu commun et n'est plus questionnée. Plutôt que de vouloir donner du sens, ce que j'ai essayé de dire ce soir, c'est comment notre travail d'intervenant, quelles que soient les orientations théoriques d'ailleurs, nous oblige à proposer les conditions pour que chacun puisse l'accueillir, voire le cueillir, ce sens, lorsqu'il passe à travers ce qui se dit et ce qui ne se dit pas. J'ai déjà souligné à quel point il y avait déjà beaucoup de signification à donner du sens, à l'écoute des régimes d'énonciation des situations, aux hésitations, silences et non-dits significatifs.

Si interpréter, à première vue, c'est se demander : « qu'est-ce qu'il a dit ? », René Kaës quant à lui (in *La parole et le lien*, Dunod, p. 78, note 1) nous invite à préférer la question : « qu'est-ce qu'il fait en disant cela ? ». Mais, poser la question en ces termes, c'est privilégier la situation groupale au détriment de la situation rapportée dans le groupe. Dès lors, peut-être que le travail mené en ADP est d'avantage porté par la question : « qu'est-ce qu'il dit en faisant cela ? » (Pour ensuite se poser la question : « qu'est ce qui se dit par ce que nous faisons ? »)

Alors, il n'y a pas un seul sens, bien sûr, et il n'est peut-être pas inutile de se rappeler que le mot lui-même a différentes significations. On en retient au moins trois: la signification (rapport signifiant-signifié), la sensibilité (mode de perception) et la direction (perspective, orientation). L'écoute clinique peut dès lors se faire, par le fait d'être tour à tour attentif à ces différents sens-là, sans chercher à « donner » un seul sens global à ce qui s'exprime par le corps, par les mots ou par la situation et le contexte institutionnel.

J'aimerais terminer par une citation d'un penseur dissident que j'apprécie tout particulièrement, à la fois pour son œuvre et son parcours de vie ; il s'agit du philosophe tchèque Jan Patočka :

« La donation de sens (surtout) n'est pas l'affaire de notre volonté, de notre bon plaisir. Que les choses apparaissent dans certaines circonstances comme dépourvues de sens ou, corrélativement, que le sens des choses nous parle dans la mesure de notre ouverture pour lui, ce n'est pas notre affaire, nous n'en sommes pas les arbitres. Or, nous sommes ouverts dans une mesure égale à l'étant sensé et à l'étant dépourvu de sens, c'est le *même* étant qui se montre tantôt plein, tantôt vide de sens, muet. Que cela signifie-t-il si ce n'est la problématicité de toute teneur de sens ? Et que signifie cette problématicité, sinon que notre ouverture même pour les choses et les autres nous avertit de ne pas céder à la tendance à absolutiser telles manières de comprendre le sens, et les régimes correspondants du sensé ? »

Jan Patočka, in « L'histoire a-t-elle un sens ? », Essais hérétiques sur la philosophie de l'histoire (1990), Verdier, 1999, p. 99

**Remarque 1**: les notes ont été écrites à partir de l'enregistrement audio de la conférence du CIRFIP. Outre les modifications de pure forme, l'essentiel des propos tenus est retranscrit à l'exception de la 2<sup>ème</sup> partie. J'ai décidé de ne pas réécrire les observations que j'avais regroupées dans cette partie, celles-ci auraient été trop longues pour figurer dans un *Point* 

de vue, d'autant qu'elles avaient été sélectionnées pour une présentation orale. J'ai préféré ajouter des commentaires entre parenthèses pour enrichir le texte: ces précisions ou prolongements prennent en compte les questions qui m'ont été adressées. Je remercie chaleureusement les personnes présentes pour leurs réactions pendant et après la conférence.

Remarque 2 : D'où je parle : Je suis co-gérant d'Emanence, avec mes collègues Gérard Bossé et Jacques Bineau, que je salue. (J'ai animé des groupes d'analyse de pratique pendant plus de 10 ans, après avoir vécu une expérience déterminante pour moi dans un IME- *Institut Médico-Éducatif*- dans les Mauges. Je suis intervenu dans différents dispositifs - en « intra » donc- des structures sanitaires et sociales aussi diverses qu'en IME, ESAT, SESSAD, ITEP, Foyers occupationnels et médicalisés, SAVS, CAAH d'un hôpital local, IFSI, CHU, CADA, services de prévention spécialisée, CCAS, Régie de quartier, Conseils Généraux, etc.).

Les réflexions que je vous ai proposé ce soir sont en partie le fruit du travail que l'on fait à Emanence, y compris dans l'analyse de nos propres pratiques et, à ce titre, je voudrais saluer les intervenants extérieurs qui ont bien voulu animer nos séances de travail à Emanence, à commencer par André Lévy, puis Jacky Beillerot, Jean Chami et actuellement Alain Aymard. Je tiens également à saluer toute l'équipe d'Emanence, tous les collègues avec qui je discute souvent de ces questions puisqu'on partage beaucoup de terrain, en particulier dans l'analyse de pratiques dans le champ social et médico-social.

Elwis Potier, Psychosociologue, co-gérant d'Emanence. Le 10 août 2013

# Références bibliographiques :

Eugène Enriquez, « Petite galerie de portraits de formateurs en mal de modèle », in *Connexions*, n°33, Paris, Epi, 1981.

Florence Giust-Desprairies, Le désir de penser. Construction d'un savoir clinique, Tétraèdre, 2004.

Claude Lefort, Le travail de l'œuvre Machiavel (1972), TEL, Gallimard, 1986.

André Lévy; Sciences cliniques et organisations sociales, PUF, 1997.

André Lévy ; « Analyse de pratique », in Vocabulaire de psychosociologie, Érès, 2002.

Jan Patocka, « L'histoire a-t-elle un sens ? », in Essais hérétiques sur la philosophie de l'histoire, Verdier, 1999.

# Sur « Le point de vue d'Elwis Potier»,

Exceptionnellement, nous présentons un texte écrit par une personne (François Lochot), non membre du CIRFIP, qui a souhaité réagir au Point de vue d'Elwis Potier.

J'ai parcouru avec intérêt le point de vue de E. Potier à propos « de l'interprétation dans les dispositifs d'Analyse des Pratiques (ADP) de travailleurs sociaux ». Remercions d'abord l'auteur pour son exposé clair et didactique suite à sa conférence, qui permet de se réapproprier une réflexion fondamentale et de nous renvoyer aussi aux pairs qui nous ont sensibilisé à certaines des questions évoquées....( je pense à des articles cités ou d'autres non, mais présents de manière sous-jacente aussi bien de A.Lévy, J.C.Rouchy, ou J. Bleger ... ). E.Potier ouvre de nombreuses pistes de réflexions et de discussions et je livre ici quelques remarques susceptibles de contribuer au débat :

- 1) En lisant attentivement ce que l'auteur a écrit concernant l'analyse de la demande, je me suis demandé, si souvent en matière d'ADP, nous n'étions pas justement confrontés à une scotomisation partielle du travail de la demande par l'énonciation de dispositifs de plus en plus proposés «clé en main» et discutables plus ou moins à la marge ?... c'est à dire confrontés à des problèmes de réification, ritualisation voire forclusion de l'analyse dans des dispositifs qui font aussi souvent partie de la pratique professionnelle elle-même. Ces dispositifs sont pour une part le fruit de l'imaginaire professionnel du secteur, et parfois pour une autre part une forme de défense construite instituée non négligeable. Je ne suis pas certain que d'un côté l'interprétation dans l'ADP et de l'autre celle de l' ADP elle-même, soient facilement séparables : Il me semble que l'interprétation que l'on peut donner du sens pris par celle-ci dans le large secteur professionnel des métiers de l'altérité et singulièrement dans celui du travail social, conditionne dans une certaine mesure les interprétations qu'elle autorise ou pas en son sein... Je ne peux m'empêcher de faire quelque association avec l'article qu'écrit A. Lévy(1) sur la dynamique des groupes dans le premier numéro de Connexions, démontrant que la conception du dispositif lui-même ne peut sans doute autoriser qu'une forme de pédagogie plus ou moins normative de supposés phénomènes de groupe...
- 2) L'analyse de la demande constitue un processus au long cours et le risque pris au départ est sans doute celui de se laisser enfermer dans un dispositif et d'en subir les effets plutôt que d'être en position de pouvoir faire évoluer celui-ci « au fil de l'événement » comme dirait J.C.Rouchy (2) dans un autre ancien article de Connexions. La question qui taraude (ou devrait tarauder) le psychosociologue au départ d'un processus d'analyse est peut être alors moins celle de la nature de la demande qui lui est adressée pour essayer d'y coller, que celle de la marge de manoeuvre dont il va disposer pour évoluer et faire évoluer un dispositif, dont la demande ne peut être que relativement ou partiellement claire au départ, et dont l'opacité n'est pas traitable d'emblée....Elle suppose justement que le travail se mette en œuvre, sans tomber non plus dans un mythe qui serait celui de l'existence possible d'un cadre parfaitement clair avant d'intervenir...

Mais plus globalement la question ne pourrait elle pas être plutôt celle des règles constitutives d'un cadre de travail de type psychosociologique? C'est à dire la formulation des règles de base d'un setting psychosociologique, quelle que soit la demande actuelle ou à venir, formulation de celles qui sont acceptables et de celles qui ne le sont pas par le psychosociologue (Par exemple la règle de «suspension de l'action» évoquée par l'auteur, entraînant des conséquences d'importance comme celle de ne pas confondre l'espace d'analyse et la réunion d'équipe et de ne pas non plus décalquer cet espace-temps sur le même modèle... .. D'autres encore qui viseraient à énoncer des contraintes, mais aussi à laisser le plus ouvert possible le cadre d'intervention, et qui pourraient être pertinentes dès qu'il est question d'un travail psychosociologique. ( Exemple: un minimum de séances de travail affirmant ainsi la nécessité d'une temporalité propre au travail de perlaboration ...ou le principe d'un travail collectif en groupe, qui n'exclut pas nécessairement d'autres formes comme des entretiens individuels si nécessaire...également la règle de discrétion et de non

utilisation de ce qui se dit à aucune autre fin que celle de l'analyse... etc) Avoir en mémoire des règles qui pourraient être rediscutées comme le nombre de séances, leur durée, leur étalement etc....

N'est-ce pas déjà à son offre et à ses principes de travail que doit d'abord veiller le psychosociologue ? N'est-ce pas là où le distinguo entre le cadre lié à la dynamique du travail psychosociologique proprement dit et les dispositifs singuliers dans lesquels il va devoir s'insérer ou avec lesquels il va devoir composer, se révèle essentiel ?

- 3) La notion d'analyse est certes ambiguë, mais celle de compréhension ne l'est pas moins.... N'aurions nous pas intérêt à garder un sens fort à ce mot d' «analyse» en affirmant qu'on avance là une analogie assumée avec la démarche freudienne ? Certes, il ne s'agit pas d'une analyse intrapsychique mais d'une analyse psychosociale, davantage centrée sur l'inter et plus encore sur les dynamiques trans-psychiques consubstantielles à des processus sociaux. Si les approches de cette triade de la psyché se réalisent sous des angles différents et si leur objet propre diffère, la conception épistémologique du processus de connaissance semble bien la même....il s'agit bien de faciliter la levée des oublis, des refoulements, des résistances, mais aussi des ignorances, c'est à dire des adhérences à ce que l'on pourrait appeler des « théories psychosociales infantiles », comme Freud parle des théories infantiles de la sexualité, et dans lesquelles nous sommes de notre rapport aux processus psychosociaux qui nous traversent ....
- Du coup, il devient plus évident qu'il ne s'agit pas dans cette démarche de « donner du sens » mais bien de se libérer du sens auquel nous sommes assignés....ni peut être de le cueillir comme une fleur comme s'il était déjà là ou passait devant nous comme par hasard...mais plutôt de l'accueillir comme un « effet de sens », un « événement » inouï, imprévu, résultant du « travail de changement » opéré par et dans l'analyse psychosociale, comme dirait A. Lévy(3)
- 4 ) Matériellement, ce travail consiste pour le psychosociologue comme pour les sujets participants qui ne sont pas que de simples exposants d'une situation, à s'engager dans un travail d'analyse de discours ici et maintenant, des énoncés mais surtout des énonciations : qu'est ce qui se dit, comment ça se dit, pourquoi ça se dit ...qu'est ce qu'on fait en le disant. Si on admet avec J.L. Austin (4) que « Dire, c'est faire », c'est de fait le seul « faire » auquel nous ayons accès, le faire au sens des actes de la pratique elle-même étant toujours médiatisé par le ou les discours tenus. Si le psychosociologue a d'abord à faire avec la production de discours situés « à propos de ... » , dans un travail sur « un rapport à ... », confronté à des flux discursifs, lui suffit-il alors de déclarer son écoute comme clinique pour la caractériser ? Quelle(s) focale(s) entend il privilégier ou privilégie- t- il a son insu ? Comment cette clinique singulière est elle armée d'un point de vue discursif ? Certes Freud nous a parler de lapsus, de déplacement, de condensation ....mais depuis Freud l'analyse discursive a fait quelques avancées ... Comment concernent elles le psychosociologue ? Si celui-ci interprète n'est ce pas déjà dans les opérations ou les modalités discursives qu'il relève ou pas, que relèvent aussi ou pas les participants, comme autant d'éléments descripteurs qui construisent pas à pas ce que l'on pourrait appeler des « possibles interprétatifs »?
- 5) Si nous avons parfois aussi tendance à réduire la définition de la pratique professionnelle (ou la représentation qu'on en a dans le cadre de l'analyse des pratiques) à l' analyse de situations au centre desquelles figure la relation des acteurs professionnels avec les usagers, il me semble que le récit d'une situation par le professionnel ne peut pas être isolé des rapports à l'équipe, à l'institution, au métier et à son imaginaire....etc. La question se pose toujours de savoir comment viennent en résonance dans cette situation professionnelle des questions d'ordre institutionnel...qui pourraient relever d'un travail de régulation, ou des répétitions d'actes posés ou des manières de faire qui pourraient relever d'une supervision....Il peut certes exister un risque de glissement subreptice entre ADP et régulation, ADP et supervision, mais n'existe t il pas aussi un risque de découper et de classer les problèmes, assignés moins à des registres de travail qu'à des dispositifs avec des questions censées entrer ou non dans le cadre, et la tendance à recadrer...en fonction de l'interprétation implicite ou explicite du psychosociologue ?..

Peut-être pourrions nous aussi nous demander si l'on peut mettre l' ADP sur le même plan que la régulation, ou la supervision ? Celles-ci n'en sont elles pas venues à désigner des dispositifs de travail autour d'une focale, alors qu'elles sont d'abord des processus de méthode privilégiés par l'intervenant . On pourrait d'ailleurs ajouter aussi avec G.Palmade (5): la facilitation. Ces processus de méthode ne sont ils pas mobilisés dans leur ensemble par le psychosociologue dans l'intervention auprès des groupes et l'intervention psychosociologique en général, et pourquoi pas dans l'ADP qui me semble en être une forme singulière ? Ceci serait d'autant plus justifié par exemple lorsque viennent des questions autour de la pratique professionnelle d'un sujet en concordance ou non avec la pratique d'une équipe ... que des conceptions différentes du métier surgissent entraînant des défenses institutionnelles fortes ou des mises en difficulté personnelle d'un sujet professionnel; quand les risques et les enjeux deviennent tangibles, il est rare à mon sens que l'on puisse cliver. En ce sens, quand l' ADP a des effets dans le réel, elle n'est pas sans risque pour les professionnels et c'est peut être toute la différence entre le fait de la concevoir comme une intervention d'ordre psychosociologique ou de la concevoir comme une intervention d'ordre pédagogique plus ou moins ritualisée. Celle-ci pourrait tendre à devenir habituelle dans le secteur social, car s'il y a sans doute peu de professionnels qui refusent de s'engager dans une analyse des pratiques, ( elle est inscrite dans le logiciel professionnel des travailleurs sociaux dès leur formation initiale ), il y a peut être aussi peu de professionnels pour ne pas lui donner un cadre relativement circonscrit correspondant à une défense individuelle et collective, qui peut varier d'une équipe à une autre et avec laquelle le psychosociologue joue sur le fil tel un funambule....

6) L'investissement du positionnement théorique de l'intervenant est toujours objet de représentations et d'attachements affectifs diversifiés, donc objet de transfert. Il constitue sans doute dès le départ un bon indice des résistances rencontrées dans l'analyse. Cependant, l'énonciation et l'élaboration des registres théoriques mobilisés consciemment ou non, ne pourront être travaillés que tout au long du processus, non sans difficultés. On peut parfois l'éprouver à travers des méthodes relativement simples comme la proposition de lecture d'un texte entre deux séances, dont il n'est pas rare qu'il n'y ait aucune suite, une sorte de zapping collectif non dit ou alors à l'inverse des contestations plus affirmées, pouvant même conduire à demander des comptes à l'intervenant sur son choix de ce texte, à ce moment là, comme s'il convenait que tout apport théorique susceptible de venir du psychosociologue soit suspendu, à moins que celui-ci ne soit pris en flagrant délit par cet apport ou cet acte de formuler une interprétation à mauvais escient...En effet , la question de l'interprétation est aussi celle de la capacité de l'intervenant à produire une interprétation à bon escient.

Interpréter ce n'est pas théoriser sur... à la manière de « l'interprétant ». Cet acte de langage présuppose l'existence d'un processus de théorisation, à partir duquel il est produit et dont la pertinence n'est validée que dans l' « après coup », par le fait qu'elle fait sens....C'est à dire qu'elle permet de traiter des flux discursifs dans le cadre d'une triangulation réussie entre un processus de théorisation sous-jacent mais non dit, la production d'une interprétation à bon escient et des effets de sens traduits par des changements...

Si la question de l'interprétation suppose qu'on ait un registre théorique de référence, le psychosociologue est alors nécessairement questionné sur un cadre théorique psychosociologique propre, qui puisse fonder une interprétation que l'on pourrait qualifier de typiquement psychosociologique. A défaut, le psychosociologue est il confronté à la nécessité de faire appel à des processus de théorisation et à des interprétations de registres différenciés ? Entend-il privilégier une analyse multidimensionnelle de l'action et se faisant ne risque-t-il pas de céder au mythe de la pluri-référentialité et à une forme de toute puissance qui l'accompagne ? Le psychosociologue finirait il par être un intervenant moins préoccupé de produire des interprétations à partir de son propre référentiel que de se positionner comme facilitateur de triangulations réussies dans le groupe ?

Voilà quelques brèves remarques que m'inspire le point de vue de l'auteur sur des questions centrales non seulement pour l'ADP mais aussi pour la conception même que l'on peut se faire de la psychosociologie. Puissent celles-ci nourrir à leur tour commentaires, remarques ou objections...et alimenter une réflexion en mouvement qui mérite d'être poursuivie....

François LOCHOT Psychosociologue, Ex dirigeant d'un Institut de Formation de travailleurs sociaux.

Collectif, 2008, « Guy Palmade et la régulation sociale », Paris, Erés, Nouvelle Revue de Psychosociologie n°5.

<sup>1.</sup> Lévy A.,1972, Analyse du groupe d'évolution et ses développements récents, Connexions n°1-2, Paris, Epi,p.13à 42; Lévy A.,2010, Penser l'événement. Pour une psychosociologie critique, Lyon, Parangon/vs;

<sup>2.</sup> Rouchy J.C., 1977, Intervenir dans le fil de l'événement, Connexions n°21, Paris, Epi;

<sup>3.</sup> Lévy A., 1973, Le changement comme travail, Connexions n°7, Paris, Epi;

<sup>4.</sup> Austin J.L., 1962, Quand dire, c'est faire, Paris, Seuil, 1970; 5. Palmade G., Les groupes d'évolution, Paris, L'Harmattan, 2009;

### Vienne: Dans l'antichambre de Freud



Le quartier du IXème Arrondissement, où vivaient Freud et sa famille était un quartier cossu de la bourgeoisie intellectuelle Viennoise, dont 20% étaient des juifs assimilés, particulièrement surpris par l'antisémitisme montant de la fin du XIXème, début du XXème. Beaucoup de ces familles ont été déportées. Très peu de personnes ont survécu.

Vienne était la ville où habitait une élite culturelle du monde des arts : de la peinture et des arts décoratifs (Klimt), de la musique (Mahler, Schönberg) et de la littérature. Pour cette dernière, citons particulièrement : Stéphane Zweig, dont l'ouvrage « le Monde d'hier », retrace sa vie à Vienne entre les 2 Guerres, les discussions avec Karl Kraus dans les cafés et sa correspondance avec Freud. Zweig aura toujours la nostalgie de ce monde de grande production culturelle de langue Allemande. Au début du XXème siècle : Il ne tient pas compte de la montée de l'antisémitisme. Il se base sur la position de l'Empereur qui déclare : Je ne tolèrerai aucune agitation contre les juifs. Dans ses romans : l'influence de la Psychanalyse dans l'étude de ses personnages est prépondérante ainsi que chez Arthur Schnitzler, également proche de Freud, qui a critiqué dans ses pièces, l'attitude conservatrice de la bourgeoisie sur le plan de la sexualité. Dans le même temps : Hitler va suivre des études à l'école des beaux Arts de Vienne, où il échoue lamentablement, tandis que le sionisme de Théodore Herzel continue à faire son chemin dans le Monde. Elias Canetti dans « Jeux de regards »: 1931-1935 évoque aussi sa vision de Vienne fréquentations littéraires. Tous ces écrivains auront la nostalgie de cette ville, quand ils vont la quitter pour fuir le Nazisme au moment de l'anschluss. Fervents démocrates et adeptes du progrès, certains comme Stéphane Zweig ou Walter Benjamine ne vont pas supporter leur exil : S. Zweig se suicide au Brésil avec son épouse. Freud, malade, ne survivra que 2 ans après son départ de Vienne. Leur monde s'est éteint et ils ont assisté à son agonie. Freud dans « psychologie de masse et analyse du moi », 1922, puis dans « malaise dans la culture »1929, avait prévu de grands bouleversements. Son dernier ouvrage : « L'homme Moïse et la religion monothéiste. » a fait l'objet de 3 essais entre 1938 et 1939. En 1938, Freud se refuse à le publier car il sait que sa thèse d'un Moïse étranger va être l'objet d'une polémique de la part des juifs religieux comme des catholiques croyants. Or Freud pour maintenir la psychanalyse, comme science universelle, a besoin du soutien de l'Eglise Catholique. Il le publiera en exil à Londres quand il accepte enfin de quitter Vienne.

Joseph Roth a écrit en 1932 : La marche de Radetzky où il fait l'éloge de l'empire Austrohongrois dont il déplore la dislocation. Dans une lettre à Zweig après l'arrivée d'Hitler au pouvoir, il s'exprime ainsi : « Mises à part les catastrophes privées- notre existence matérielle et littéraire est détruite- tout cela mène à une nouvelle guerre. Je ne donne plus cher de notre peau. On a laissé gouverner la barbarie. Ne vous faites aucune illusion. C'est l'Enfer qui gouverne... » Zweig temporise et essaie de calmer le pessimisme de son ami. Pourtant, il part très vite à Londres en 1934.

Pourquoi cet aveuglement devant la montée de l'antisémitisme ? Ces hommes pensaient enfin pouvoir vivre comme les autres citoyens, après les tourments de l'histoire et de la guerre, dans un pays qui les a vu naître et dont la langue, la musique, étaient arrivées à un tel niveau de raffinement ? On ne cessera de se poser cette question. Un autre facteur a fragilisé l'identité des Autrichiens : c'est la fin de l'Empire, après la Guerre de 1914-1918 et les multiples déplacements des frontières.

Freud recevait ses patients au 19 de la Berggasse, ainsi que le groupe des psychanalystes, un soir par semaine. Ce lieu est aujourd'hui un musée: On y trouve les antiquités égyptiennes et grecques que Freud collectionnait, des photos de famille, des gravures, des lettres, des extraits de ses ouvrages, les romans d'auteurs contemporains qu'il affectionne comme Joyce ou Thomas Mann. Anna Freud a ramené des objets et quelques meubles que Freud avait emmenés dans son exil.

En parcourant ce quartier : On voit apparaître des plaques du souvenir. C'est ainsi que j'ai pu lire une plaque au nom de Bettelheim. S'agit-il des parents de Bruno Bettelheim, né à Vienne en 1903, sans doute...?

Il n'y a qu'une vingtaine années que l'Autriche a fait retour sur son implication et sa responsabilité dans la Shoa. Non loin de là, je découvre avec émotion une présentation sous vitre de clés avec des noms de famille. Une initiative des habitants du quartier a permis de réunir toutes les clés des habitants déportés et dépossédés de leurs biens.

Ce quartier est encore un quartier résidentiel où se côtoient des petits bâtiments à loyers modérés, des maisons de retraites, des immeubles arts nouveaux du début du siècle, de petits immeubles dans un style moderne entièrement rénové... Un quartier paisible au bord de la rivière, qui nous mène en 20 minutes au centre : La Cathédrale Saint Stéphane. Là, ma récompense sera la dégustation d'un Apfel Strudel avec un chocolat Viennois. Même si ce gâteau a fait le tour du monde comme me le fait remarquer un serveur, il a un goût tout à fait particulier quand on le déguste dans un salon de thé à Vienne!

Si nous continuons notre promenade dans le IXème arrondissement, en prenant le tram pour 2 stations, nous arrivons dans la partie de Vienne, appelée : La Vienne Rouge, où des citées-jardins ont hébergé plus de 200.000 personnes dans les années 1930 ! Une Vienne socialiste. La plupart des ouvriers, membres du parti communiste ont été fusillés en 1934 par le chancelier fasciste Dollfuss qui envoya la troupe sur ce quartier Karl Marx.

Vienne et l'Autriche ont engendré aussi la violence de la guerre, en même temps que des beaux arts et de la culture en ce début de  $20^{\rm ème}$  siècle : L'assassinat de l'archiduc François Joseph à Sarajevo, suite à des revendications nationalistes, va entraîner le monde entier dans la Première Guerre Mondiale et la fin de l'empire Austro-Hongrois. La dislocation de ses frontières, des identités va produire un sentiment d'humiliation et de perte pour les Autrichiens. Quand la République est proclamée à la sortie de la guerre, la démocratie s'installe avec des défenseurs de la liberté, mais aussi des conservateurs revanchards du passé. La peste brune envahit les consciences à partir de 1934.

Pendant ma venue à Vienne en Septembre dernier, une semaine avant les élections législatives, la campagne politique battait son plein : La coalition socio-démocrate et chrétienne conservatrice allait elle se maintenir face à la poussée toujours préoccupante de l'extrême droite, le parti national- populiste qui a remporté les suffrages en 1999 ? L'Autriche est le pays le plus riche de l'Europe avec le Luxembourg depuis son adhésion en 1994. Le pays ne vit pas la crise financière et budgétaire de ses partenaires. Les immigrés ne frappent pas à leur porte. Les villages sont tranquilles. Les montagnes souriantes attirent

un grand nombre de touristes ainsi que le festival Mozart à Salzbourg ... Le sentiment d'insécurité est présent dans les mémoires et persiste. D'où l'importance du retour sur l'Histoire pour éviter la répétition comme le démontre Freud pour l'histoire individuelle comme pour l'histoire collective. On peut remarquer que ce travail n'a pas été fait en Hongrie, qui doit aussi se dégager du poids de l'URSS, comme l'a si bien montré Imre Kertesz dans ses romans.

Danièle Weiss

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Libération du 10-10-13

# L'Inter-disciplinaire et l'Inter-culturel

# La Psychosociologie et la distance critique

On peut s'étonner que les médias, toujours soucieux d'actualité, fassent rarement appel à des psychosociologues. Il semble qu'ils leur préfèrent par exemple des historiens, tel par exemple l'historien médiéviste Patrick Boucheron, plusieurs fois interviewé. Or, qu'écrit-il dans son livre L'Histoire du monde au XVe siècle ? Il nous invite à « penser l'histoire du côté de la Turquie, de l'Océan Indien, de la Chine », en faisant comme s'«ils étaient le centre du monde». Il nous invite donc à nous éloigner de notre propre vision du monde à savoir, à prendre de la « distance ».

Ce que l'on trouve intéressant chez Patrick Boucheron, c'est qu'il questionne les critères, ou catégories langagières, qui nous paraissent évidents en raison de leur familiarité. Il en résulte une distance critique qui lui permet d'ouvrir le champ de la réflexion, ce qui suscite manifestement de l'intérêt

Or nous, les Psychosociologues, qui en appelons si souvent à une dimension critique, prenons-nous toujours de la distance par rapport aux critères ou catégories langagières dont nous faisons habituellement usage ?

La pratique de l'inter-disciplinaire et de ce que l'on désigne comme l'inter-culturel, facilitent-me semble-t-il- l'accès à la dimension critique, ces pratiques invitant justement à « prendre de la distance » par rapport aux catégories langagières qui performent nos discours et nos actes. L'interdisciplinaire et l'interculturel, en effet, loin de signifier seulement croisement, rapprochement ou articulation de différentes disciplines ou cultures, amènent à la recherche des outils d'analyse capables d'identifier et de questionner les critères employés d'habitude,

# Distance critique et «inter disciplinaire»

A l'époque où parler en termes de discours et de récit est devenu courant, la relation que la psychosociologie entretient avec les disciplines relevant de la Linguistique apparaît innovante. Cette relation devient cependant problématique car ces disciplines sont relativement peu reconnues parmi les psychosociologues.

Il s'agit, pour commencer, de la pragmatique et du langage en acte à savoir, du langage en train de se faire, en termes donc de ce qu'on appelle l'énonciation vs l'énoncé ou le récit, en usage en Sciences Humaines. Or, cette discipline semble faciliter particulièrement l'approche en termes de distance critique.

Sur le plan de la théorie, parler en termes d'« Actes d'énonciation » permet d'éviter les dangers d'ontologisation ou de substantialisation. Si ces dangers ne sont pas toujours évidents, ils ne sont cependant pas moins pernicieux. En effet, souvent dénoncés, ils se retrouvent toujours dans les discours comme dans les pratiques des psychosociologues, en empêchant toute pensée critique et posant ainsi un véritable problème.

Sur le plan de la pratique, ensuite, parler en termes d'« Actes d'énonciation », de « signifiant » (et non pas de « signifié »), en termes de « force » d'un « acte » -- d'énonciation»- (et non pas de son contenu), évite d'assumer des positions ou des postures avant de les avoir interrogées et discutées.

Il s'agit encore des « Subalternes Studies», du « Gender» et du « Postcolonial. qui, peutêtre plus que d'autres disciplines, questionnent la « naturalité » des événements et concourent par là à interroger les critères en usage, à savoir les catégories énonciatives du langage «ordinaire », et surtout « scientifique » que l'habitude nous présente comme universelles.

Si ces disciplines aident à prendre une distance critique, d'autres sont, certes, à rappeler dont -notamment- l'anthropologie ou la psychanalyse, sans oublier l'Histoire. Cette dernière intéresse tout autant les psychosociologues en ce que, en raison de l'emploi des notions de temporalité tout autant que d'espace, aide à mettre en question les catégories énonciatives

de l'essentialisme et, en appelant au décentrement, interroge, elle aussi, les catégories langagières européo-centrées habituellement employées.

Les neurosciences, comme la théorie quantique, pourraient apporter, par ailleurs, une contribution notable à la psychosociologie, en ce qu'elles introduisent la controverse au cœur même de la discussion que ces sciences peuvent susciter.

C'est pourquoi la confrontation avec certaines de ces disciplines semble indispensable à la pratique et au métier des psychosociologues

# **Distance critique et «Interculturel**

Il ne s'agit toutefois pas seulement de disciplines mais aussi de populations venant d'horizons diversifiés, dont la spécificité culturelle se révèle particulièrement intéressante. Loin de constituer un problème, leur diversité agit pour les psychosociologues comme un miroir ou comme un «analyseur », révélateur de notre façon habituelle de penser/ dire/ faire. Le langage de ces populations autres nous invite en effet à questionner les critères, ou catégories énonciatives, de notre langage habituel

Or, l'interrogation portée sur nos propres critères, nous amenant à ne plus les considérer comme « évidents », voire universels, concourt à :

- mettre en perspective une « vision du monde » habituellement autocentrée
- mettre en évidence les valeurs et les principes énonciatifs de cultures « autres »
- pratiquer ainsi l'ouverture envers ces « autres », ce que l'on appelle l'«éthique ».

# En guise de conclusion

Qu'il s'agisse de pragmatique et de langage en acte, de « Gender» ou de « Postcolonial », d'anthropologie et/ou de psychanalyse, ou qu'il s'agisse de populations autres, proches ou éloignées, il semble bien que la rencontre avec d'autres disciplines et la confrontation avec d'autres cultures s'avèrent tout à fait nécessaire.

Marie-Louise Pellegrin, le 7 novembre 2013